



Île de
France



RAPPORT FINANCIER

AU

30 JUIN 2021

SOMMAIRE

I. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2021

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT | 4 |
| 1.1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER | 4 |
| 1.2. ACTIVITE COMMERCIALE DU CREDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE | 8 |
| 1.3. FAITS MARQUANTS | 8 |
| 1.4. COMPTES CONSOLIDES | 10 |
| 1.4.1. <i>Résultat consolidé</i> | 11 |
| 1.4.2. <i>Bilan consolidé</i> | 13 |
| 1.5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DE LA PERIODE INTERMEDIAIRE | 14 |
| 2. FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES | 15 |
| 2.1. INFORMATIONS PRUDENTIELLES | 15 |
| 2.1.1. <i>Composition et pilotage du capital</i> | 16 |
| 2.1.2. <i>Composition et évolution des emplois pondérés</i> | 30 |
| 2.2. FACTEURS DE RISQUES | 31 |
| 2.2.1. <i>Risques de crédit et de contreparties</i> | 31 |
| 2.2.2. <i>Risques financiers</i> | 33 |
| 2.2.3. <i>Risques opérationnels</i> | 37 |
| 2.2.4. <i>Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole d'Ile-de-France évolue</i> | 39 |
| 2.2.5. <i>Risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole d'Ile-de-France</i> | 43 |
| 2.2.6. <i>Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole</i> | 45 |
| 2.3. GESTION DU RISQUE | 47 |
| 2.3.1. <i>Risques de crédit</i> | 47 |
| 2.3.2. <i>Risques de marché</i> | 56 |
| 2.3.3. <i>Gestion du bilan</i> | 58 |
| 2.3.4. <i>Risques opérationnels</i> | 62 |
| 2.3.5. <i>Risques de non-conformité</i> | 65 |
| 2.3.6. <i>Risques juridiques</i> | 67 |

II. COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2021

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| CADRE GENERAL | 69 |
| ETATS FINANCIERS CONSOLIDES | 70 |
| NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES | 78 |
| 1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES | 78 |
| 2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE | 80 |
| 3. RISQUE DE CREDIT | 83 |
| 3.1 <i>Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période</i> | 83 |
| 3.2 <i>Concentrations du risque de crédit</i> | 90 |
| 4. NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | 101 |
| 4.1 <i>Produits et charges d'intérêts</i> | 101 |
| 4.2 <i>Produits et charges de commissions</i> | 102 |
| 4.3 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i> | 102 |
| 4.4 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i> | 103 |
| 4.5 <i>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</i> | 104 |
| 4.6 <i>Produits (charges) nets des autres activités</i> | 104 |
| 4.7 <i>Charges générales d'exploitation</i> | 104 |
| 4.8 <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i> | 105 |
| 4.9 <i>Coût du risque</i> | 106 |
| 4.10 <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i> | 107 |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 4.11 Impôts..... | 107 |
| 4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres..... | 109 |
| 5. INFORMATIONS SECTORIELLES | 112 |
| 6. NOTES RELATIVES AU BILAN..... | 113 |
| 6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat | 113 |
| 6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres..... | 115 |
| 6.3 Actifs financiers au coût amorti..... | 116 |
| 6.4 Expositions au risque souverain | 118 |
| 6.5 Passifs financiers au coût amorti..... | 120 |
| 6.6 Immeubles de placement | 122 |
| 6.7 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)..... | 122 |
| 6.8 Provisions | 123 |
| 6.9 Dettes subordonnées..... | 124 |
| 6.10 Capitaux propres | 124 |
| 7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES | 126 |
| 8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS | 129 |
| 8.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti..... | 129 |
| 8.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur | 133 |
| 9. PARTIES LIEES..... | 140 |
| 10. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2021 | 142 |
| 11. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2021 | 143 |

III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2021

IV. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2021

I. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2021

1. Examen de la situation financière et du résultat

1.1. Environnement économique et financier

Premier semestre

A l'instar de l'année 2020, les performances économiques des grandes zones économiques ont continué, sur la première moitié de l'année 2021, d'être conditionnées par la structure des économies (poids relatifs de l'industrie et des services dont tourisme), la réponse sanitaire (diffusion de la pandémie, capacité à l'endiguer, déploiement de la vaccination) et la contre-offensive budgétaire et monétaire (ampleur des soutiens à l'activité). Les trajectoires de reprise se révèlent aussi hétérogènes que les récessions en 2020 : aux Etats-Unis en tête et à la zone euro qui résiste, s'oppose, de façon fragmentée, la majorité des pays émergents. Dès avril, le FMI a ainsi relevé sa prévision de croissance mondiale pour en 2021 (à +6% contre +5,5% lors des prévisions de janvier), et ce pour moitié en raison de la meilleure croissance anticipée aux États-Unis (+6,4% contre +5,1%), seul grand pays développé pour lequel le FMI prévoyait un niveau de PIB supérieur, dès fin 2022, à sa tendance d'avant-crise. Dans le monde émergent hors Chine, les prévisions de reprise étaient beaucoup plus faibles, avec un niveau d'activité en 2022 encore +6% en-dessous de son niveau anticipé avant la crise du Covid.

Aux États-Unis, après *The Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act* (CARES Act) de USD2200 milliards de Donald Trump, puis le plan de décembre de USD900 milliards, le plan de relance de Joe Biden (*the American Rescue Plan*) a été déployé à partir de mars pour USD1900 milliards, soit environ 9% du PIB. Les ménages, en particulier ceux à faible revenu, en ont été les grands bénéficiaires. Dopée par les aides publiques aux revenus, la consommation des ménages s'est vigoureusement redressée : avec une hausse de +10,7% en rythme annualisé au premier trimestre, elle a permis au PIB américain de progresser de +6,4% en rythme annualisé. Alors que la demande extérieure reste à la traîne, en ligne avec un reste du monde toujours en proie à la crise sanitaire (exportations -11% sous leurs niveaux pré-crise), la consommation contribue pour 7 points de pourcentage à la croissance. Si le PIB demeure inférieur à son niveau pré-crise (de +0,9% par rapport à fin 2019), la consommation des ménages a quasiment récupéré ses pertes : le consommateur a dépensé en biens (+12,5% par rapport au niveau de pré-crise) ce qu'il n'a pas dépensé en services (-5,7%). Les enquêtes confirment la vigueur de la reprise américaine. En juin, tant le taux de chômage (à 5,9%) que le nombre de chômeurs (à 9,5 millions) se sont quasiment stabilisés à un niveau bien inférieur au point haut d'avril 2020 (respectivement 14,8% et 23,1 millions), mais restent supérieurs aux niveaux pré-crise (3,5% et 5,7 millions) de février 2020. De même, le taux de participation (61,6% en juin) s'est redressé par rapport au creux d'avril 2020 (60,2%) mais reste inférieur à son niveau pré-crise (63,4%).

Simultanément, l'inflation sous-jacente (prix à la consommation hors énergie et produits alimentaires) s'est redressée (à 3,8% contre 1,4% en janvier) mais reste inférieure à l'inflation totale, passée de 1,4% sur un an en janvier à 5% en mai, le plus haut niveau depuis le pic de 5,4% d'août 2008. Cette accélération rapide résulte de la combinaison de plusieurs facteurs. Aux effets de base s'ajoutent de fortes hausses des prix des matières premières et des goulots d'étranglement temporaires dans un contexte de fort rebond de la consommation des ménages, soutenue par des aides financières substantielles et par une épargne élevée. Par ailleurs, la réouverture de l'économie engendre des pressions sur les prix dans les secteurs directement impactés par la pandémie (hôtellerie, transport aérien et automobile), alors même que l'offre demeure restreinte au sortir de la crise. On observe enfin deux facteurs spécifiques : d'une part, la hausse des prix des véhicules d'occasion (+30% en mai sur un an) qui s'explique elle-même en partie par les mesures de soutien à la consommation qui devraient continuer d'impacter le taux d'inflation jusqu'au début 2022 et, d'autre part, la hausse des prix des maisons existantes (19% en avril sur un an) qui devrait pousser la composante "loyer équivalent propriétaires" vers le haut entre le troisième trimestre 2021 et fin 2022.

La zone euro a bien résisté aux dernières phases de confinement. Les effets négatifs se sont limités aux secteurs faisant l'objet de mesures de restriction ciblées, et la reprise précoce par rapport à d'autres zones a permis une réactivation rapide de son secteur manufacturier. Le repli de la croissance au premier trimestre a été limité (-0,3%) et moins marqué qu'au dernier trimestre de 2020 (-0,6%). Au premier trimestre, le PIB a révélé une meilleure convergence intra-zone des performances (à l'exception de l'Espagne), la consommation privée freinant encore la croissance, et l'investissement restant performant, tout comme les échanges commerciaux, en dépit d'une contribution à la croissance légèrement positive. La bonne surprise est venue du dynamisme de l'investissement productif, soutenu par la vigueur

de la demande de biens manufacturés mais aussi par les fonds européens du plan de relance : bien que non encore versés, ils ont pu être anticipés par les Etats et des projets d'investissement ont pu être débloqués, via les budgets nationaux. Si l'investissement a presque pleinement récupéré dans les grandes économies de la zone à l'exception de l'Espagne, le PIB est encore de -5,1% inférieur au niveau pré-crise, du fait principalement du retard de la consommation privée (-9,5%).

Au vu notamment des enquêtes, **les perspectives sont favorables** : la vigueur de la reprise du cycle manufacturier mondial crée un cercle vertueux de demande pour les biens d'investissement dont profitent les producteurs européens. Les tensions croissantes signalées par les producteurs de la zone euro sur leurs équipements sont de bon augure pour le maintien d'une demande soutenue pour le secteur. Selon les enquêtes auprès des industriels, la demande n'est plus un facteur contraignant la production : la demande de biens de consommation demeure dynamique, tirée par les biens de consommation durable, et bénéficiant ainsi à la production d'équipements électriques et électroniques. Bien que la demande étrangère soit soutenue et la demande interne à la zone attendue en hausse, l'activité dans l'industrie restera encore perturbée dans les prochains mois par la résorption de stocks importants et par les difficultés d'approvisionnement en matières premières et en biens intermédiaires. D'autres facteurs risquent aussi de perturber les débouchés de la production, notamment l'acheminement des exportations du fait des perturbations dans le fret maritime. Dans les services, les enquêtes signalent un retour à l'expansion de l'activité dès les premières phases du dé-confinement. Le PIB rebondit nettement au deuxième trimestre dans la zone euro (+2,0%), probablement tiré par une contribution très positive de la consommation suite à la levée des restrictions sanitaires dans de nombreux pays et à l'avancée des campagnes de vaccination. Les pressions haussières (prix des matières premières, effets de base) ont conduit à un redressement de l'inflation totale (passée de +0,9% sur un an en janvier à +1,9% en juin) mais ont épargné l'inflation sous-jacente (+0,9% sur un an en juin).

Le cap accommodant des politiques monétaires a été maintenu tant par la Réserve Fédérale que par, évidemment, la BCE.

Aux Etats-Unis, en début d'année, J. Powell insistait sur la situation toujours très dégradée du marché du travail et la faiblesse du taux d'emploi par rapport à son niveau pré-crise. Le stimulus budgétaire et la reprise économique étaient certes susceptibles de se traduire par une inflation plus élevée mais temporaire (désinflation structurelle, sous-emploi élevé, ancrage des anticipations d'inflation). L'emploi et l'inflation, tous deux encore éloignés de leurs cibles, justifiaient le maintien d'une politique monétaire durablement accommodante (achats d'actifs au rythme mensuel de USD120 milliards, fourchette-cible du taux des Fed Funds à [0-0,25%]). Sa stratégie de ciblage de l'inflation (2% en moyenne) couplée à l'expérience de la gestion des crises antérieures encourageait la Fed à ne pas se précipiter. C'est seulement lors de la réunion du Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC) des 15 et 16 juin, qu'est intervenue la première inflexion qui consistait uniquement en une hausse des prévisions des taux des Fed Funds¹ couplée à une révision à la hausse des prévisions de croissance et d'inflation². Les pressions inflationnistes sont plus élevées mais toujours estimées transitoires (forte demande dans le sillage de la réouverture de l'économie, goulots d'étranglement dans l'industrie plus importants qu'anticipé).

En zone euro, si la BCE a révisé à la hausse, en juin, ses prévisions de croissance et d'inflation³, elle a confirmé l'orientation très accommodante et très flexible de sa politique monétaire. Les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt resteront inchangés (à respectivement 0,00%, +0,25% et -0,50%) jusqu'à ce que « les perspectives d'inflation convergent durablement vers un niveau suffisamment proche de, mais inférieur à 2 % sur son horizon de projection, et que cette convergence se reflète de manière cohérente dans la dynamique d'inflation sous-jacente » ; achats nets d'actifs dans le cadre du PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*, dont l'enveloppe totale est de EUR1850 milliards) au moins jusqu'à fin mars 2022 et jusqu'à ce que la crise du coronavirus soit terminée ; maintien des achats nets dans le cadre de l'APP (*Asset Purchase Programme*) à un rythme mensuel de EUR20 milliards « aussi longtemps que nécessaire pour renforcer les effets accommodants de ses taux directeurs », maintien d'une liquidité abondante par le biais des opérations de refinancement (TLTRO III).

L'évolution des marchés obligataires peut être très schématiquement scindée en deux parties : un premier trimestre enthousiaste porté par le *reflation trade*, un deuxième trimestre plus maussade rattrapé par la réalité de la pandémie.

¹ Treize membres du FOMC (sur un total de dix-huit) prévoient un taux des Fed Funds en hausse jusqu'à fin 2023 (contre sept lors du précédent FOMC). La médiane des préférences des membres du FOMC se situe 50 points de base au-dessus du taux actuel, suggérant deux hausses de taux de 25 points de base chacune pour 2023 (contre aucune en mars dernier). Le consensus anticipait une progression de seulement 25 points de base.

² Les membres du FOMC ont revu leur prévision de croissance pour 2021 à 7% (contre 6,5% en mars) avec un taux de chômage inchangé à 4,5%. Le scénario pour 2022 et 2023 reste globalement inchangé avec une prévision de croissance pour 2022 maintenue à 3,3% et celle pour 2023 relevée légèrement à 2,4% contre 2,2%, toujours supérieure au taux de croissance potentiel, à 1,8%. Le taux d'inflation PCE s'établirait en moyenne à 3% cette année (contre 2,2% prévu en mars) avec une révision à la hausse de 1 point de pourcentage, à 3,4%, pour le quatrième trimestre 2021. Toutefois, la Réserve fédérale reste fidèle à son analyse selon laquelle la hausse de l'inflation à court terme devrait être transitoire, ce qui se traduit également par une prévision d'inflation affichant toujours une forte baisse en 2022 (à 2,1% aux T4-2022 et T4-2023).

³ La prévision de croissance a été portée à 4,6% en 2021 (contre 4% lors des prévisions de mars) et à 4,7% en 2022 (de 4,1%), mais pas en 2023 (2,1%) ; la BCE a également intégré la remontée récente de l'inflation (à 2% au mois de mai) en révisant ses prévisions pour 2021 de 1,5% à 1,9% et pour 2022 de 1,2% à 1,5%. La hausse de l'inflation ne serait que temporaire : cela justifie le maintien de sa prévision pour 2023 à 1,4%.

Portés par le thème du « *reflation trade* » nourri par des perspectives de croissance et d'inflation plus soutenues, elles-mêmes alimentées des soutiens budgétaires massifs, des politiques monétaires très accommodantes, le renchérissement du prix du pétrole et des matières premières, les progrès de la vaccination et des données économiques meilleures qu'anticipé, les taux d'intérêt se sont nettement tendus aux Etats-Unis au premier trimestre et leur hausse s'est diffusée à la zone euro. Alors que les taux très courts restaient ancrés à un niveau très bas, les taux souverains sans risque encore faibles début janvier (10 ans américains et allemands proches de, respectivement, +0,90% et -0,60%) se sont redressés jusqu'à culminer en avril à +1,70% aux Etats-Unis et plus tardivement à -0,10% en mai en Allemagne. Si la Fed s'est montrée plus tolérante au durcissement des conditions financières synonyme d'amélioration des perspectives économiques, la BCE s'est empressée de signaler qu'un tel durcissement était prématuré et injustifié.

Une fois l'amélioration économique anticipée effectivement confirmée, les nouvelles du front sanitaire sont cependant venues tempérer l'enthousiasme au deuxième trimestre : apparition de nouveaux variants, reprise virulente de la pandémie dans de grands pays émergents, lenteur ou absence de déploiement des vaccins hors des grands pays développés, responsables chinois admettant la faible efficacité des vaccins produits localement. Il est apparu que la pandémie était loin d'être à son terme et continuerait de guider le rythme et la vigueur de la sortie de crise.

Aussi, après avoir bondi, les marchés obligataires ont adopté une position plus conservatrice. Début juillet, les taux à 10 ans américain (+1,30%) et allemand (-0,35%) enregistraient des hausses respectives limitées à environ +40 et +25 points de base (pb) par rapport à leurs niveaux de début janvier. Le spread par rapport au Bund de la France (+40 pb) et de l'Italie (+110 pb) était respectivement plus large (de +15 pb) et stable par rapport au début d'année. Les marchés actions, toujours soutenus par des conditions financières accommodantes et des perspectives de croissance favorables tout au moins dans les pays avancés, s'affichaient en hausse : une progression quasiment ininterrompue au cours du premier semestre 2021 (S&P 500, Eurostoxx 50, CAC 40, respectivement, +15%, +12,5%, +15%).

Perspectives

Grâce aux progrès de la vaccination, à la normalisation progressive de la mobilité, aux plans de soutien puis de relance budgétaire, la croissance se révèle et s'annonce plus soutenue dans la plupart des pays avancés. Mais l'enthousiasme peut être tempéré par une possible résurgence de la pandémie à l'été (aux effets moindres), et il se limite au monde développé, tant l'univers émergent reste fragmenté.

Aux **États-Unis**, mesures de relance massives et progrès de la vaccination autorisant un rythme de réouverture plus rapide qu'anticipé ont permis à la croissance de se redresser significativement au premier trimestre. Notre révision à la hausse des prévisions se fonde sur un comportement de consommation plus propice à la croissance, avec des ménages disposés à puiser plus largement dans l'épargne accumulée qu'auparavant. La consommation des services, qui progresse légèrement depuis trois trimestres malgré les restrictions, devrait s'envoler dans les prochains mois, se substituant aux dépenses en biens. Notre prévision table aussi sur un investissement solide, dopé par une reprise soutenue et un niveau de confiance élevé. Le PIB devrait continuer d'accélérer au deuxième trimestre grâce aux progrès de la campagne de vaccination et à l'assouplissement des restrictions à l'activité et à la mobilité. La croissance atteindrait ainsi un pic au deuxième trimestre (+10%), pic à partir duquel une décélération progressive se dessinerait : à +6,5% en 2021 puis à +4% en 2022⁴. La croissance moyenne se situerait nettement au-dessus de sa tendance de long terme, une tendance vers laquelle elle convergerait fin 2022. Afin de refléter des prix de l'énergie plus élevés et des prix de l'immobilier encore hauts, mais aussi un redressement de l'inflation sous-jacente (effets de second tour, impact des plans de relance sur les comportements de consommation qui suscitent des hausses de prix très spécifiques comme celles, par exemple, des voitures d'occasion), les prévisions d'inflation ont été revues à la hausse. Cependant, cette accélération forte (donc impressionnante) de l'inflation ne serait être que transitoire. L'inflation totale, après un pic compris entre +4,5% et +5% jusqu'en janvier 2022, s'assagirait pour retrouver en fin d'année un rythme « normal » (inflation sous-jacente et totale à, respectivement, +2,3% et +2,1% fin 2022). Une modération des rythmes d'inflation reste notre scénario central dans les prochains mois grâce à la dissipation des effets de base et à l'ouverture de l'économie qui devrait faciliter la normalisation du déséquilibre actuel entre l'offre et la demande.

Si sa vigueur à moyen terme demeure grevée d'hypothèques, sur lesquelles il est prématuré de se prononcer, la croissance de **la zone euro** s'annonce plus forte en 2021. Grâce à des mesures de restriction ciblées et moins pénalisantes, à la reprise plus précoce d'autres zones réactivant leur secteur manufacturier, puis à la normalisation attendue des comportements de dépenses, mais aussi à l'allègement des contraintes localisées pesant sur l'offre⁵, la

⁴ Aux États-Unis, les plans de relance en cours de discussion sur les dépenses d'infrastructures ne sont pas de nature à produire le même impact sur la croissance que les plans précédents, plus axés sur un soutien direct à la consommation des ménages et aux entreprises. Sous sa forme actuelle, le plan prévoit 579 milliards de dollars de dépenses, soit seulement une fraction du plan initial du président Joe Biden (2300 milliards de dollars) et devrait être réparti sur huit ans. Le projet de plan reste entouré d'incertitudes élevées. Il n'est actuellement pas intégré dans nos prévisions et le sera dès que la visibilité sera suffisante.

⁵ Les tensions dans les secteurs où se sont concentrées les augmentations de la demande pendant la phase de distanciation sociale (informatique, microprocesseurs) s'estomperaient progressivement et la récupération de plusieurs secteurs encore contraints pourrait démarrer et pour certains aboutir complètement.

croissance pourrait atteindre (voire excéder légèrement en raison de risques modérément haussiers, mais encore baissiers à moyen terme) +4,8% en 2021 puis +4,5% en 2022.

En France, une reprise plus durable de l'activité se dessine : une reprise portée en premier lieu par la consommation mais aussi par une croissance de l'investissement qui poursuivrait son rétablissement, soutenu par le plan de relance et des conditions financières toujours très favorables. La croissance s'établirait ainsi à +5,4% en 2021 et +4,1% en 2022. La dégradation récente de la situation sanitaire fait certes redouter de nouvelles restrictions : elles seraient circonscrites et le risque baissier entourant notre scénario semble limité. En leur absence, une sortie de crise accompagnée d'une forte désépargne des ménages pourrait même entraîner des révisions à la hausse de nos prévisions pour 2022. Par ailleurs, notre scénario retient une hausse du chômage moyen à 8,7% en 2021 (8% en 2020). Ainsi, si la reprise des embauches et les tensions localisées sur le marché du travail alimentent les craintes de retour d'une inflation durablement plus élevée aux Etats-Unis, celles-ci semblent injustifiées en France. Nous retenons une accélération limitée et temporaire de l'inflation (proche de +1,9% fin 2021 et de +1,1% fin 2022 pour des moyennes annuelles de +1,5% et +1,25%, respectivement).

Plus généralement, le scénario esquissé pour la zone euro écarte simultanément une reprise durable et soutenue de l'inflation mais aussi une dynamique fortement déflationniste. Les prévisions d'inflation intègrent une accélération transitoire, conduisant l'inflation totale au-dessus de la cible de 2% au cours du second semestre 2021 et du premier trimestre 2022 – avec un sommet vers novembre puisque l'inflation totale culminerait légèrement au-dessus de +3% pour une inflation sous-jacente proche de +2% – puis un fléchissement sensible et un retour confortablement sous la cible fin 2022 (autour de +1,3%).

Au sein de l'univers émergent (éclaté), la reprise est manifeste : elle s'annonce néanmoins très hétérogène, et les menaces, au sein desquelles la pandémie continue d'occuper la première place, s'amoncellent. La reprise *post-Covid* se découpe schématiquement en deux étapes, initiée d'abord par une impulsion extérieure, puis relayée par des facteurs domestiques. Alors que les progrès de la vaccination sont très inégaux, la croissance risque de rester freinée par les mesures de distanciation sociale, mais également par les restrictions pesant sur le tourisme, par une force de frappe budgétaire limitée et une contrainte monétaire forte : à mesure que l'inflation se renforce même si elle n'est que temporaire, elle peut conduire les banques centrales à rapidement opter pour une politique plus restrictive. Alors que le processus de désinflation est moins ancien et les anticipations d'inflation plus réactives, de nombreuses banques centrales émergentes – dont la crédibilité est plus récente – ne peuvent attendre. Enfin, en Chine, sous l'influence d'un recul des mesures de soutien, dont témoignent une consolidation budgétaire rapide et une décélération générale du financement, le ralentissement devrait se poursuivre. La croissance se révèle en outre de plus en plus déséquilibrée : à une offre très dynamique répond une demande intérieure moins soutenue, car la consommation des ménages reste pénalisée par la faiblesse du marché du travail qui suscite une remontée du taux d'épargne. Notre scénario table sur une croissance moyenne d'environ +8,5% en 2021 – un rythme élevé mais insuffisant pour stabiliser le marché du travail) – puis un ralentissement vers +5,7% en 2022.

Aux États-Unis, l'accélération de la croissance et celle, supposée transitoire, de l'inflation ne font pas de l'adoption d'une politique monétaire nettement plus restrictive une urgence absolue. Bien que le resserrement monétaire s'annonce plus précoce, il restera graduel et mesuré : *tapering* d'abord, hausse des taux ensuite, et pas avant 2023. Les discussions sur un ralentissement de son programme d'achats d'actifs pourraient débuter au symposium de Jackson Hole fin août ; la réduction progressive des achats d'actifs ne devrait pas commencer avant début 2022 et, si le revirement légèrement *hawkish* de juin suggère une remontée plus rapide des taux directeurs, celle-ci serait limitée à deux premières hausses de taux de 25 points de base chacune, en 2023. À la différence de 2013, le *tapering* progressif de la Fed ne devrait pas entraîner de tempêtes sur les marchés, mais s'accompagner d'une modération des taux longs, notamment promue par la normalisation de l'inflation et l'abondance de liquidités dans le système financier. Notre scénario retient un taux souverain à dix ans autour de +1,65% fin 2021 puis vers +1,35% fin 2022 : un niveau modéré qu'expliquent encore, outre la résorption lente de l'écart de production, la faiblesse du taux d'intérêt dit neutre, un taux inscrit sur une lourde et longue trajectoire baissière peu (voire pas) susceptible de s'inverser rapidement.

En zone euro, malgré l'amélioration des perspectives économiques et la réduction des risques, la BCE conservera une politique monétaire très accommodante au cours des prochains mois en procédant notamment à une expansion en montant et en durée du PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*), supposé se terminer en mars 2022, jusqu'à la fin de 2022. Les taux obligataires souverains européens resteraient très bas et sont même susceptibles de s'effriter durant l'été (baisse de la volatilité, opérations de portage, annonce faite en juin par la BCE d'un rythme d'achat de titres « nettement plus élevé » prolongé jusqu'au troisième trimestre, importante liquidité du système bancaire). Notre scénario retient un taux de rendement allemand à dix ans à -0,20% fin 2021 et -0,10% fin 2022 couplé à des *spreads* des pays « non super core » encore serrés.

La réduction de l'accommodation monétaire aux États-Unis, *via* tout d'abord un *tapering* mesuré, est favorable à une appréciation du dollar elle-même modérée et moins durable que celle intervenue en 2013. Au-delà, les facteurs fondamentaux de soutien fléchissent, facteurs au titre desquels figure notamment la diversification en tendance certes et interrompue par les périodes de forte aversion au risque – des réserves de change au détriment du dollar et au profit de substituts liquides comme l'euro.

1.2. Activité commerciale du Crédit Agricole d'Ile-de-France

L'activité commerciale du premier semestre 2021 de la Caisse régionale se normalise progressivement, après le premier semestre 2020 très marqué par les mesures de confinement liées à la crise sanitaire Covid-19, tout en demeurant légèrement en deçà des niveaux de 2019 ou 2018.

Les encours de crédit continuent leur progression, à +3 % sur une année glissante, tirés par les financements à l'habitat, dont les réalisations atteignent 3,1 milliards d'euros sur le semestre, et aux professionnels et agriculteurs. A l'inverse, les encours de crédits aux entreprises sont en baisse, compte-tenu des remboursements intervenus sur un certain nombre de lignes de trésorerie de précaution ou de PGE, tirées à plein à la fin du premier semestre 2020, en anticipation des mesures de soutien gouvernementales.

Les encours de collecte voient leur progression accélérer (+10% sur un an glissant), portés par l'épargne de bilan qui enregistre les excédents de liquidité de notre clientèle, ainsi que par les dépôts à vue, impactés par une consommation des ménages encore faible.

| | Encours 30/06/21 (milliards d'euros) | Evolution sur un an (en %) |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------|
| Encours total de collecte | 79,6 | 10,0% |
| - Dont collecte bancaire | 47,1 | 10,6% |
| - Dont assurance-vie | 13,2 | 3,3% |
| - Dont collecte OPVCM et comptes titres | 19,3 | 13,5% |
| Encours total de crédits | 48,8 | 3,0% |
| - Dont crédits à l'habitat | 32,3 | 8,1% |
| - Dont crédits Entreprises | 7,7 | -15,5% |
| - Dont crédits aux collectivités locales | 2,7 | 0,4% |
| - Dont crédits aux professionnels et à l'agriculture | 4,0 | 9,6% |
| - Dont crédits à la consommation et divers | 2,1 | 5,2% |

Les encours crédit + collecte confiés par nos clients dépassent 128 Milliards d'euros.

La conquête de clients est repartie à la hausse avec plus de 49 000 nouveaux clients au premier semestre 2021 (contre 37 000 l'an dernier). L'intensité relationnelle a retrouvé un niveau pré-crise.

1.3. Faits marquants

➤ Dividende SAS Rue La Boétie

En juin 2021, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a enregistré en PNB un dividende de 36 264 milliers d'euros, versé par la SAS Rue le Boétie ; au 1^{er} semestre 2020, il n'avait été procédé à aucune distribution, en raison d'une recommandation de la Banque Centrale Européenne du 27 mars 2020.

➤ **Crise sanitaire liée à la COVID-19**

Dans le contexte crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée au Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'Etat.

Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

Sur cette période supplémentaire, le prêt pourra avoir durant la phase d'amortissement, une nouvelle période d'un an au cours de laquelle seuls les intérêts et le coût de la garantie d'Etat seront payés.

La durée totale du prêt ne pourra pas excéder 6 ans.

L'offre Groupe pour la première année se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro ; seul le coût de la garantie est refacturé (via une commission payée par le client) conformément aux conditions d'éligibilité définies par l'Etat pour bénéficier de la garantie.

Ces prêts peuvent atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée.

Ces prêts appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc enregistrés au coût amorti.

Au 30 juin 2021, le solde des encours de prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par le Crédit Agricole d'Ile-de-France s'élève à 1 586,5 milliers d'euros.

Risque de crédit

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

➤ **Garantie spécifique apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1^{er} mars 2021 15% complémentaires du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Pour la Caisse régionale du Crédit Agricole d'Ile-de-France cette opération s'est traduite par une baisse des engagements donnés de 54,3 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de 18,4 millions d'euros.

1.4. Comptes consolidés

La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ile-de-France présente des comptes consolidés semestriels en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole d'Ile-de-France a connu une évolution en décembre 2020, avec l'entrée de la SCI Bercy-Villiot, qui n'était donc pas intégrée dans le compte de résultat consolidé arrêté au 30 juin 2020.

Il est constitué des structures suivantes :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ile-de-France (CR)
- 52 Caisses locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale
- La S.A.S. Bercy Participations
- La S.A. SOCADIF
- La S.A.S. Bercy Champ-de-Mars
- La SCI Bercy Villiot
- Les FCT CA Habitat 2017, 2018, 2019 et 2020, issus des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en Février 2017, Avril 2018, Mai 2019 et Mars 2020 regroupés dans une Société Technique de Titrisation (STT)

Contribution des différentes entités consolidées au Résultat consolidés du 1^{er} semestre 2021 :

| <i>En milliers d'€</i> | Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR | Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR | Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR |
|------------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Caisse régionale | 530 878 | 202 161 | 151 810 |
| Caisses locales | 1 147 | 817 | 546 |
| Socadif | 5 389 | 4 663 | 4 663 |
| Bercy Participation | -79 | -87 | -475 |
| Bercy Champ de Mars | -331 | -82 | -638 |
| Bercy Villiot | 1 987 | 1 320 | 1 320 |
| STT | 2 149 | 2 528 | 1 875 |

1.4.1. Résultat consolidé

| | Données publiées | | |
|------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------------|
| | 30/06/2021 en millions d'euros | 30/06/2020 en millions d'euros | Variation en % |
| Produit net bancaire | 541,1 | 482,4 | 12,2% |
| Charges générales d'exploitation hors FRU/FGDR | -291,1 | -277,2 | 5,6% |
| Charges FRU / FGDR | -17,3 | -14,8 | 16,9% |
| Résultat brut d'exploitation | 232,7 | 190,4 | 22,3% |
| Coût du risque | -21,4 | -52,6 | -59,3% |
| Gain ou pertes sur autres actifs | 0,7 | 1,2 | -42,5% |
| Charge fiscale | -52,9 | -57,0 | -7,1% |
| Résultat net consolidé | 159,1 | 82,0 | 93,9% |
| Intérêts minoritaires | 0,0 | 0,0 | - |
| Résultat part du groupe | 159,1 | 82,0 | 93,9% |

↪ **Le Produit Net Bancaire enregistre une forte hausse de 12,2% par rapport au premier semestre 2020.**

Cette variation est essentiellement imputable à la chronologie du dividende de la SAS Rue la Boétie, perçu pour 36,6 millions d'euros *au premier semestre 2021*, contre 46,5 millions d'euros *au deuxième semestre 2020*.

- Outre l'effet positif lié à ce dividende, la bonne tenue des marchés financiers impacte également favorablement le PNB sur ressources propres par le biais d'une revalorisation à la juste valeur d'une partie du portefeuille titres.
- Le PNB d'activité, qui regroupe la marge d'intermédiation et le PNB sur commissions, est en hausse de 1,7% sur un an, du fait de l'amélioration du coût de refinancement, de la croissance des encours, en dépit d'un effet taux défavorable sur les crédits, d'une moindre dotation à la provision pour Epargne logement et d'une progression des commissions facturées à la clientèle.

Le PNB d'activité s'établit à 477,5 millions d'euros (contre 469,7 millions au premier semestre 2020).

↪ **Les charges générales d'exploitation progressent de 5,6%, à 308,4 millions d'euros**, reflétant principalement l'impact de la hausse du résultat sur le calcul de la rémunération variable collective (intéressement et participation) et l'augmentation des taxes et cotisations aux fonds réglementaires (FRU/FRBG), dont l'impact sur l'ensemble de l'année 2020 est enregistré en totalité au 1^{er} semestre.

↪ **Le RBE augmente de 22,3% à 232,7 millions d'euros**, et le coefficient d'exploitation⁶ s'établit à 57%, en baisse de 3,5 points sur un an, en raison de la hausse du PNB sur ressources propres.

↪ **Le coût du risque, à -21,4 millions d'euros**, est en forte baisse par rapport à un premier semestre 2020 qui enregistrait à plein l'impact sur les provisions IFRS 9 (provisions non affectées, bucket 1 et 2) des conséquences

⁶ Le coefficient d'exploitation correspond au rapport entre les frais généraux et le Produit Net Bancaire (PNB)

potentielles de la crise sanitaire. L'amélioration des perspectives liées à la crise sanitaire par rapport à l'an dernier ainsi que l'impact des mesures de soutien des pouvoirs publics entraînent un plus faible niveau de dotations sur le premier semestre. Annualisé, le coût du risque représente 9 points de base des encours de crédit.

Le taux de créances dépréciées sur encours brut⁷ demeure à un niveau très faible de 0,9% et le niveau de couverture par les provisions des pertes attendues bâloises se renforce à 172% (contre 159% au 30/06/2020) dans la continuité de la politique de provisionnement prudente de la Caisse.

↪ **Le résultat net part du groupe de l'exercice s'établit à 159,1 millions d'euros, en hausse de 93.9% par rapport au premier semestre 2020.**

Afin d'assurer une meilleure comparabilité des exercices, le tableau du Sous-jacent ci-dessous présente les données du premier semestre 2020 pro forma intégrant le dividende de 46,6 M€ enregistré dans le résultat social en décembre 2020.

| | Sous-jacent (données retraitées) | | |
|------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------------|
| | 30/06/2021 en millions d'euros | 30/06/2020 en millions d'euros | Variation en % |
| Produit net bancaire | 541,1 | 528,8 | 2,3% |
| Charges générales d'exploitation hors FRU/FGDR | -291,1 | -283,4 | 2,7% |
| FRU / FGDR | -17,3 | -14,8 | 16,9% |
| Résultat brut d'exploitation | 232,7 | 230,6 | 0,9% |
| Coût du risque | -21,4 | -52,6 | -59,3% |
| Gain ou pertes sur autres actifs | 0,7 | 1,2 | -42,5% |
| Charge fiscale | -52,9 | -55,3 | -4,3% |
| Résultat net consolidé | 159,1 | 124,0 | 28,3% |
| Intérêts minoritaires | 0,0 | 0,0 | - |
| Résultat part du groupe | 159,1 | 124,0 | 28,3% |

⁷ Le taux de créances dépréciées sur encours brut correspond au rapport entre les créances douteuses et les encours de crédit bruts comptables

1.4.2. Bilan consolidé

L'actif :

| Bilan ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 | Variation | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|--------------|
| | | | Montants | % |
| Caisse, banques centrales | 106 271 | 115 199 | -8 928 | -7,75% |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 838 519 | 1 225 933 | -387 414 | -31,60% |
| <i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i> | 86 361 | 105 846 | -19 485 | -18,41% |
| <i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i> | 752 158 | 1 120 087 | -367 929 | -32,85% |
| Instruments dérivés de couverture | 188 294 | 174 752 | 13 542 | 7,75% |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 3 072 165 | 2 849 189 | 222 976 | 7,83% |
| <i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i> | 186 877 | 180 303 | 6 574 | 3,65% |
| <i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i> | 2 885 288 | 2 668 886 | 216 402 | 8,11% |
| Actifs financiers au coût amorti | 62 719 793 | 57 055 547 | 5 664 246 | 9,93% |
| <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i> | 11 140 045 | 6 019 311 | 5 120 734 | 85,07% |
| <i>Prêts et créances sur la clientèle</i> | 48 522 169 | 47 876 178 | 645 991 | 1,35% |
| <i>Titres de dettes</i> | 3 057 579 | 3 160 058 | -102 479 | -3,24% |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 343 680 | 572 333 | -228 653 | -39,95% |
| Actifs d'impôts courants et différés (1) | 227 663 | 60 942 | 166 721 | 273,57% |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 1 025 206 | 1 322 140 | -296 934 | -22,46% |
| Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées | | | 0 | |
| Participation dans les entreprises mises en équivalence | | | 0 | |
| Immeubles de placement | 36 161 | 36 341 | -180 | -0,50% |
| Immobilisations corporelles | 293 170 | 305 456 | -12 286 | -4,02% |
| Immobilisations incorporelles | 1 179 | 1 516 | -337 | -22,23% |
| Ecarts d'acquisition | | | 0 | |
| TOTAL DE L'ACTIF | 68 852 101 | 63 719 348 | 5 132 753 | 8,06% |

Le total bilan de la Caisse régionale est en progression de 8% par rapport au 31/12/2020.

A l'actif, l'essentiel de cette croissance provient des encours des prêts auprès des établissements de crédit (+ 5,6 milliards d'euros), qui traduisent le remplacement auprès de Crédit Agricole SA de liquidités obtenues notamment dans le cadre des programmes de refinancement de la Banque Centrale Européenne (TLTRO).

Les encours de crédits à la clientèle progressent de 1,35% (+ 646 millions d'euros) principalement sous l'effet des réalisations de crédits sur les marchés de l'habitat et des Professionnels et Agriculteurs.

Le passif :

| Bilan PASSIF (en milliers d'euros) | 30/06/2021 | 31/12/2020 | Variation | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|--------------|
| | | | Montants | % |
| Banques Centrales | 1 | 1 | 0 | 0,00% |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 85 325 | 104 722 | -19 397 | -18,52% |
| <i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i> | 85 325 | 104 722 | -19 397 | -18,52% |
| <i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i> | | | 0 | |
| Instruments dérivés de couverture | 590 227 | 804 779 | -214 552 | -26,66% |
| Passifs financiers au coût amorti | 60 101 360 | 55 008 188 | 5 093 172 | 9,26% |
| <i>Dettes envers les établissements de crédit</i> | 34 370 334 | 30 735 154 | 3 635 180 | 11,83% |
| <i>Dettes envers la clientèle</i> | 25 478 979 | 23 948 035 | 1 530 944 | 6,39% |
| <i>Dettes représentées par un titre</i> | 252 047 | 324 999 | -72 952 | -22,45% |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 121 937 | 143 378 | -21 441 | -14,95% |
| Passifs d'impôts courants et différés | 186 878 | 504 | 186 374 | 36978,97% |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 789 057 | 1 023 617 | -234 560 | -22,91% |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées | | | 0 | |
| Provisions | 174 084 | 167 243 | 6 841 | 4,09% |
| Dettes subordonnées | 948 | 0 | 948 | |
| Total dettes | 62 049 817 | 57 252 432 | 4 797 385 | 8,38% |
| Capitaux propres | 6 802 284 | 6 466 916 | 335 368 | 5,19% |
| Capitaux propres part du Groupe | 6 802 283 | 6 466 916 | 335 368 | 5,19% |
| Capital et réserves liées | 347 140 | 328 408 | 18 732 | 5,70% |
| Réserves consolidées | 5 729 451 | 5 558 646 | 170 806 | 3,07% |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 566 591 | 368 022 | 198 569 | 53,96% |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées | | | 0 | |
| Résultat de l'exercice | 159 101 | 211 840 | -52 739 | -24,90% |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 1 | 0 | 0 | 24,90% |
| TOTAL DU PASSIF | 68 852 101 | 63 719 348 | 5 132 753 | 8,06% |

Au passif, la progression du total bilan est concentrée sur :

- Les dettes envers les établissements de crédit, qui enregistrent le refinancement de la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole SA sous forme de prêts, avances et enveloppes TLTRO de la Banque Centrale Européenne (+3,64 milliards d'euros, soit +11,83%)
- Les dettes envers la clientèle, qui progressent de 1,5 milliards d'euro, principalement sous l'effet de l'augmentation des dépôts.

Témoignant de la solidité de la structure financière de la Caisse régionale, ses fonds propres se renforcent, à 6,8 milliards d'euros. Ils intègrent la mise en réserve d'une partie du résultat 2020 - après distribution de 26,3 millions d'euros aux porteurs de CCI, CCA et parts sociales, au titre de l'affectation du résultat 2020 votée lors de l'AG du 30 mars 2021 - ainsi que la revalorisation par capitaux propres de certains titres de sociétés du groupe Crédit Agricole.

1.5. Evènements postérieurs à la fin de la période intermédiaire

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire de nature à impacter les comptes arrêtés au 30 juin 2021

2. Facteurs de risques et informations prudentielles

2.1. Informations prudentielles

Indicateurs clés phasés au niveau du Crédit Agricole d'Ile-de-France

| EU KM1 - Indicateurs clés phasés en millions d'euros | | 30/06/2021 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Fonds propres disponibles (montants) | | |
| 1 | Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) | 4 394 |
| 2 | Fonds propres de catégorie 1 | 4 394 |
| 3 | Fonds propres totaux | 4 429 |
| Montants d'exposition pondérés | | |
| 4 | Montant total d'exposition au risque | 20 528 |
| Ratios de solvabilité (en % des RWA) | | |
| 5 | Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%) | 21,4% |
| 6 | Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%) | 21,4% |
| 7 | Ratio de fonds propres totaux (%) | 21,6% |
| Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré) | | |
| EU 7a | Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%) | 0,0% |
| EU 7b | dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage) | 0,0% |
| EU 7c | dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage) | 0,0% |
| EU 7d | Exigences totales de fonds propres SREP (%) | 8,0% |
| Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré) | | |
| 8 | Coussin de conservation des fonds propres (%) | 2,5% |
| EU 8a | Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%) | 0,0% |
| 9 | Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%) | 0,03% |
| EU 9a | Coussin pour le risque systémique (%) | 0,0% |
| 10 | Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%) | 0,0% |
| EU 10a | Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%) | 0,0% |
| 11 | Exigence globale de coussin (%) | 2,5% |
| EU 11a | Exigences globales de fonds propres (%) | 10,53% |
| 12 | Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%) | 13,6% |
| Ratio de levier | | |
| 13 | Mesure de l'exposition totale | 57 329 |
| 14 | Ratio de levier (%) | 7,6% |

2.1.1. Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du Crédit agricole d'Ile-de-France sont décrits dans la présente partie et dans la partie "Gestion des risques".

Les accords de Bâle 3 s'organisent autour de trois piliers :

- **le Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- **le Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres (cf. partie "Adéquation du capital en vision interne") ;
- **le Pilier 3** instaure des normes en matière de communication financière à destination du marché ; cette dernière doit détailler les composantes des fonds propres réglementaires et l'évaluation des risques, tant au plan de la réglementation appliquée que de l'activité de la période.

Le pilotage de la solvabilité vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier qu'ils sont suffisants pour couvrir les risques auxquels la Caisse régionale est, ou pourrait être exposé compte tenu de ses activités.

Pour la réalisation de cet objectif, le Crédit Agricole d'Ile-de-France mesure les exigences de capital réglementaire (Pilier 1) et assure le pilotage du capital réglementaire en s'appuyant sur des mesures prospectives à court et à moyen terme, cohérentes avec les projections budgétaires, sur la base d'un scénario économique central.

Par ailleurs, la Caisse régionale s'appuie sur un processus interne appelé ICAAP (*Internal Capital Adequacy and Assessment Process*), développé conformément à l'interprétation des textes réglementaires précisés ci-après. L'ICAAP comprend en particulier :

- une mesure des besoins de capital économique, qui se base sur le processus d'identification des risques et une quantification des exigences de capital selon une approche interne (Pilier 2) ;
- la conduite d'exercices de stress tests ICAAP, qui visent à simuler la destruction de capital après trois ans de scénario économique adverse ;
- le pilotage du capital économique (cf. partie "Adéquation du capital en vision interne") ;
- un dispositif d'ICAAP qualitatif qui formalise notamment les axes d'amélioration de la maîtrise des risques.

L'ICAAP est en forte intégration avec les autres processus stratégiques du Crédit Agricole d'Ile-de-France tels que l'ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy and Assessment Process*), l'appétence au risque, le processus budgétaire, le plan de rétablissement, l'identification des risques.

Enfin, les ratios de solvabilité font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque appliqué au sein de la Caisse régionale (décrit dans le chapitre "Facteurs de risque et gestion des risques").

I. Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit la prise en compte de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. En complément, un cadre réglementaire spécifique, permettant une alternative à la mise en faillite des banques a été instauré suite à la crise financière de 2008.

Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013. Ils comprennent la directive 2013/36/EU (*Capital Requirements Directive*, dite CRD 4) et le règlement 575/2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit CRR) et sont entrés en application le 1^{er} janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

La directive 2014/59/EU, "Redressement et résolution des banques" ou *Bank Recovery and Resolution Directive* (dite BRRD), a été publiée le 12 juin 2014 au Journal officiel de l'Union européenne et est applicable en France depuis le 1er janvier 2016. Le règlement européen "Mécanisme de Résolution Unique" ou *Single Resolution Mechanism Regulation* (dit SRMR, règlement 806/2014) a été publié le 15 juillet 2014 et est entré en vigueur le 19 août 2016, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Le 7 juin 2019, quatre textes constituant le "paquet bancaire" ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne:

- CRR 2 : Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le Règlement (UE) n° 575/2013 ;
- SRMR 2 : Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) n° 806/2014 ;
- CRD 5 : directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2013/36/EU ;
- BRRD 2 : directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2014/59/EU.

Les règlements SRMR 2 et CRR 2 sont entrés en vigueur 20 jours après leur publication, soit le 27 juin 2019 (toutes les dispositions n'étant toutefois pas d'application immédiate). Les directives CRD 5 et BRRD 2 ont été respectivement transposées le 21 décembre 2020 en droit français par les ordonnances 2020-1635 et 2020-1636 et sont entrées en vigueur 7 jours après leur publication, soit le 28 décembre 2020.

Le règlement 2020/873 dit 'Quick-Fix' a été publié le 26 juin 2020 et est entré en application le 27 juin 2020, venant amender les règlements 575/2013 ('CRR') et 2019/876 ('CRR2').

Dans le régime CRR 2/CRD 5, quatre niveaux d'exigences de fonds propres sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;
- le ratio de fonds propres totaux ;
- le ratio de levier, qui fait l'objet d'une exigence réglementaire de Pilier 1 depuis le 28 juin 2021.

Le calcul de ces ratios est phasé de façon à gérer progressivement :

- la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 (les dispositions transitoires ont été appliquées aux fonds propres jusqu'au 1er janvier 2018 et continuent de s'appliquer aux instruments de dette hybride jusqu'au 1er janvier 2022) ;
- les critères d'éligibilité définis par CRR 2 (jusqu'au 28 juin 2025, s'agissant des instruments de fonds propres) ;

Une vision non phasée des ratios, comme si les évolutions réglementaires étaient d'application immédiate, est également publiée.

Les exigences applicables à la Caisse régionale d'Ile-de-France sont respectées.

II. Supervision et périmètre prudentiel

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité, de résolution et de grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines entités du Groupe puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse régionale d'Ile-de-France a été exemptée par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées précédemment par l'ACPR.

La liste détaillée des entités présentant une différence de traitement entre périmètre comptable et périmètre prudentiel est présentée dans la partie "Annexe aux fonds propres réglementaires".

III. Politique de capital

Lors de la journée Investisseurs du 6 juin 2019, le Groupe a dévoilé sa trajectoire financière pour le Projet de Groupe et le Plan moyen terme 2022. Des objectifs en termes de résultat et de ressources rares ont été précisés à cette occasion.

Groupe Crédit Agricole

Le Groupe Crédit Agricole vise à rester parmi les établissements d'importance systémique mondiale les plus capitalisés en Europe en atteignant et conservant un ratio CET1 supérieur à 16 % à horizon 2022. Cet objectif sera réalisé grâce à la conservation de plus de 80 % de ses résultats, portant ses fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) à 100 milliards d'euros d'ici fin 2022.

Le Groupe Crédit Agricole se donne comme cible d'atteindre un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) de 24 % à 25 % des emplois pondérés d'ici fin 2022, et de garder un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) d'au moins 8 % du TLOF (*Total Liabilities and Own Funds*).

L'atteinte de ces deux objectifs permettra de confirmer la robustesse et la solidité financière du Groupe Crédit Agricole, confortant ainsi la sécurité des dépôts de ses clients, ses conditions d'accès au marché et sa notation vis-à-vis des agences de notation.

Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. se fixe comme objectif un ratio CET1 de 11 % sur la durée du plan. Il s'engage sur un taux de distribution de 50 % en numéraire. Dans un contexte économique et réglementaire incertain, cette politique de capital permet d'aboutir à un équilibre entre une politique de distribution attractive pour l'actionnaire et une allocation de capital agile.

Caisses régionales

Grâce à leur structure financière, les Caisses régionales ont une forte capacité à générer du capital par la conservation de la majeure partie de leur résultat. Le capital est également renforcé par les émissions de parts sociales réalisées par les Caisses locales.

Filiales

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sous contrôle exclusif et assujetties au respect d'exigences en fonds propres sont dotées en capital à un niveau cohérent, prenant en compte les exigences réglementaires locales, les besoins en fonds propres nécessaires au financement de leur développement et un coussin de gestion adapté à la volatilité de leur ratio CET1.

IV. Gouvernance

Le Comité Financier de la Caisse Régionale est l'instance à laquelle est présentée de façon régulière l'information prudentielle et les exercices de capital planning.

V. Fonds propres prudentiels

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- les fonds propres de catégorie 1 (*Tier 1*), constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres totaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

L'ensemble des tableaux et commentaires ci-après inclut le résultat conservé de la période.

Fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1 (CET1)*

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres par rapport au niveau nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale et s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
 - les détentions d'instruments CET1, au titre des contrats de liquidité et des programmes de rachat,
 - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
 - la *prudent valuation* ou "évaluation prudente" qui consiste en l'ajustement du montant des actifs et des passifs de l'établissement si, comptablement, il n'est pas le reflet d'une valorisation jugée prudente par la réglementation,
 - les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
 - les insuffisances de provisions par rapport aux pertes attendues pour les expositions suivies en approche notations internes ainsi que les pertes anticipées relatives aux expositions sous forme d'actions,
 - les instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments CET1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise),
 - les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
 - les instruments de CET1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
 - la somme des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles et des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond commun de 17,65 % des fonds propres CET1 de l'établissement, après calculs des plafonds individuels explicités ci-dessus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %).

Fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1 (AT1)*

Ils comprennent :

- les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) éligibles qui correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier le saut dans la rémunération ou *step up clause*) ;
- les déductions directes d'instruments AT1 (dont *market making*) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments AT1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les déductions d'instruments AT1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % (dits investissements importants) ;
- les autres éléments de fonds propres AT1 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en AT1).

La Caisse régionale n'émet pas d'instruments de fonds propres AT1.

Le règlement CRR 2 ajoute des critères d'éligibilité. Par exemple, les instruments émis par un établissement installé dans l'Union européenne qui relèvent d'un droit de pays tiers doivent comporter une clause de bail-in (renflouement interne) pour être éligibles. Ces dispositions s'appliquent pour chacune des catégories d'instruments de fonds propres

Fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de cinq ans et pour lesquels :
 - les incitations au remboursement anticipé sont interdites,
 - une décote s'applique pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- les déductions de détentions directes d'instruments *Tier 2* (dont *market making*) ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB (*Internal Rating Based*) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments *Tier 2* dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les déductions d'instruments *Tier 2* détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants), majoritairement du secteur des assurances ;
- les éléments de fonds propres *Tier 2* ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en *Tier 2*).

Le montant des instruments *Tier 2* retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles au CRR n°575/2013 tel que modifié par CRR n°2019/876 (CRR 2).

Dispositions transitoires

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec CRR 2/CRD 5, des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, grâce à l'introduction progressive des nouveaux traitements prudentiels sur les fonds propres.

Toutes ces dispositions transitoires ont pris fin au 1^{er} janvier 2018, excepté celles portant sur les instruments de dette hybride qui s'achèvent le 1^{er} janvier 2022.

Les instruments de dette hybride qui étaient éligibles en fonds propres sous CRD 3 et qui ne le sont plus du fait de l'entrée en vigueur de la CRD 4 peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis :

- tout instrument émis après le 31 décembre 2011 et non conforme à la réglementation CRR est exclu depuis le 1^{er} janvier 2014 ;
- les instruments dont la date d'émission est antérieure peuvent sous conditions être éligibles à la clause de grand-père et sont alors progressivement exclus sur une période de huit ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 était reconnu, puis 70 % en 2015 et ainsi de suite ;
- la partie non reconnue peut être incluse dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à *Tier 2* par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

CRR 2 est venu compléter ces dispositions en introduisant une nouvelle clause de maintien des acquis (ou clause de grand-père) : les instruments non éligibles émis avant le 27 juin 2019 restent éligibles en dispositions transitoires jusqu'au 28 juin 2025.

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond à la somme :

- du *Tier 2* éligible CRR 2 ;
- des instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles CRR émis avant le 27 juin 2019 ;
- d'une fraction du *Tier 2* non éligible CRR émis avant le 1^{er} janvier 2014, égale au minimum :
 - du montant prudentiel des titres *Tier 2* non éligibles en date de clôture et, le cas échéant, du report des titres *Tier 1* en excédent par rapport au seuil de 10 % (seuil pour l'exercice 2021) des titres *Tier 1* non éligibles,
 - de 10 % (seuil pour 2021) du stock de *Tier 2* non éligible CRR existant au 31 décembre 2012

Situation au 30 juin 2021

Fonds propres prudentiels simplifiés

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020.

| Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en millions d'euros) | 30/06/2021 | | 31/12/2020 | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Phasé | Non Phasé | Phasé | Non Phasé |
| Instruments de capital versés éligibles en tant que fonds propres CET1 | 349 | 349 | 347 | 347 |
| Autres réserves / Résultats non distribués | 5 729 | 5 729 | 5 745 | 5 745 |
| Autres éléments du résultat global accumulés | 567 | 567 | 368 | 368 |
| Intérêts minoritaires pris en compte dans les fonds propres CET1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Instruments de capital et réserves | 6 645 | 6 645 | 6 460 | 6 460 |
| Filtres prudentiels | (51) | (51) | (39) | (39) |
| (-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles | (0) | (0) | (0) | (0) |
| Dépassement de franchises | (2 132) | (2 132) | (1 895) | (1 895) |
| Autres éléments du CET1 | (67) | (67) | (45) | (45) |
| Ajustements réglementaires | (2 251) | (2 251) | (1 979) | (1 979) |
| FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1) | 4 394 | 4 394 | 4 481 | 4 481 |
| (-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important | 0 | 0 | 0 | 0 |
| (-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit du CET1) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres éléments du Tier 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1) | 4 394 | 4 394 | 4 481 | 4 481 |
| Instruments de capital versés éligibles en tant que fonds propres Tier 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Instruments de capital non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes | 65 | 65 | 65 | 65 |
| Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| (-) Instruments T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important | (29) | (29) | (26) | (26) |
| Autres éléments du Tier 2 | (1) | (1) | 0 | 0 |
| FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 | 35 | 35 | 39 | 39 |
| FONDS PROPRES TOTAUX | 4 429 | 4 429 | 4 520 | 4 520 |

Évolution sur la période

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'élèvent à 4 394 millions d'euros au 30 juin 2021 et font ressortir une baisse de 87 millions d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2020.

Les variations sont détaillées ci-dessous par rubrique du ratio :

Évolution des fonds propres

| Evolution des fonds propres pruden­tiels phasés (en millions d'euros) | 30/06/2021 VS 31/12/2020 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2020 | 4 481 |
| Augmentation de capital | 0 |
| Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution | 159 |
| Prévision de distribution | 0 |
| Autres éléments du résultat global accumulés | 199 |
| Intérêts minoritaires éligibles | 0 |
| Ecart­s d'acquisition et autres immobilisations incorporelles | 0 |
| Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions | 0 |
| Dépassement de franchises | (237) |
| Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 | 0 |
| Autres éléments du CET1 | (208) |
| FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 30/06/2021 | 4 394 |
| Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2020 | 0 |
| Variation des autres éléments du Tier 1 | 0 |
| FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 30/06/2021 | 0 |
| FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 30/06/2021 | 4 394 |
| Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2020 | 39 |
| Emissions | 0 |
| Remboursements | 0 |
| Autres éléments du Tier 2 | (4) |
| FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 30/06/2021 | 35 |
| FONDS PROPRES TOTAUX AU 30/06/2021 | 4 429 |

VI. Adéquation du capital

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres pruden­tiels à une exposition en risque ou en levier. Les définitions et les calculs de ces expositions sont développés dans la partie "Composition et évolution des emplois pondérés". La vision réglementaire est complétée de l'adéquation du capital en vision interne, qui porte sur la couverture du besoin de capital économique par le capital interne.

a. Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité ont pour objet de vérifier l'adéquation des différents compartiments de fonds propres (CET1, Tier 1 et fonds propres totaux) aux emplois pondérés issus des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels. Ces risques sont calculés soit en approche standard soit en approche interne (cf. partie "Composition et évolution des emplois pondérés").

Exigences prudentielles

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR.

Exigences minimales au titre du Pilier 1

Les exigences en fonds propres fixées au titre du Pilier 1 depuis 2015 sont les suivantes :

| Exigences minimales | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|----------------------------------------|------------|------------|
| Common Equity Tier 1 (CET1) | 4,5% | 4,5% |
| Tier 1 (CET1 + AT1) | 6,0% | 6,0% |
| Fonds propres totaux (Tier 1 + Tier 2) | 8,0% | 8,0% |

| Exigences globale de coussins de fonds propres | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Coussin de conservation phasé | 2,5% | 2,5% |
| Coussin systémique phasé | 0,0% | 0,0% |
| Coussin contracyclique | 0,03% | 0,03% |
| Exigence globale de coussins de fonds propres | 2,5% | 2,5% |

| Exigences minimales de fonds propres y compris coussins de fonds p | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Exigence minimale de CET1 au titre du Pilier 1 | 4,50% | 4,50% |
| Exigence globale de coussins de fonds propres | 2,53% | 2,53% |
| Exigence de CET1 | 7,03% | 7,03% |
| Exigence minimale d'AT1 au titre du Pilier 1 | 1,50% | 1,50% |
| Exigence minimale de Tier 2 au titre du Pilier 1 | 2,00% | 2,00% |
| Exigence globale de capital | 10,53% | 10,53% |

Exigence globale de coussins de fonds propres et seuil de restrictions de distribution

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :

- le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés depuis le 1^{er} janvier 2019), qui vise à absorber les pertes dans une situation de stress économique intense ;
- le coussin contracyclique (taux en principe fixé dans une fourchette de 0 à 2,5 %), qui vise à lutter contre une croissance excessive du crédit. Le taux est fixé par les autorités compétentes de chaque Etat (le Haut Conseil de Stabilité Financière – HCSF – dans le cas français) et le coussin s'appliquant au niveau de l'établissement résulte alors d'une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement ; lorsque le taux d'un coussin contracyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles ;
- le coussin pour le risque systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) qui vise à prévenir ou atténuer la dimension non cyclique du risque. Il est fixé par les autorités compétentes de chaque Etat (le HCSF dans le cas français) et dépend des caractéristiques structurelles du secteur bancaire, notamment de sa taille, de son degré de concentration et de sa part dans le financement de l'économie ;
- les coussins pour les établissements d'importance systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) ; pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII) (entre 0 % et 3,5 %) ou pour les autres établissements d'importance systémique (O-SII), (entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exception, c'est le taux du coussin le plus élevé qui s'applique. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements d'importance systémique et a un coussin de 1 % depuis le 1^{er} janvier 2019. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'est pas soumis à ces exigences. Lorsqu'un établissement est soumis à un coussin pour les établissements d'importance systémique (G-SII ou O-SII) et à un coussin pour le risque systémique, les deux coussins se cumulent.

Ces coussins doivent être couverts intégralement par des fonds propres de base de catégorie 1.

À ce jour, des coussins contracycliques ont été activés dans 6 pays par les autorités nationales compétentes. De nombreux pays ont relâché leur exigence de coussin contracyclique suite à la crise du Covid-19. En ce qui concerne les expositions françaises, le HCSF a porté le taux de coussin contracyclique de 0,25% à 0% le 2 avril 2020.

Compte tenu des expositions portées dans ces pays, le taux de coussin contracyclique du Crédit Agricole d'Ile-de-France s'élève à 0.03% au 30 juin 2021.

Par ailleurs, le HCSF a reconnu depuis 2019 la réciprocité d'application du coussin pour risque systémique activé par les autorités estoniennes. Compte tenu des modalités d'application de ce coussin et de la matérialité des emplois pondérés portés par la Caisse régionale. en Estonie, le taux de coussin pour risque systémique est à 0% au 30 juin 2021.

Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique (EU CCYB1)

| 30/06/2021 <i>(en millions d'euros)</i> | | Expositions générales de crédit | | Expositions de crédit pertinentes - risque de marché | | | Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation | Valeur d'exposition totale | Exigences de fonds propres | | | | Montants d'exposition pondérés | Pondérations des exigences de fonds propres (%) | Taux de coussin contracyclique (%) |
|--------------------------------------------|----------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------|--------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------|
| | | Valeur exposée au risque selon l'approche standard | Valeur exposée au risque selon l'approche NI | Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard | Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes | Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit | | | Expositions de crédit pertinentes - risque de marché | Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation | Total | | | | |
| 1 | Ventilation par pays | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | Allemagne | - | 40 | - | - | - | 40 | 1 | - | - | 1 | 8 | 0,0% | 0,00% | |
| 3 | Belgique | - | 107 | - | - | - | 107 | 4 | - | - | 4 | 55 | 0,3% | 0,00% | |
| 4 | Bulgarie | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 0,0% | 0,50% | |
| 5 | Danemark | - | 3 | - | - | - | 3 | 0 | - | - | 0 | 1 | 0,0% | 0,00% | |
| 6 | France | 5 410 | 36 272 | - | - | 0 | 41 682 | 1 374 | - | - | 1 374 | 17 174 | 92,8% | 0,00% | |
| 7 | Hong Kong | - | 11 | - | - | - | 11 | 0 | - | - | 0 | 1 | 0,0% | 1,00% | |
| 8 | Irlande | - | 1 | - | - | - | 1 | - | - | - | - | 0 | 0,0% | 0,00% | |
| 9 | Luxembourg | 16 | 12 293 | - | - | - | 12 309 | 93 | - | - | 93 | 1 161 | 6,3% | 0,50% | |
| 10 | Norvege | - | 1 | - | - | - | 1 | - | - | - | - | 0 | 0,0% | 1,00% | |
| 11 | Republique Tchèque | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 0,0% | 0,50% | |
| 12 | Royaume Uni | - | 84 | - | - | - | 84 | 1 | - | - | 1 | 17 | 0,1% | 0,00% | |
| 13 | Slovaquie | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 0,0% | 1,00% | |
| 14 | Suede | - | 2 | - | - | - | 2 | - | - | - | - | 1 | 0,0% | 0,00% | |
| 15 | Autres pays * | - | 267 | - | - | - | 267 | 8 | - | - | 8 | 98 | 0,5% | 0,00% | |
| 16 | Total | 5 426 | 49 080 | - | - | 0 | 54 506 | 1 481 | - | - | 1 481 | 18 514,10 | 100,00% | 0,000% | |

*Pour lesquels aucun niveau de coussin contracyclique n'a été défini par l'autorité compétente

Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (EU CCYB2)

Au final, après prise en compte des exigences au titre du Pilier 1 et de l'exigence globale de coussins de fonds propres, l'exigence globale de capital ressort comme suit :

| Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique (EU CCYB1) | | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| 1 | Montant total d'exposition au risque | 20 528 | 20 528 |
| 2 | Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (EU CCYB2) | 0,031% | 0,031% |
| 3 | Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement | 6,4 | 6,4 |

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuible (MMD), somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions, vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences de capital en capital CET1, Tier 1 et fonds propres totaux.

| | Exigence en CET1 | Exigence en Tier 1 | Exigence globale de capital |
|----------------------------------------------------|------------------|--------------------|-----------------------------|
| Exigence minimale de Pilier 1 | 4,50% | 6,00% | 8,00% |
| Coussin de conservation | 2,50% | 2,50% | 2,50% |
| Coussin contracyclique | 0,03% | 0,03% | 0,03% |
| Exigence en capital (a) | 7,03% | 8,53% | 10,53% |
| 30/06/2021 Ratios de solvabilité phasés (b) | 21,4% | 21,4% | 21,6% |
| Distance à l'exigence de capital (b-a) | 1437 pb | 1287 pb | 1104 pb |
| Distance au seuil de déclenchement du MMD | | | 1104 pb (2267 M€) |

Au 30 juin 2021, la Caisse régionale d'Ile-de-France dispose d'une marge de sécurité de 1104 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 2 267 millions d'euros de capital CET1.

Situation au 30 juin 2021

Synthèse des chiffres clés

| Synthèse chiffres-clés (en millions d'euros) | 30/06/2021 | | 31/12/2020 | |
|----------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Phasé | Non Phasé | Phasé | Non Phasé |
| FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1) | 4 394 | 4 394 | 4 481 | 4 481 |
| FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1) | 4 394 | 4 394 | 4 481 | 4 481 |
| FONDS PROPRES TOTAUX | 4 429 | 4 429 | 4 520 | 4 520 |
| TOTAL DES EMPLOIS PONDERES | 20 528 | 20 528 | 20 779 | 20 779 |
| RATIO CET1 | 21,4% | 21,4% | 21,6% | 21,6% |
| RATIO TIER 1 | 21,4% | 21,4% | 21,6% | 21,6% |
| RATIO GLOBAL | 21,6% | 21,6% | 21,8% | 21,8% |

Les exigences minimales applicables sont pleinement respectées ; le ratio CET1 phasé du Crédit Agricole d'Ile-de-France est de 21,4% au 30 juin 2021.

b. Ratio de levier

Cadre réglementaire

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne *via* l'article 429 du CRR, modifié par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au *Journal officiel de l'Union européenne* le 18 janvier 2015.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au *Journal officiel de l'Union européenne* le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier fait l'objet d'une exigence minimale de Pilier 1 applicable à compter du 28 juin 2021 :

- l'exigence minimale de ratio de levier est de 3 % ;
- à ce niveau s'ajoutera, à partir du 1^{er} janvier 2023, pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII), donc pour le Groupe Crédit Agricole, un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin systémique de l'entité ;
- enfin, le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînera une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

La publication du ratio de levier est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015 au moins une fois par an : les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé ou un ratio phasé. Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France a retenu comme option de publier le ratio de levier en format phasé.

Situation au 30 juin 2021

Publication d'informations qualitatives sur le ratio de levier (EU LRA)

Le ratio de levier de Caisse régionale s'élève à 7,60% sur une base de Tier 1 phasé, stable par rapport au 31/12/2020

LRCom: Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2)

| LRCom: Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2) - en millions d'euros | | 30/06/2021 |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT) | | |
| 1 | Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses) | 67 722 |
| 2 | Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable | - |
| 3 | (Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés) | (479) |
| 4 | (Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs) | - |
| 5 | (Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan) | - |
| 6 | (Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1) | (2 243) |
| 7 | Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT) | 65 000 |
| Expositions sur dérivés | | |
| 8 | Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles) | 190 |
| EU-8a | Dérogation pour dérivés: contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée | - |
| 9 | Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR | 264 |
| EU-9a | Dérogation pour dérivés: Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée | - |
| EU-9b | Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale | - |
| 10 | (Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR) | - |
| EU-10a | (jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée) | - |
| EU-10b | (Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale) | - |
| 11 | Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus | - |
| 12 | (Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus) | - |
| 13 | Expositions totales sur dérivés | 454 |
| Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT) | | |
| 14 | Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes | 864,60 |
| 15 | (Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts) | 9,33 |
| 16 | Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT | 193,78 |
| EU-16a | Dérogation pour OFT: Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR | - |
| 17 | Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent | - |
| EU-17a | (Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients) | - |
| 18 | Expositions totales sur opérations de financement sur titres | 1 067,71 |
| Autres expositions de hors bilan | | |
| 19 | Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute | 9 234 |
| 20 | (Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents) | 4 232 |
| 21 | (Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan) | - |
| 22 | Expositions de hors bilan | 5 003 |

| LRCom: Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2) - suite - en millions d'euros | | 30/06/2021 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Expositions exclues | | |
| EU-22a | (Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR) | (13 723) |
| EU-22b | (Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan)) | - |
| EU-22c | (Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics) | - |
| EU-22d | (Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs) | - |
| EU-22e | (Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement) | - |
| EU-22f | (Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation) | - |
| EU-22g | (Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites) | - |
| EU-22h | (Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR) | - |
| EU-22i | (Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR) | - |
| EU-22j | (Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires) | - |
| EU-22k | (Total des expositions exemptées) | (13 723) |
| Fonds propres et mesure de l'exposition totale | | |
| 23 | Fonds propres de catégorie 1 | 4 394 |
| 24 | Mesure de l'exposition totale | 57 783 |
| Ratio de levier | | |
| 25 | Ratio de levier (%) | 7,60% |
| EU-25 | Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%) | 7,60% |
| 25a | Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%) | 7,60% |
| 26 | Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%) | 3,00% |
| EU-26a | Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%) | -3,00% |
| EU-26b | dont: à constituer avec des fonds propres CET1 | 0,00% |
| 27 | Exigence de coussin lié au ratio de levier (%) | 0,00% |
| EU-27a | Exigence de ratio de levier global (%) | 0,00% |
| Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes | | |
| EU-27b | Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres | Transitoire |

LRSUM : Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (EU LR1)

| LRSUM Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (en millions d'euros) - EUL LR1 | | 30/06/2021 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 1 | Total de l'actif selon les états financiers publiés | 68 852 |
| 2 | Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle | - |
| 3 | (Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque) | - |
| 4 | (Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant)) | - |
| 5 | (Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR) | - |
| 6 | Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction | - |
| 7 | Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie | - |
| 8 | Ajustement pour instruments financiers dérivés | 161 |
| 9 | Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT) | 184 |
| 10 | Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents) | 5 003 |
| 11 | (Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1) | (58) |
| EU-11a | (Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR) | (13 723) |
| EU-11b | (Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR) | - |
| 12 | Autres ajustements | (2 637) |
| 13 | Mesure de l'exposition totale | 57 783 |

LRSpl: Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées) (EU LR3)

| LRSPL Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées (en millions d'euros) - EU LR3 | | 30/06/2021 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| EU-1 | Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont: | 55 246 |
| EU-2 | Expositions du portefeuille de négociation | - |
| EU-3 | Expositions du portefeuille bancaire, dont: | 55 246 |
| EU-4 | Obligations garanties | - |
| EU-5 | Expositions considérées comme souveraines | 2 477 |
| EU-6 | Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains | 2 610 |
| EU-7 | Établissements | 566 |
| EU-8 | Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier | 29 191 |
| EU-9 | Expositions sur la clientèle de détail | 6 783 |
| EU-10 | Entreprises | 9 836 |
| EU-11 | Expositions en défaut | 429 |
| EU-12 | Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit) | 3 355 |

c. Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A (Switch)

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (*Switch*), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élevait au 30 juin 2021 à 16,9 milliards d'euros, dont 180,9 millions consentis par la Caisse régionale suite au débouclage partiel (-15%) réalisé en mars 2021.

Crédit Agricole S.A. a informé les Caisses régionales en février 2021 de son intention de démanteler complètement le mécanisme d'ici à la fin de l'année 2022.

Autres liens de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

2.1.2. Composition et évolution des emplois pondérés

Au dénominateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche "Notations internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
 - l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
 - l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

| (en millions d'euros) | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Risque de crédit | 19 656 | 19 867 |
| dont approche standard | 4 770 | 4 895 |
| dont approche fondation IRB | 6 614 | 6 623 |
| dont approche avancée IRB | 4 229 | 4 251 |
| dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes | 3 953 | 4 053 |
| dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit | 90 | 46 |
| dont positions de titrisations | 0 | 0 |
| Risque de marché | 0 | 0 |
| dont risque de change | 0 | 0 |
| Risque opérationnel | 872 | 911 |
| dont approche standard | 30 | 22 |
| dont approche par mesure avancée | 842 | 889 |
| TOTAL | 20 528 | 20 779 |

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale dans notamment SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.

2.2. Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposée, ainsi que les principaux risques liés à la détention de certificats coopératifs d'investissements émis par la Caisse régionale du fait de sa structure.

Les risques propres à l'activité du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

2.2.1. Risques de crédit et de contreparties

a) **Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque de crédit de ses contreparties**

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé. Le risque de crédit affecte ses comptes consolidés lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse régionale cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse régionale est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale est couverte par ces techniques. En conséquence, elle est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2021, l'exposition (EAD) au risque de crédit et de contrepartie de la Caisse régionale d'Ile-de-France (hors opérations internes au Crédit Agricole) s'élevait à 55,7 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 69% sur la clientèle de détail, et 31% sur les entreprises. À cette date d'arrêt, le montant brut des prêts et créances en défaut s'élevait à 462 millions d'euros.

b) **Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par le Crédit Agricole d'Ile-de-France liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière**

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Crédit Agricole d'Ile-de-France comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles

ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse régionale s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole d'Ile-de-France.

Au 30 juin 2021, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole) s'élevait à 53 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 459 millions d'euros.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale.

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse régionale pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de

Au 30 juin 2021, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (EAD) du Crédit Agricole d'Ile-de-France sur le marché des entreprises s'élève à 17 523 millions d'euros (dont 274 millions d'euros en défaut).

d) La Caisse régionale d'Ile-de-France pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée.

Les expositions de la Caisse d'Ile-de-France sont diversifiées du fait de ses activités complètes de banque universelle de proximité, mais 64,6% de son EAD à fin juin 2021 est réalisé sur des financements présentant le profil de risque le moins élevé (habitat pour 56,9% et collectivités publiques pour 7,7%). Une détérioration générale de l'environnement économique pourrait cependant avoir des effets sur la capacité des emprunteurs personnes physiques à rembourser leurs crédits à l'habitat.

Sur la clientèle Corporate, le portefeuille d'engagements commerciaux est bien diversifié. Seules deux filières représentent plus de 10 % de l'activité : la filière "Immobilier", à 35 % et la filière "Distribution/industrie de biens de consommations" à 14%. Si ces secteurs devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale pourrait en être affectée.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

La capacité de la Caisse régionale d'Ile-de-France à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des banques commerciales, des banques

d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse régionale à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit du Crédit Agricole d'Ile-de-France serait exacerbé si les actifs qu'il détient en garantie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de son exposition au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2021, le montant total des encours de la Caisse régionale sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 11,1 milliards d'euros (y compris vis-à-vis de Crédit Agricole SA).

f) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans le territoire où il exerce ses activités

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est particulièrement exposé, en valeur absolue, au risque pays sur la France. Au 30 juin 2021, la concentration de ses risques de crédit sur la France (hors opérations internes au Groupe Crédit Agricole) est de 97,7% de la totalité de ses expositions. Une dégradation des conditions économiques de ce pays aurait des répercussions sur la Caisse régionale.

g) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, la Caisse Régionale d'Ile-de-France n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

2.2.2. Risques financiers

a) La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole d'Ile-de-France

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas. Si cet environnement de taux bas devait perdurer, la rentabilité de Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait continuer à être affectée de manière significative. Durant des périodes de taux d'intérêt bas, les différentiels des taux d'intérêt tendent à se resserrer, et le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment son coût de financement pour compenser la baisse de revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché plus bas. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, notamment en France, des produits d'épargne réglementés (tels que le plan d'épargne logement -PEL) rémunérés par des taux d'intérêt fixés au-dessus des taux de marché actuels.

Sur le premier semestre 2021, la part des activités d'assurance dans le produit net bancaire du Crédit Agricole d'Ile-de-France représentait 14%. Des taux bas pourraient également affecter les commissions facturées sur les produits de gestion d'actifs sur le marché monétaire et d'autres produits à revenu fixe. Sur le premier semestre 2021, les commissions tirées des produits de gestion d'actifs dans le produit net bancaire du Crédit Agricole d'Ile-de-France s'élevait à 6%. En outre, en raison de la baisse des taux, il a pu se matérialiser une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. Au 30 juin 2021, les encours de crédit à l'habitat de la Caisse régionale s'établissent à 32,3 milliards d'euros. La survenance d'une nouvelle vague de remboursements anticipés ne peut être exclue. Ceci, conjugué avec l'octroi de nouveaux prêts aux faibles taux d'intérêt en vigueur sur le marché, pourrait entraîner une diminution globale du taux d'intérêt moyen des portefeuilles de prêts. Une réduction des *spreads* de crédit et une diminution des revenus résultant de la baisse des taux d'intérêt des portefeuilles de créances pourraient affecter de manière significative la rentabilité des activités de banque de détail et la situation financière globale du Crédit Agricole d'Ile-de-France

Un environnement persistant de taux d'intérêt bas pourrait également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire significativement les revenus générés dans

le cadre des activités de financement et affecter défavorablement leur rentabilité et leur situation financière. Un tel aplanissement de la courbe des taux pourrait également inciter les institutions financières à s'engager dans des activités plus risquées en vue d'obtenir le niveau de taux escompté, ce qui pourrait être de nature à accroître le risque et la volatilité du marché de manière globale. En conséquence, les opérations du Crédit Agricole d'Ile-de-France pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

Inversement, la fin d'une période prolongée de taux d'intérêt bas comporte des risques. Une augmentation des taux d'intérêt sur le marché devrait entraîner une perte de valeur de tout portefeuille de créances rémunérées par des taux d'intérêts bas résultant d'une période prolongée de taux bas ou d'actifs à revenu fixe. Si ses stratégies de couverture s'avéraient inefficaces ou ne fournissaient qu'une couverture partielle contre cette diminution de valeur, le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait subir des pertes significatives.

En outre, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs. Concernant les prêts octroyés par la Caisse régionale, cela pourrait éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation *investment grade*, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations du Crédit Agricole d'Ile-de-France pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Crédit Agricole d'Ile-de-France.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France par son activité de banque de détail est exposé aux variations de taux d'intérêts. Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse régionale n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêt des activités de prêts du Crédit Agricole d'Ile-de-France. Sur les 12 prochains mois, en cas de baisse des taux d'intérêt de la zone euro de 100 points de base, le Crédit Agricole d'Ile-de-France perdrait 516 millions d'euros sur le portefeuille au 30 juin 2021, soit une baisse de 52% du PNB 2020.

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une baisse des taux de 200 points de base correspond à un impact positif de 128 millions d'euros, soit 2,83% des fonds propres prudentiels totaux du Crédit Agricole d'Ile-de-France au 31/12/2020. Par ailleurs, une augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur la rentabilité du Crédit Agricole d'Ile-de-France

Les impacts ci-dessus sont calculés sur la base d'un bilan statique, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des taux sur le produit net bancaire de la Caisse régionale.

Les résultats de la caisse régionale pourraient être affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Crédit Agricole d'Ile-de-France, ainsi que de sa dette, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse régionale, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre du Crédit Agricole d'Ile-de-France, ainsi que des variations de valeur liées au marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs au cours d'un exercice comptable, cette variation

étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2021, l'encours brut des titres de dettes et dérivés comptabilisés à la juste valeur détenus par le Crédit Agricole d'Ile-de-France s'élevait à 920,8 millions d'euros.

d) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées et dans l'exercice d'activités de *private equity*. Si la valeur des titres de capital détenus venait à diminuer de manière significative, le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2021, le Crédit Agricole d'Ile-de-France détenait près de 3 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres, dont 0,1 milliard d'euros comptabilisés à la juste valeur par résultat, et 2,9 milliards d'euros comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

e) Les commissions tirées par le Crédit Agricole d'Ile-de-France des produits d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients ayant souscrit des produits de gestion d'actifs, d'assurance et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les commissions tirées par Crédit Agricole d'Ile-de-France de ces activités. Sur le premier semestre 2021, 6 % et 14 % des revenus ont été générés respectivement par les commissions liées aux activités de gestion d'actifs et de fortune et celles d'assurance. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles le Crédit Agricole d'Ile-de-France intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Caisse régionale qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles elle intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion facturées à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de Crédit Agricole S.A. ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des commissions que le Crédit Agricole d'Ile-de-France perçoit sur les activités de gestion d'actifs et d'assurance.

f) La Caisse régionale d'Ile-de-France doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs est incertain, et si la Caisse régionale perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, elle pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que le Crédit Agricole d'Ile-de-France s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

g) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent le Crédit Agricole d'Ile-de-France à des risques de marché

Les activités du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est ainsi exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt et des cours des titres.

À titre d'exemple, la Caisse régionale est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que le CCI du Crédit Agricole d'Ile-de-France en soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur la Caisse régionale et ses contreparties. Si les conditions financières du Crédit Agricole d'Ile-de-France ou de ses contreparties devaient se détériorer, la Caisse régionale pourrait subir des pertes sur ses financements et les transactions avec ses contreparties, en plus d'autres effets négatifs indépendants.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France réalise des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés au paragraphe 2.3.2 de la gestion de risques. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de la Caisse régionale aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

h) Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de direction dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du 30 juin 2021, le Crédit Agricole d'Ile-de-France est tenu de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait enregistrer des pertes imprévues.

i) Les stratégies de couverture mises en place par Crédit Agricole d'Ile-de-France pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse régionale détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

Au 30 juin 2021, l'encours de swaps de macro-couverture se monte à 9,7 milliards d'euros.

2.2.3. Risques opérationnels

Le **risque opérationnel** du Crédit Agricole d'Ile-de-France inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2018 à 2020, les incidents de risque opérationnel pour le Crédit Agricole d'Ile-de-France se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 9,5% des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 3,3% des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 48,7% des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (26,6%), la fraude interne (0,7%), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (0,2%) ainsi que les dommages occasionnés aux actifs physiques (11%).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé le Crédit Agricole d'Ile-de-France s'élevait à 872 millions d'euros au 30 juin 2021.

a) le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé aux risques de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin juin 2021, le montant de la fraude avérée pour le périmètre du Crédit Agricole d'Ile-de-France s'élève à 1,66 millions d'euros (pertes collectées en RO – en date de détection), en hausse de 15% comparé au premier semestre 2020.

Hors dossiers exceptionnels, la répartition des risques de fraudes (part relative de chaque catégorie dans les pertes collectées en RO - en date de détection et en montant) est la suivante :

- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 92,3% ;
- fraude identitaire et documentaire : 0,2% ;
- détournement/vol : 7,6% ;

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b) le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et le Crédit Agricole d'Ile-de-France continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, il est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/ assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, le Crédit Agricole d'Ile-de-France dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse régionale devenaient défaillants, même sur une courte période, elle se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire de ses systèmes d'information, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France ne peut assurer que de telles défaillances ou

interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels il a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Crédit Agricole d'Ile-de-France, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2018 à 2020, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 0,2% des pertes opérationnelles.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'elle ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par le Crédit Agricole d'Ile-de-France ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs utilisés dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, le Crédit Agricole d'Ile-de-France applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque du Crédit Agricole d'Ile-de-France. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que le Crédit Agricole d'Ile-de-France utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2021, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a une exigence de fonds propres prudentiels de 69,8 millions d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

d) Tout préjudice porté à la réputation du Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités du Crédit Agricole d'Ile-de-France dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse régionale sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse régionale est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à sa réputation pourrait

entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer le Crédit Agricole d'Ile-de-France à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour le Crédit Agricole d'Ile-de-France et géré par la Département de la Conformité, rattaché à la Direction de la Prévention des risques, qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

e) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Le Groupe Crédit Agricole a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de Groupe.

Si, à l'avenir, la Caisse régionale est concernée et si ces procédures ont une issue défavorable pour la Caisse régionale, elles sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse régionale dispose de moyens de défense importants, elle pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Rattaché à la Direction des risques, le département juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

2.2.4. Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole d'Ile-de-France évolue

a) La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Crédit Agricole d'Ile-de-France.

Les incertitudes ne sont pas intégralement levées sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à atteindre un niveau de vaccination de la population suffisant et du développement de variants plus contagieux (notamment le variant delta). La mise en place éventuelle de nouvelles mesures restrictives dans certains pays européens (« jauges », couvre-feux, fermeture des frontières, reconfinements, etc.), qui pourrait freiner l'activité économique et peser sur la confiance des agents économiques ne peut être exclue. Par ailleurs, des incertitudes fortes subsistent quant aux dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises) et le marché du travail (chômage), aujourd'hui limités par les mesures de soutien budgétaires et monétaires à l'économie. Le pilotage et le ciblage de la sortie de ces mesures par les États (notamment États français et italien) et les banques centrales (notamment Banque centrale européenne) sont des étapes clés. De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale. Cela pourrait fragiliser certains pays et peser plus particulièrement sur certains secteurs (tourisme, transport aérien), freinant ainsi l'activité économique mondiale.

Dans ce contexte la Commission européenne a revu à la hausse en juillet 2021 ses prévisions de croissance pour l'année 2021 à 4,8% pour la zone euro et 6% pour la France (contre 4,3% et 5,7% prévus en mai 2021), mais n'a pas revu ses prévisions de la croissance mondiale hors Union Européenne. Elle souligne que les incertitudes et les risques restent élevés, notamment en raison des inquiétudes autour des variants du virus.

En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation

financière du Crédit Agricole d'Ile-de-France. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir (1) une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit, (2) une baisse des revenus notamment (a) imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités, (b) liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) liée à une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance, (3) une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macroéconomiques, de l'octroi de moratoires et plus généralement de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, notamment dans la perspective de la levée de mesures de soutien dans certains pays (4) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole S.A. et (5) des actifs pondérés par les risques (*risk weighted assets* ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital du Crédit Agricole d'Ile-de-France (et notamment son ratio de solvabilité).

Ainsi, le coût du risque pourrait continuer à être affecté en 2021 par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des "Bucket 1" à "Bucket 2", la sensibilité de certains secteurs, notamment :

1. liés au maintien de restrictions à la circulation ou aux rassemblements des personnes, pour ce qui concerne la restauration, le tourisme international, l'événementiel ;
2. dont le niveau de demande demeurerait durablement en dessous de la normale ou enfin ;
3. qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial est un secteur à surveiller, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments, tels que les centres commerciaux mis à mal par les achats en ligne et le segment des bureaux confronté à des changements structurels si les tendances de télétravail se confirment.

Enfin, en termes de solvabilité, si la crise n'a pas engendré de baisse du ratio de CET1 du Crédit Agricole d'Ile-de-France, qui s'établit à 21,4% au 30 juin 2021 (stable par rapport au 31 mars 2021) et à 20,7% au début de la crise au 31 mars 2020, cette évolution ne préjuge en rien du niveau qu'atteindra le ratio CET1 sur les prochains trimestres. En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda du déploiement puis du retrait des mesures publiques, et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, et les décisions réglementaires.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Crédit Agricole d'Ile-de-France et les marchés sur lesquels il opère

Dans l'exercice de ses activités la Caisse régionale est spécifiquement exposée de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le Crédit Agricole d'Ile-de-France intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse régionale, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités du Crédit Agricole d'Ile-de-France les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse régionale, en particulier si la perturbation était caractérisée par une

absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre, dans un contexte de croissance globale en baisse en 2020 et de politiques monétaires très accommodantes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela qui peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies : *Brexit*, crises sociales ou politiques à travers le monde.
- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- Le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et peut entraîner la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les États à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations du Crédit Agricole d'Ile-de-France pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourrait en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où il exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement telle que transposée en droit interne (telle que modifiée par la directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que le Crédit Agricole d'Ile-de-France doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2021, le ratio CET1 non phasé de la Caisse régionale atteint 21,4 % et le ratio global non phasé 21,6% ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire transposant en droit interne les dispositions de la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement tel que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes

et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la "DRRB") ; notamment, le Crédit Agricole d'Ile-de-France est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" du Document d'enregistrement unique 2020 de Crédit Agricole S.A.). En outre, la contribution du Crédit Agricole d'Ile-de-France au financement annuel du Fonds de résolution unique peut être significative. Ainsi, au premier semestre 2021, les contribution au Fonds de Résolution Unique et au Fonds de Garantie des Dépôts et Résolution a enregistré une hausse à 17,3 millions d'euros, soit + 16,9 % par rapport au premier semestre 2020;

- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les CCI et autres titres émis par la Caisse régionale), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités, ainsi que les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement de la Caisse régionale, notamment en l'obligeant à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Crédit Agricole d'Ile-de-France : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante sa capacité à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Crédit Agricole d'Ile-de-France et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision.

- Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels le Crédit Agricole d'Ile-

de-France est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de la Caisse régionale. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur le Crédit Agricole d'Ile-de-France et nécessiter un renforcement des actions présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le Crédit Agricole d'Ile-de-France, mais son impact pourrait être très important.

Par ailleurs, un certain nombre d'ajustement et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en le Crédit Agricole d'Ile-de-France place par les autorités nationales et européennes dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore incertains, de sorte qu'il est impossible à ce stade de déterminer ou de mesurer leurs impacts réels sur le Crédit Agricole d'Ile-de-France à ce stade.

2.2.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole d'Ile-de-France

a) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

b) Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que le Crédit Agricole d'Ile-de-France perçoit sur cette activité.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole d'Ile-de-France

Bien que les principales activités de la Caisse régionale soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs de ses activités. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance. Dans une telle situation, la Caisse régionale pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter le Crédit Agricole d'Ile-de-France à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole d'Ile-de-France est d'autant plus important.

d) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé aux risques climatiques et environnementaux

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est directement exposé aux risques climatiques à travers ses outils d'exploitation, pour des impacts qui demeurent cependant marginaux. Ses contreparties peuvent en

revanche être directement affectées par des aléas climatiques, dont les impacts peuvent être significatifs, et, de fait, indirectement, affecter la Caisse régionale. Cela conduit à considérer les risques climatiques comme des facteurs de risques influençant les autres risques existants, notamment de crédit. À titre d'exemple, lorsque le Crédit Agricole d'Ile-de-France prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, il se retrouve exposé au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit de ce dernier. De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux. De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer ...) – impactant négativement ses contreparties dans l'exercice de leurs activités. Enfin, les impacts négatifs des contreparties sur d'autres facteurs environnementaux notamment de réduction/perde de biodiversité, ou usage des ressources peuvent dégrader la qualité de la contrepartie ou entraîner des risques de réputation.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, le Crédit Agricole d'Ile-de-France devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. Des engagements complémentaires ont été pris sur le pétrole et le gaz de schiste. Enfin, le Groupe Crédit Agricole a récemment rejoint l'initiative Net Zero Banking Alliance, pour confirmer son implication dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

e) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir ses activités et sa rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité du Crédit Agricole d'Ile-de-France. Une dégradation importante de leurs notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa liquidité et sa compétitivité, augmenter son coût de financement, limiter son accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading*, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'ils émettent sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti du Crédit Agricole d'Ile-de-France auprès des investisseurs est directement lié à son *spreads* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité du Crédit Agricole d'Ile-de-France. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance du Crédit Agricole d'Ile-de-France, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle de la Caisse régionale

Pour rappel, la notation du Crédit Agricole d'Ile-de-France selon S&P Global Ratings est de A+.

f) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est confronté à une forte concurrence

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de Crédit Agricole d'Ile-de-France, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant du

l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Crédit Agricole d'Ile-de-France et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le *bitcoin*, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

2.2.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "**Réseau**"). Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2¹. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette², c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

¹ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

² Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

2.3. Gestion du risque

2.3.1. Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport financier Annuel 2020 dans la partie 5, titre 5.3.4. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2021.

I. Gestion du risque

➤ Organisation et dispositif de suivi

Dans un contexte de crise et en complément des éléments récurrents ci-dessous, plusieurs dispositifs de suivi ont été mis en œuvre.

Les tableaux de bord de suivi du risque sont ainsi tenus mensuellement et intègrent plusieurs focus. Un suivi de nouveaux indicateurs journaliers et hebdomadaires liés à l'évolution de l'activité et de la situation économique a été mis en place intégrant un suivi de l'évolution des Prêt Garantis par l'Etat et des Pauses COVID.

- Banque de Détail

Le tableau de bord du suivi du risque de crédit contient depuis 2018 tous les indicateurs réglementaires, est automatisé et communiqué à chaque trimestre au sein des différentes directions. L'ensemble des marchés sont couverts et suivis.

En complément, des études ponctuelles en lien avec l'économie ou suite à des interrogations particulières en interne sont réalisées trimestriellement. L'objectif est de déterminer le niveau de risque potentiel et, dans le cas où un risque serait avéré, de prendre les décisions et mesures nécessaires pour le cadrer.

La revue de l'ensemble des plans de contrôle du risque de crédit pour le marché des Professionnels et le marché des Particuliers a été achevée en 2019. Cette revue a permis le développement d'un outil interne permettant l'homogénéisation et la centralisation de l'ensemble des résultats des contrôles des dossiers de crédit. Celui-ci permet plus de facilité pour les contrôleurs, une meilleure gestion du suivi pour le contrôle permanent.

- Banque des Entreprises

A la faveur du comité des risques du 19 mars 2021, un focus a été réalisé sur le secteur des professionnels de l'immobilier. Ce focus a permis d'éclairer la Direction Générale sur le niveau de risque sur ce secteur à encours importants et dont le niveau de risque est élevé.

Avec les mêmes objectifs, un focus des filières Tourisme, Hôtel, restauration et événementiel a eu lieu le 23 Juin 2021.

➤ **Méthodologie et systèmes de mesure des risques**

- Description du dispositif de notation

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation internes pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail.

Sur le périmètre de la *banque de détail*, le Crédit Agricole d'Ile de France a la responsabilité de mettre en œuvre son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole SA. Ainsi, il dispose de modèles Groupe Crédit Agricole d'évaluation du risque, basés sur des notions de groupe de risques et un processus de notation.

La gestion du défaut fait l'objet d'un suivi particulier au niveau de la Direction de la Prévention des Risques et est largement automatisée.

L'usage Bâlois de la notation se concrétise dans l'ensemble des procédures de délégation, de reporting, de scoring, de surveillance rapprochée des crédits sensibles et d'allocation de fonds propres économiques.

Sur le périmètre de la *banque des entreprises*, le Crédit Agricole d'Ile de France dispose également de méthodologies de notation Groupe Crédit Agricole basées sur :

- Des règles d'affectation de la clientèle en fonction du chiffre d'affaires
- Un suivi de ces règles, dont la frontière banque de détail / banque des entreprises
- Un processus de notation interne, au travers d'outils mis à disposition des chargés d'affaires et de grilles adaptées par marché, et d'un système indépendant de validation et de contrôle de la notation,

Une gestion du défaut qui s'intègre dans le processus de surveillance et de maîtrise des risques, de manière décentralisée par les chargés d'affaires et centralisée au niveau du département engagements entreprises.

De même que pour la *banque de détail*, l'usage Bâlois de la notation se concrétise dans l'ensemble des procédures de délégation, de reporting, de surveillance rapprochée des crédits sensibles et d'allocation de fonds propres économiques.

- La mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés (au bilan) et les engagements confirmés non utilisés (hors-bilan).

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France mesure ses risques de crédit au travers d'une approche prudentielle qui intègre deux niveaux de risque :

- Les EAD sensibles (note comprise entre I et K pour le Retail et de E+ à E- pour le Corporate)
- Les EAD défaut (note V pour le Retail et notes F et Z pour le Corporate)

L'évolution de ces indicateurs fait l'objet d'un reporting formalisé par un tableau de bord présenté en Comité de Direction mensuellement.

La Caisse régionale suit ses risques au travers de son exposition au moment du défaut (notion Bâloise « EAD » qui correspond aux engagements de bilan et équivalent crédit des engagements Hors Bilan) par réseau :

| | 30.06.2021 | | 31.12.2020 | |
|-------------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|
| | EAD M€ | en % | EAD M€ | en % |
| Banque de Détail | 38 154 | 69% | 37 417 | 68% |
| <i>dont EAD défaut</i> | 188 | <i>Tx défaut : 0,49%</i> | 219 | <i>Tx défaut : 0,59%</i> |
| Banque des Entreprises | 17 523 | 31% | 17 931 | 32% |
| <i>dont EAD défaut</i> | 274 | <i>Tx défaut : 1,56%</i> | 334 | <i>Tx défaut : 1,86%</i> |
| TOTAL | 55 677 | 100% | 55 349 | 100% |
| <i>dont EAD défaut</i> | 462 | <i>Tx défaut : 0,83%</i> | 553 | <i>Tx défaut : 1,00%</i> |

Source : GERICO

En termes d'expositions, on constate, au 1^{er} semestre 2021, une hausse de l'EAD uniquement sur Banque de Détail.

Le poids des deux réseaux est stable par rapport au 31 décembre 2020, à savoir que la Banque de Détail représente 69 % de l'EAD globale de la Caisse régionale contre 31 % pour la Banque des Entreprises.

En termes de risque, le taux de défaut¹ global de la Caisse régionale est en baisse à 0,83 % au 30 juin 2021. Cette baisse est en grande partie concentrée sur la Banque des Entreprises, avec le remboursement d'un tiers mais aussi due à l'amélioration de la qualité du portefeuille de la Caisse régionale.

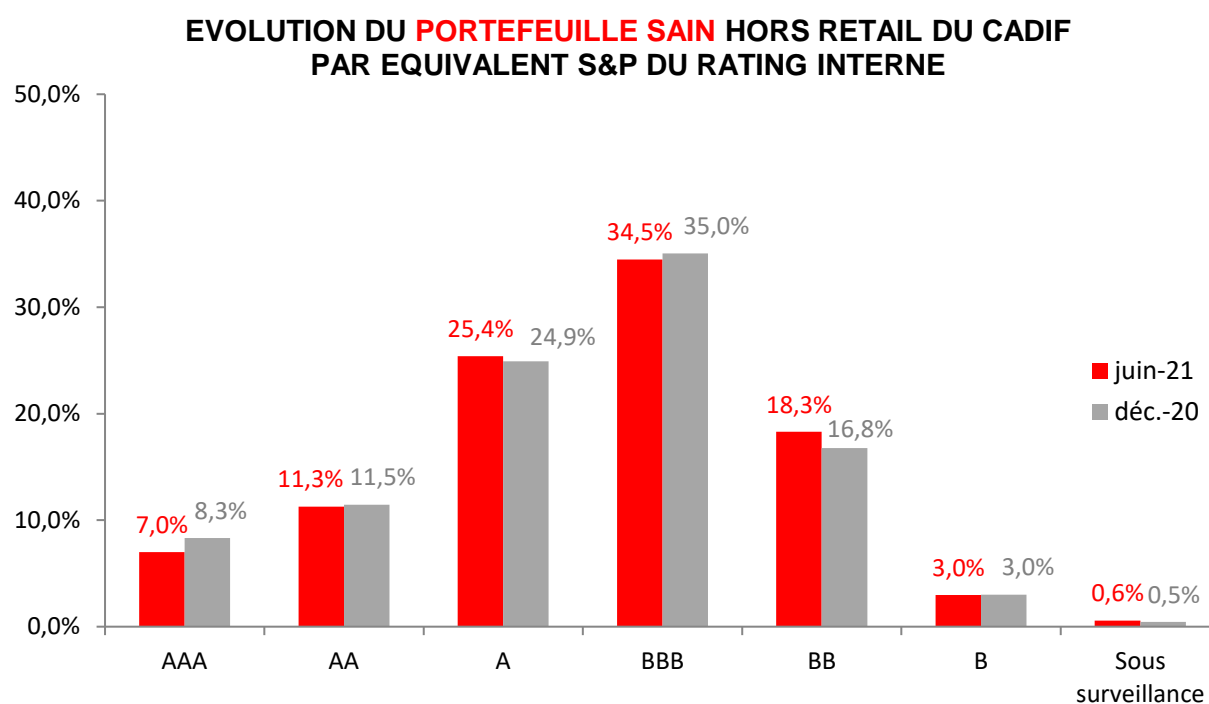
Répartition des engagements par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (Entreprises, Banques et Institutions financières, Administrations et Collectivités publiques).

Ce périmètre s'applique au Crédit Agricole d'Ile-de-France. Au 30 juin 2021, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 99 % des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail.

¹ Le taux de défaut est l'EAD en défaut rapportée à l'EAD totale

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poors.



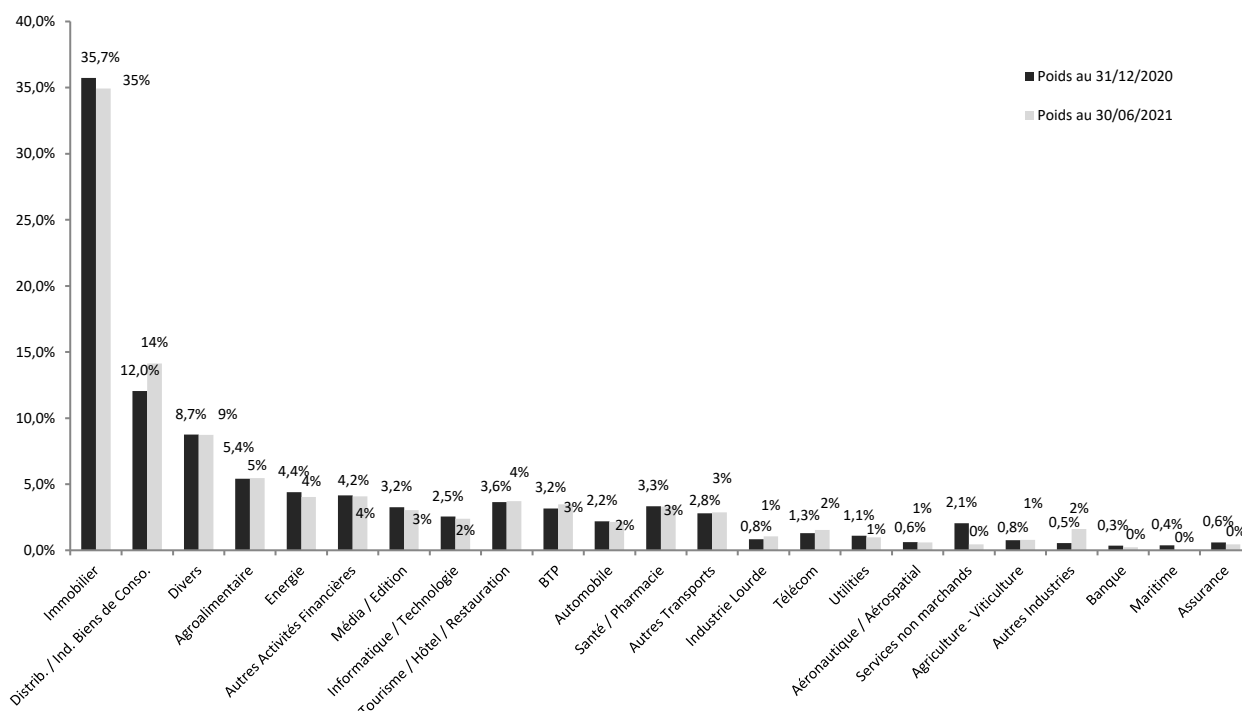
Source : GERICO

Globalement, au 30 juin 2021, 80 % des engagements du portefeuille sain hors retail du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont accordés à des contreparties dont les notes traduisent une qualité des emprunteurs allant « d'exceptionnel à assez satisfaisant » (notes comprises entre AAA à BBB).

II. Exposition

➤ Diversification par filière d'activité économique

La répartition des engagements de la Grande Clientèle de la Caisse régionale par filière d'activité économique au 31 juin 2021 se présente comme suit :



Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est bien diversifié et sa structure reste globalement stable sur l'année 2021. Seules deux filières représentent plus de 10 % de l'activité comme en 2020 : la filière "Immobilier" qui occupe la première place à 35 % contre 35.7% en 2020 ; et la filière "Distribution/ industrie de biens de consommations" à la deuxième place qui voit sa part relative augmenter à 14% contre 12% du total en 2020.

La filière « Divers » est composée essentiellement par les « services aux professionnels » (45%) tels « activités comptables », « conseil de gestion », « ingénierie et études techniques », le « Commerce de gros » (24%) et les « centrales d'achat alimentaire et non alimentaire » (17%).

La filière « entreposage et stockage » est la composante principale de notre exposition « Énergie » avec 55%, suivi de la filière « production d'électricité » pour 20%. La filière « extraction de pétrole » représente quant à elle 8% de notre exposition.

La filière « Autres activités financière » regroupe principalement les « activités des sociétés holding » (35%), « fonds de placement » (34%), « gestion de fonds » (10%) et « autres activités auxiliaires ».

➤ Concentration sur les 20 premiers clients de la Caisse régionale

Au 30 juin 2021, les expositions sur les 20 plus grands risques de crédit de la Caisse régionale évoluent comme suit :

| | 30.06.2021 | 31.12.2020 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| | EAD M€ | EAD M€ |
| TOTAL 20 PREMIERS GROUPES | 5 016 | 4 961 |
| <i>En % du total Grande Clientèle</i> | <i>28,6%</i> | <i>27,7%</i> |
| <i>En % du total CADIF</i> | <i>9,0%</i> | <i>9,0%</i> |

Source : GERICO

L'EAD des 20 premiers groupes représente 9,0 % des expositions globales du Crédit Agricole d'Ile-de-France, stable par rapport à décembre 2020.

Nous pouvons également noter que sur ces 20 plus grands risques, 9 sont des risques d'Etat ou assimilés, et la note Bâloise la plus faible est D.

➤ **Concentration du portefeuille de la Grande Clientèle sur les sociétés étrangères**

Les expositions de la grande clientèle de la Caisse régionale sur des sociétés étrangères au 30 juin 2021 se présentent comme suit :

| | 30.06.2021 | 31.12.2020 |
|---------------------------------------|-------------|-------------|
| | EAD M€ | EAD M€ |
| TOTAL SOCIETES ETRANGERES | 138 | 169 |
| <i>En % du total Grande Clientèle</i> | <i>0,8%</i> | <i>1,0%</i> |
| <i>En % du total CADIF</i> | <i>0,2%</i> | <i>0,3%</i> |

Source : GERICO

Le poids des financements accordés aux sociétés étrangères par le Crédit Agricole d'Ile-de-France représente 0,8 % de l'EAD total Grande Clientèle.

➤ **Ventilation des expositions de la Caisse régionale par type de financement**

La ventilation des expositions de la Caisse régionale par marché au 30 juin 2021 se présente comme suit :

| TYPE DE FINANCEMENTS | 30.06.2021 | | | 31.12.2020 | | |
|---------------------------------|---------------|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|
| | EAD M€ | En % | Taux de défaut | EAD M€ | En % | Taux de défaut |
| Habitats | 31 656 | 56,9% | 0,32% | 30 997 | 56,0% | 0,41% |
| Conso et Révolving | 1 653 | 3,0% | 0,83% | 1 621 | 2,9% | 1,12% |
| Autres Eng. Particuliers | 876 | 1,6% | 0,32% | 861 | 1,6% | 0,43% |
| Professionnels | 3 533 | 6,3% | 1,69% | 3 514 | 6,3% | 1,69% |
| Agri. Et Assoc. | 435 | 0,8% | 2,70% | 424 | 0,8% | 2,66% |
| Corporates | 8 838 | 15,9% | 3,00% | 8 711 | 15,7% | 3,73% |
| Collectivités Locales | 4 264 | 7,7% | 0,00% | 4 336 | 7,8% | 0,00% |
| PIM | 3 631 | 6,5% | 0,22% | 3 814 | 6,9% | 1,56% |
| Autres Corporates | 789 | 1,4% | 0,08% | 1 071 | 1,9% | 0,06% |
| TOTAL | 55 677 | 100,0% | 0,83% | 55 349 | 100,0% | 1,00% |

Source : GERICO

A fin juin 2021, plus de la moitié (56,9 %) de l'EAD du Crédit Agricole d'Ile-de-France est constituée de crédits Habitat, 15,9 % sont répartis sur des financements « corporates » (petites et grandes entreprises) et 7,7 % sur des clientèles collectivités publiques.

Ainsi, 64,6 % de l'EAD de la Caisse régionale au 30 juin 2021 est réalisé sur des financements présentant le profil de risque le moins élevé (habitat et collectivités publiques).

III. Coût du risque

Cf. note 4.9 des annexes aux comptes consolidés.

IV. Application de la norme IFRS9

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, le Groupe revoit régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Pour mémoire, une première prise en compte des effets de la crise sanitaire et de ses effets macro-économiques a été déjà intégrée dès l'arrêté du deuxième trimestre 2020.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au T2- 2021 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios, pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2021, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2023.

Ces quatre scénarios intègrent des hypothèses différenciées quant aux impacts de la crise de la COVID-19 sur l'économie, fonctions du caractère plus ou moins rapide et complet du retour à la normale de la mobilité, de l'activité et de la consommation, et dépendant en grande partie des évolutions sanitaires, aujourd'hui encore incertaines. La solidité de la confiance des agents économiques est également décisive : selon les anticipations sur le plan sanitaire, économique et de l'emploi, elle conduit à des comportements d'attentisme et de précaution plus ou moins marqués qui déterminent en conséquence la propension des ménages à consommer l'épargne abondante accumulée durant le confinement et la capacité des entreprises à engager des investissements. L'ampleur, l'efficacité et le calendrier des mesures de soutien de relance gouvernementales ont également un impact important sur l'évolution de l'activité.

Le rebond du T3 2020, permis par le déconfinement opéré dans la plupart des pays européens, a été plus fort que prévu. En France, le PIB a rebondi de 18,5 % au T3 vs T2, après une baisse de 13,2 % au T2 vs T1. Il y a eu un deuxième confinement en novembre : son impact sur l'économie nettement moins sévère du fait de restrictions moins fortes (écoles ouvertes) et de l'adaptation de nombreux secteurs aux normes sanitaires. Ainsi, le deuxième confinement a surtout affecté la consommation tandis que l'investissement a progressé au T4. En décembre, un desserrement prudent a été réalisé avec une réouverture des commerces ; A l'issue du confinement, il y a eu la mise en place d'un couvre-feu. La baisse du PIB a été limitée : -1,5% au T4 (/ T3). En moyenne annuelle en 2020, le PIB a reculé de 8% sur l'année complète.

Le T1 2021 est marqué par des mesures restrictives renforcées, avec couvre-feu avancé, fermeture des grands centres commerciaux, reconfinements locaux à partir de mi-mars, ainsi que des mesures de soutien prolongées pour les secteurs très affectés. L'activité est stable, -0,1%, mais demeure en repli de 4,7% par rapport à la « normale » (niveau du T4 2019). Au T2 2021, compte tenu de la forte circulation des variants, un nouveau confinement est instauré de début avril au 19 mai, suivi d'une levée progressive des contraintes sanitaires entre mi-mai et fin juin et une réouverture progressive des établissements de services fermés depuis octobre (restaurants, bars, salles de sport, spectacles...). Une légère hausse du PIB est prévue dès le T2 et la montée en charge des campagnes de vaccination se poursuit.

Le premier scénario décrit une sortie de crise graduelle mais pas synchronisée, le profil de croissance dépend fortement des hypothèses sanitaires, pour lesquelles l'incertitude reste assez élevée. De plus, les évolutions sanitaires et les mesures décidées ne sont pas homogènes entre les pays européens.

Ce scénario 1 prend les hypothèses suivantes dans l'EU et en France: les mesures sanitaires restrictives mises en place fin 2020 et début 2021 dans l'ensemble de l'UE (confinements, couvre-feux, etc.) sont maintenues dans leurs grandes lignes au T2 (renforcées ou allégées en fonction des pays), du fait des risques liés aux variants ; les campagnes de vaccination montent en puissance peu à peu ; environ 50% de la population adulte de l'UE serait vaccinée fin juin ; au second semestre, la montée en charge des vaccinations et l'assouplissement des mesures sanitaires permettent un redressement graduel de l'activité. Celle-ci retrouverait son niveau « normal » d'avant-crise courant 2022.

Dans la Zone Euro, il est prévu une croissance à 4% en 2021 et 4,1% en 2022 après -6,8% en 2020. L'inflation est projetée à 1,4% en 2021 et 1% en 2022.

En France, Au T1 2021, des mesures restrictives renforcées, avec couvre-feu avancé, des fermetures des grands centres commerciaux, des reconfinements locaux à partir de mi-mars sont pris en compte. Un maintien des fermetures administratives pour bars-restaurants, salles de sport, spectacles, événementiel est également intégré. Corollaire, les mesures de soutien sont prolongées pour les secteurs très affectés. L'activité s'améliore un peu, +0,4%, mais demeure en repli de 4,5% par rapport à la « normale » (niveau du T4 2019).

Au T2 2021, compte tenu de la forte circulation des variants, de nouvelles mesures restrictives arrivent en avril, conduisant à un recul du PIB de 0,4%. Il y a une montée en charge des campagnes de vaccination. A priori 30 millions de Français seraient vaccinés fin juin dans cette projection de scénario.

Au second semestre 2021, sont constatés les effets positifs du déploiement des campagnes de vaccination. Les mesures restrictives seraient assouplies, mais pas supprimées. Il y aurait un redressement de la conjoncture, mais avec une reprise graduelle, malgré les mesures de soutien et le plan de relance, et portée par la consommation, qui retrouve son niveau normal fin 2021 avec une surconsommation possible dans certains secteurs par rapport aux niveaux d'avant-crise. D'autres secteurs resteraient cependant fragilisés (aéronautique, automobile, commerce, tourisme, hôtellerie, restauration, culture, ...). L'investissement poursuivrait son rétablissement à un rythme plus modéré, faillites, hausse du chômage, maintien d'une épargne de précaution élevée des ménages. En moyenne annuelle en 2021, le PIB progresserait de 5,4%. Il s'accroîtrait de 3,6% en 2022 et retrouverait son niveau d'avant-crise au T2 2022.

Les prévisions financières seraient les suivantes dans ce scénario 1 :

Une forte remontée des taux américains en 2021 et, par contagion, des taux européens (dans une bien moindre mesure) avec un scénario de reflation dont les causes sont logées aux États-Unis : données économiques américaines plus solides que prévu, déploiement des vaccins et stimulus fiscal massif, pressions inflationnistes avérées et redoutées.

Craintes relatives à l'inflation : envolée du prix des matières premières (industrielles mais aussi agricoles ; demande essentiellement tirée par la Chine), hausse du prix du pétrole (demande en hausse et quotas de production qui ont efficacement limité l'offre), envolée des prix du fret maritime (des capacités ont été retirées du marché pendant la crise et l'offre n'a pas suivi le redémarrage de la demande).

Le scénario inflation France : au-delà de l'accélération ponctuelle (sensible et largement « technique ») anticipée en 2021, peu de chances que se mette en place un processus d'inflation auto-entretenu via la hausse des salaires et des effets de second tour alimentant un retour durable de l'inflation et une hausse massive des taux d'intérêt.

La politique monétaire en Zone Euro irait vers un engagement explicite en faveur de taux d'intérêt faibles (et de spreads resserrés) compatibles avec des trajectoires de reprise modérée et d'inflation encore faible → accélération du rythme des achats de la BCE au titre du PEPP (Pandemic Emergency Purchase Program).

Concernant les taux d'intérêt, courbe des taux ancrée à la hausse :

États-Unis : UST 10 ans vers 1,75% fin 2021 à l'issue d'une remontée « chahutée » compte tenu des profils d'inflation (pic au T2-2021) et de croissance (pic au T3-2021). 2,15% fin 2022.

Zone euro : Bund à -0,20% fin 2021 et -0,10% fin 2022 ; OAT à 0,10% fin 2021 et 0,20% fin 2022 (tensions courant 2022 avec les élections présidentielles).

Le deuxième scénario suppose une sortie de crise sanitaire en Europe plus lente et plus poussive que dans le scénario central. De nouveaux variants virulents, combinés à des campagnes de vaccination

longues et difficiles avec une efficacité réduite des vaccins face à ces variants : => assouplissement des mesures sanitaires effectif seulement au premier semestre 2022.

Le deuxième scénario reprend des prévisions identiques à celles du premier scénario pour l'année 2021. Pour l'année 2021, il est supposé un profil assez comparable au T1-2021 (déconfinement prudent), mais en revanche, une forte pression au T2 2021 et un maintien de mesures restrictives assez marquées au second semestre. La réussite des campagnes vaccinales et l'assouplissement des mesures sanitaires ne seraient vraiment effectifs qu'au premier semestre 2022.

Une poursuite de la pandémie accompagnée de mesures de soutien des Etats revues en baisse, d'un manque de visibilité et d'effets de saturation pour les ménages : tout cela conduirait à une confiance des agents très dégradée et demande intérieure très médiocre en 2021 en zone euro.

Une croissance serait toutefois assez marquée aux Etats-Unis, affectée par une situation sanitaire un peu moins favorable que dans le scénario central, mais dopée par le plan de relance.

Au niveau Zone Euro / France :

2021 : croissance positive mais nettement plus faible que dans le scénario central. Crise sanitaire encore présente au second semestre 2021 et une chute de la confiance conduiraient à une demande intérieure dégradée. Exemple France : croissance de 2,7% en France contre 5,4% en central. Ce chiffre resterait relativement élevé car avec des acquis très positifs fin 2020.

2022 : demande encore fragile au premier semestre. Un redémarrage progressif et croissance annuelle du même ordre qu'en 2021, 3,3% en France, car acquis de croissance très faible fin 2021.

Remontée du chômage et des faillites plus marquées que dans le scénario central.

Le troisième scénario est légèrement plus favorable que le scénario 1 et prévoit un déploiement rapide des vaccins dans l'UE, avec une montée en puissance de la production des laboratoires, un degré élevé d'acceptation par le public et un niveau élevé d'efficacité du vaccin contre les éventuelles mutations virales. Cela permettrait un retrait plus rapide des contraintes sanitaires (au cours du second semestre 2021). La confiance s'améliorerait rapidement. D'où un retour du PIB à son niveau d'avant-crise dès la fin 2021 et une croissance assez soutenue en 2022. De plus, les plans de relance nationaux et européens se révéleraient efficaces et permettraient de renforcer le processus de reprise.

Par ailleurs, croissance marquée aux Etats-Unis, avec une forte efficacité du « méga » plan de relance mais sans resserrement violent des conditions financières.

Le quatrième scénario, le moins probable, est caractérisé par un repli de l'activité un peu plus fort en 2021 avec un choc supplémentaire en France du type réactivation des tensions sociales, blocages, grèves.

En France, dans ce scénario, la demande intérieure fléchirait nettement au premier semestre 2021. Il y aurait une circulation persistante du virus. Les mesures de soutien de l'État ne seraient pas renouvelées en 2021, et enfin une hausse du chômage et des faillites seraient constatées.

Avec une absence de visibilité et à des capacités excédentaires : il y aurait une nette révision en baisse de l'investissement.

Les ménages resteraient très prudents avec peu d'achats importants.

Il y aurait également une réactivation des tensions sociales, gel du programme de réformes. Enfin, au niveau état, il y aurait une dégradation du rating d'un cran.

Dans ce scénario, en France, la reprise graduelle serait différée courant 2021 avec un niveau tendanciel d'activité grevé par une hausse plus forte du chômage (12,5 % en 2021 après 10 % en 2020). Le PIB connaîtrait un recul marqué au premier semestre 2021. En moyenne annuelle, il serait en hausse modérée, 1,9%, soit un décrochement prononcé par rapport à une hausse prévue de 5,4% en 2021 en scénario central. Fin 2022, le PIB resterait inférieur d'environ 4% au niveau « normal » atteint en 2019. A relever, les mesures de soutien ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (forward looking local) pour compléter les scénarios macroéconomiques définis en central. Les stress complémentaires ainsi appliqués reposent sur une documentation détaillée, justifiée au regard du contexte économique local, du portefeuille de créances de la Caisse régionale et de ses spécificités

À fin juin 2021, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Bucket 1 / Bucket 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Bucket 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 52,4 % et 47,6 % des stocks de provisions de couverture des Prêts et créances sur la clientèle sur le périmètre de la Caisse Régionale.

À fin juin 2021, les dotations nettes de reprises de provisions Bucket 1 / Bucket 2 ont représenté 41,3% du coût du risque semestriel du Crédit Agricole d'Ile-de-France contre 58,7% pour la part du risque avéré Bucket 3 et autres provisions.

2.3.2. Risques de marché

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de marché sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport financier Annuel 2020 dans la partie 5, titre 5.3.5. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2021.

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- Les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.
- Les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.
- Les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus exotiques de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs

L'exposition aux risques de marché de la Caisse régionale découle essentiellement de son portefeuille de titres et des éléments de couverture qui lui sont rattachés. L'activité d'intermédiation d'instruments dérivés pour le compte de la clientèle est parfaitement adossée et ne génère pas de risque de marché.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue les portefeuilles comptabilisés :

- Au coût amorti
- A la juste valeur par résultat
- A la juste valeur par capitaux propres recyclables en résultat
- A la juste valeur par capitaux propres non recyclables en résultat.

Dans un contexte de marché marqué par la persistance de taux bas et une volatilité toujours présente, la politique de gestion prudente des risques de marché a été poursuivie au 1^{er} semestre 2021 en cohérence avec le cadre d'appétence aux risques du groupe Crédit Agricole.

Les risques de marché sont encadrés par des limites globales qui peuvent être complétées par des limites opérationnelles et des seuils d'alerte, afin de maintenir les expositions conformes à ces règles internes. Une limite est une enveloppe globale de risques autorisée, calibrée en tenant compte d'éléments de PNB, de résultats ou de fonds propres.

Au 30 juin 2021, le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché du Crédit Agricole d'Ile-de-France repose sur des indicateurs de stress suivants sur le portefeuille :

- Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille comptabilisé à la juste valeur par une limite
- Encadrement du stress « historique 1 an » sur le portefeuille comptabilisé à la juste valeur par un seuil d'alerte
- Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille comptabilisé au coût amorti par un seuil d'alerte

Les titres intra-groupes sont exclus des calculs de stress pour le suivi des encadrements.

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché.

I. Définition des scénarios retenus

➤ Stress Groupe 2016

Stress hypothétique validé au Comité des Risques Groupe du 5 juillet 2016, élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.

➤ Stress adverse 1 an (historique 1 an)

Il reprend pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans).

II. Dispositif de limites

Le calcul de ces stress est réalisé selon une périodicité mensuelle.

➤ Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille comptabilisé à la juste valeur (limite globale) :

Le calcul du stress Groupe dépend de l'encours par classe d'actif, du choc appliqué et, pour les titres de dette, de la durée restant à courir du titre.

La limite est calibrée à 230 M€, soit 6,8 % des fonds propres prudentiels, en cohérence avec la composition des portefeuilles (poche de titres obligataires corporates Investment Grade, fonds éligibles aux réserves LCR et autres poches du portefeuille non LCR comprenant des sous-jacents action, immobilier, diversifiés).

➤ Encadrement du stress « historique 1 an » sur le portefeuille comptabilisé à la juste valeur (seuil d'alerte) :

Le stress historique 1 an génère un impact supérieur au stress Groupe.

Le seuil d'alerte est fixé à 350 M€.

➤ **Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille comptabilisé au coût amorti (seuil d'alerte)**

Le calibrage du seuil d'alerte sur le « Stress Groupe » relatif à ce portefeuille est fixé pour permettre d'absorber l'impact d'un portefeuille de titres obligataires d'environ 4 Mds€.

Le seuil d'alerte sur le « Stress Groupe » relatif à ce portefeuille est fixé à 400 M€.

III. Mesure de la limite au 30 juin 2021

| | en M€ | Montant autorisé | Mesure au 30/06/2021 |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------|------------------|----------------------|
| Limite Stress Groupe - portefeuille comptabilisé à la Juste Valeur | | -230 | -108,3 |
| Seuil d'alerte Stress adverse 1 an - portefeuille comptabilisé à la Juste Valeur | | -350 | -162,2 |
| Seuil d'alerte Stress Groupe - portefeuille comptabilisé au coût amorti | | -400 | -209,9 |

⇒ Toutes les limites de Stress sont respectées au 30 juin 2021.

2.3.3. Gestion du bilan

La Caisse régionale gère son exposition aux risques de taux et de liquidité sous le contrôle de son Comité Financier, dans le respect de ses limites et des normes du Groupe Crédit Agricole.

Les limites encadrant les risques ALM sont validées par le Conseil d'Administration.

Les orientations de gestion ainsi que conventions et modèles d'écoulement sont approuvés en Comité Financier.

Les opérations de couverture du risque de taux et de gestion de la liquidité sont mises en œuvre par le département de la gestion financière en conformité avec les décisions du Comité Financier.

I. **Risque de taux d'intérêt global**

➤ **Objectifs et Politique**

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêts. Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge d'intérêt en raison des décalages de durées et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise par des opérations de bilan ou de hors bilan à limiter cette volatilité de la marge.

➤ **Méthodologie**

Risque de taux

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul mensuel de gaps synthétiques ou impasses de taux synthétiques.

Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

Les risques sur options sont retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta.

Risque inflation

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A, qui sert de référence à une partie des produits de collecte de la Caisse régionale, indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation constatée sur des périodes de douze mois glissants. La Caisse régionale est donc amenée à suivre, en complément de son risque à l'évolution des taux nominaux, son exposition à une évolution adverse de l'inflation. Ce suivi est réalisé sur la base d'un gap inflation qui fait l'objet d'un jeu de limites associé.

Depuis 2019, le suivi du risque inflation a été adapté pour intégrer l'évolution réglementaire du taux du livret A (taux fixé jusqu'en janvier 2020 puis évolution de la formule d'indexation).

Risque de base

Ces différentes mesures ont été complétées par la mise en place de la mesure du risque de base qui concerne les opérations à taux révisable et variable, dont les conditions de fixation de taux ne sont pas homogènes à l'actif et au passif.

➤ **Limites**

Les limites permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur les 10 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse régionale dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâloise en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge d'intérêts en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités.

➤ **Exposition**

L'exposition au risque de taux a évolué comme suit (impasses synthétiques) :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 1 an (*) | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans |
|------------------------------|-----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Impasse au 30/06/2020 | -1 781 | -1 222 | -797 | -681 | 135 |
| Impasse au 30/06/2021 | -516 | 4 | -687 | -18 | 828 |

(*) année 1 moyennée sur 12 mois

- Une impasse signée négativement correspond à un excédent de ressources taux fixe et donc un risque de baisse des taux
- Une impasse signée positivement correspond à un excédent d'emplois taux fixe et donc un risque de hausse des taux

Au 30 juin 2021, la Caisse régionale est exposée sur les quatre premières années futures à une baisse des taux de la zone euro puis sur la cinquième à une hausse des taux de la zone euro.

Sur la première année glissante, elle perdrait 516 millions d'euros pour une baisse des taux d'intérêt de 100 points de base.

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse de 2 % s'élève à 128 millions d'euros, soit 2,83% des fonds propres prudentiels globaux au 31/12/2020.

II. Risque de change

Conformément aux règles internes du Groupe, la Caisse régionale n'a pas vocation à porter de risque de change dans son bilan.

Les opérations de change réalisées avec la clientèle font l'objet d'une couverture systématique. Un dispositif de contrôle permet de s'assurer de l'application de cette politique.

III. Risque de liquidité et financement

Le risque de liquidité désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

➤ Objectifs et politique

L'objectif de la Caisse régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tous types de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, la Caisse régionale s'appuie sur le système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité du Groupe Crédit Agricole.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité, notamment le LCR (« Liquidity Coverage Ratio »).

➤ Méthodologie

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité est structuré autour d'indicateurs :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie générés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme,
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché.

Dans le cadre des relations financières internes au Groupe Crédit Agricole, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité du groupe vient en complément des obligations réglementaires. Cet encadrement s'opère en distinguant le risque de liquidité à court terme du risque de liquidité à moyen long terme.

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à une limite sur ce ratio qui s'élève à 100 % depuis le 1^{er} janvier 2018.

La Caisse régionale a défini un corridor de gestion au dessus de l'exigence réglementaire pour respecter ces contraintes.

➤ **Gestion de la liquidité**

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France gère son refinancement avec comme objectifs, d'une part, le respect de l'ensemble des limites et seuils d'alerte encadrant le risque de liquidité et, d'autre part, l'optimisation de son coût pour stabiliser la marge d'intérêts dans le contexte actuel de taux bas.

Pour ce faire, la Caisse régionale adopte une gestion active et prudente de son refinancement qui tient compte de l'évolution de l'activité clientèle et qui s'appuie sur différentes sources de refinancement :

- Certificats de dépôts ;
- Emprunts et avances auprès de Crédit Agricole SA ;
- Financements sécurisés par des créances collatéralisées, auprès de Crédit Agricole SA.

IV. Utilisation des instruments financiers et politique de couverture

Au sein du Crédit Agricole d'Ile-de-France, l'utilisation d'instruments dérivés répond à deux objectifs principaux :

- Apporter une réponse aux besoins de la grande clientèle.
- Couvrir les risques de taux et de change de la Caisse régionale.

Le risque de marché dérivant des opérations clientèle est couvert par construction, chaque opération étant parfaitement adossée avec une contrepartie de marché. Cette section décrit les différents types de couverture des risques de taux et de change de la Caisse régionale.

➤ **Couverture de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

➤ **Couverture de Juste Valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres et de dépôts à taux fixes.

Macro-couverture de juste valeur :

Dans le cadre de la couverture du risque de taux global, la gestion actif-passif est amenée à initier des opérations de couverture de juste valeur.

Les opérations mises en place concernent essentiellement la couverture de ressources clientèle (dépôts à vue, dépôts à terme, émissions de titres, livrets) et la couverture de crédits à taux fixes.

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts par plage de maturités. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et, lorsqu'elles n'existent pas, des conventions de liquidité de ces produits retenues au niveau du Groupe Crédit Agricole.

Les tests d'efficacité pour la macro-couverture de juste valeur sont effectués, au moins trimestriellement, sur des positions brutes de swaps et d'éléments couverts.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert ne met pas en évidence de sur-couverture a posteriori.

Depuis juin 2017, ces tests d'efficacité sont complétés semestriellement par la mise en œuvre de la macro-couverture générationnelle afin :

- d'identifier à chaque arrêté les sur-couvertures par génération ;
- de passer dans le compte de résultat en IFRS les conséquences de cette sur-couverture ;
- de mettre à jour à chaque arrêté semestriel le calcul d'inefficacité de la relation de couverture ;
- de prendre en compte les re-désignations faisant suite aux traitements des sur-couvertures des arrêts précédents.

Il convient également de s'assurer qu'en cours de période, les nouveaux swaps ne créent pas de situation de sur-couverture sur la base de l'encours initialement couvert.

Portefeuille de micro-couverture de Fair Value Hedge (FVH)

Ce portefeuille comporte principalement les couvertures de risque de taux des titres éligibles au LCR.

➤ **Conditions de l'investissement net en devise (net Investment Hedge)**

Au 30 juin 2021, la Caisse régionale n'a pas de relations de couverture d'investissement net en devise.

2.3.4. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte découlant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, du personnel, et des systèmes ou d'événements extérieurs, y compris le risque de non-conformité et le risque juridique.

Les risques stratégiques et de réputation sont exclus du périmètre

I. Principales évolutions et/ou actions

➤ Organisation et dispositif de surveillance des risques

L'organisation de la gestion des Risques Opérationnels (RO) s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe. Le manager des risques opérationnels de la Caisse régionale est directement rattaché au Directeur de la Prévention des Risques de la Caisse régionale et est assisté d'une gestionnaire RO.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale et de ses filiales.

Travaux menés depuis le début de l'année :

- La liste des unités déclarantes est tenue et mise à jour des mobilités.
- La cartographie 2020 des risques opérationnels a été finalisée puis présentée et validée en Comité de Contrôle Interne (CCI)
- Les deux exercices annuels (cartographie RO et revue des scénarios majeurs) ont commencé
- Les unités déclarantes poursuivent mensuellement la saisie de leurs déclarations simplifiées des risques opérationnels dans l'outil Groupe RCP/Olimpia, qui est contrôlée par l'équipe risques opérationnels.

Fait marquant de l'année :

- Le rapprochement comptabilité / RO initié par CASA est totalement déployé au sein de la Caisse régionale.
- La révision du référentiel des processus par CASA a permis une réduction du nombre de processus à 305 (contre 355 auparavant).

➤ Méthodologie

Processus de Collecte

Un processus de collecte décentralisée des incidents et de leurs conséquences financières (approche quantitative) s'appuie sur un réseau d'unités déclarantes et couvre l'ensemble des processus de la Caisse régionale, l'objectif étant d'identifier à la source tout incident avéré (définitif ou estimé) ayant une conséquence de perte ou de gain de nature risque opérationnel.

Les Gestionnaires Risque Opérationnel suivent la collecte des pertes opérationnelles :

- Couverture de l'ensemble des processus par le réseau des Unités Déclarantes ;
- Exhaustivité des déclarations ;
- Contrôle de cohérence comptable des déclarations.

Surveillance du dispositif risques opérationnels

Les Unités Déclarantes ont également pour rôle de déclencher systématiquement la procédure d'alerte risque opérationnel dès lors qu'ils détectent un incident avéré ayant une conséquence estimée ou définitive :

- supérieure à 150 000 euros en cas de fraude,
- supérieure à 300 000 euros pour les autres risques
- impact client supérieur ou égal à 1 000 clients.

Cette procédure a pour but d'alerter la Direction Générale de tout incident majeur afin de prendre les mesures correctrices pour limiter la perte détectée et pour prévenir l'apparition d'un nouveau risque. Simultanément une alerte Groupe est déclenchée.

Scénarios majeurs

Le périmètre des scénarios risques majeurs intègre désormais tous les scénarios proposés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole SA / Direction des Risques Groupe (DRG).

Cartographie des risques

La cartographie des risques opérationnels (approche qualitative) est mise à jour annuellement. Cet exercice consiste à estimer à dire d'expert le niveau de risque futur (fréquence et perte estimée) de l'ensemble des processus de la Caisse régionale. Elle couvre le risque opérationnel pur, ainsi que les risques frontière crédit et marché et intègre les risques de non-conformité, juridiques, comptables et systèmes d'informations.

La révision de l'intégralité des processus porteurs de risques opérationnels par le Métier de l'entité est réalisée selon un plan triennal.

Exigence en fonds propres

Crédit Agricole SA a calculé le montant des exigences en fonds propres de la Caisse régionale au titre des risques opérationnels.

Ainsi, les données transmises par CASA pour le 30 juin 2021 font état :

- D'une EFP (exigence en fonds propres) en méthode AMA (Advanced Measurement Approach) à 54,94 millions d'euros (pour la Caisse régionale et ses Caisses locales)
- D'une EFP en méthode TSA (The Standard Approach) à 2,37 millions d'euros pour ses filiales,
- D'un Add-On de 12,45 millions d'euros ajouté à la demande de la BCE afin d'améliorer la prise en compte de la diversification et des risques émergents (cyber, climatiques, etc...).

II. Plan de continuité d'activité

Le dispositif de continuité d'activités de la Caisse régionale (PCA) s'inscrit dans la politique générale de continuité d'activités du Groupe Crédit Agricole et a pour objectif de permettre une gestion adaptée et cohérente de situations qui pourraient affecter ses activités.

Les sinistres possibles relèvent d'une typologie propre, en fonction de leur nature et de leur étendue.

En cohérence avec les risques opérationnels, deux natures de sinistres sont retenues par la Caisse régionale :

- Le sinistre localisé : Il s'agit d'une crise d'ampleur modérée sur le plan géographique (par exemple un bâtiment ou un campus). L'incendie d'un bâtiment ou d'une partie, une alerte à la bombe nécessitant l'évacuation d'un bâtiment, une coupure électrique prolongée locale sont des exemples d'événements pouvant entraîner une crise localisée et souvent soudaine ;
- Le sinistre systémique : c'est un sinistre tel que toute une zone géographique (Département, ensemble de départements, région Parisienne...) est atteinte. Les impacts d'un tel sinistre s'étendent à tout ou partie des entreprises, des services publics et les opérateurs critiques de la zone touchée. Une crue centennale de la Seine pour l'Île-de-France, correspondrait à un tel sinistre. La Caisse régionale est particulièrement exposée à ce sinistre du fait de la localisation de son siège sur les bords de Seine.

Un PCA Pandémie toujours actif sur le 1^{er} semestre 2021

L'année 2020 avec l'enchaînement de choc extrêmes (grève des transports et pandémie Covid-19), a permis le déploiement du télétravail comme solution de repli PCA.

2021 a marqué la prolongation de ce dispositif tout en recherchant un équilibre entre distanciel et présentiel lorsque la situation sanitaire le permettait.

Le télétravail a été déployé temporairement dans le Réseau Commercial dans les agences de 6 collaborateurs minimum (2 jours par mois). Ce dispositif a contribué à limiter le risque sanitaire en agence tout en maintenant la disponibilité auprès de nos clients.

Afin de renforcer la sécurité informatique liée à la mobilité, les règles d'octroi sont restées strictement encadrées (autonomie sur le poste, formations réglementaires) aussi bien pour les collaborateurs déjà présents à la Caisse Régionale et effectuant une mobilité que pour les nouveaux collaborateurs.

Des impacts Covid-19 maîtrisés sur ce premier semestre

La continuité de l'activité a été assurée durant cet épisode Covid-19 avec 100 % des services essentiels maintenus.

Il a notamment été possible d'élargir la mobilité à des services avec des installations techniques spécifiques (ligne enregistrée, boucles téléphoniques) et ainsi faire évoluer le dispositif PCA de ces activités.

L'accompagnement des clients est resté l'une de nos priorités, en déployant un dispositif sanitaire important (signalisation, information client, protections individuelles, nettoyage, procédures adaptées, vigiles).

Des liens avec les acteurs publics et la Place Financière

L'exercice de Crise du Groupe Robustesse 2021 s'est déroulé le 15 juin à l'initiative de la Banque de France (800 intervenants, dont 116 pour le Groupe Crédit Agricole). Cet exercice de crise a permis de tester la résilience de la Place Financière de Paris face à un choc extrême. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France y a participé en mobilisant 17 experts métiers.

Cet exercice, portant initialement sur la thématique « cyberattaque, flux, fiduciaire et liquidité », a permis de réaffirmer les liens entre les différents acteurs (publics, privés) et les différents métiers (bancaires, techniques, communications et informatiques).

En intégrant la cellule fiduciaire, la Caisse Régionale a pu accroître son implication et offrir un éclairage opérationnel notamment sur la gestion clientèle (agence, fiduciaire, communication).

Le risque Cyber nécessitant une réactivité immédiate, la démarche a permis de fluidifier la transmission des informations entre entités et d'échanger avec la Banque de France sur le traitement des conséquences possibles sur le secteur financier (crash boursier, bank-run, arrêt des virements, etc.).

2.3.5. Risques de non-conformité

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de non-conformité sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport financier Annuel 2020 dans la partie 5, titre 5.3.9. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2021.

I. Une approche de la conformité fondée sur l'évaluation du risque de non-conformité

Divers canaux de remontée des dysfonctionnements, en particulier les agences, le Service Client et le Contrôle Périodique, permettent au Département du Contrôle de la Conformité d'obtenir des indicateurs de non-conformité.

Les risques de non-conformité sont systématiquement évoqués de façon transversale avec les directions opérationnelles concernées.

Par ailleurs, le Département Conformité contribue à la validation de la cotation des risques de non-conformité réalisée dans le cadre de la mise à jour de la cartographie des risques, elle-même pilotée par le Manager Risques Opérationnels.

II. La prévention du risque de non-conformité par la formation, le conseil et l'accompagnement

En termes de Conformité déontologie, le défaut de conseil apparait comme un risque significatif de non-conformité. Le Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement (RCSI) communique sur les obligations réglementaires et l'intégration de la conformité en tant que facteur de développement d'une relation durable avec le client, en s'appuyant sur un dispositif de partage de la culture conformité au sein de toutes les Directions du Crédit Agricole Ile-de-France. Les contrôles réalisés au cours du premier semestre 2021 ont confirmé son efficacité.

La prévention du risque de non-conformité passe également le respect du dispositif NAP (Nouvelles Activités et nouveaux Produits), s'appuyant depuis 2017 sur un comité dédié. Le Délégué à la protection des données (DPO), nommé dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement Général pour la protection des données (RGPD), participe à ce comité NAP.

Les travaux sur l'intégration de nouvelles dispositions liées à mise en application de la réglementation MIFID 2 se sont poursuivis au cours du premier semestre 2021.

Concernant la sécurité financière, le dispositif de prévention repose sur :

- La mise en place de procédures correspondant aux attentes du régulateur, et le respect de celles-ci,
- La formation, et l'accompagnement des collaborateurs ;
- La détection d'opérations et de fonctionnement de comptes atypiques par l'utilisation d'outils informatiques
- Enfin, la transposition au niveau de la Caisse régionale du dispositif OFAC fait l'objet d'un pilotage spécifique par une équipe projet dédiée placée sous la responsabilité d'un Responsable Sanctions Internationales.

III. Le contrôle des risques de non-conformité intégré au dispositif de contrôle permanent

Le RCSI réalise, selon une fréquence adaptée, systématiques ou sur la base d'échantillons, des contrôles portant sur l'ensemble de son périmètre, par exemple :

- Prévention des abus de marché et délits d'initiés ;
- Contrôles de commercialisation, notamment sur les produits validés par le comité NAP, de prise en compte de la démarche MIF, et sur le traitement des réclamations ;
- Respect des procédures applicables en matière de communication financière, formation des intermédiaires en assurance.

Le responsable des contrôles permanents des risques de non-conformité réalise :

- Des contrôles mensuels par échantillonnage sur les alertes traitées par les équipes opérationnelles du Responsable Sécurité Financière (RSF) ;
- Un suivi particulier sur les dossiers faisant l'objet d'une déclaration de soupçon auprès de TRACFIN.

IV. Une La déclaration de risques de non-conformité détectés aux instance dirigeantes

Outre les actions d'information et de sensibilisation aux risques, à la réglementation et aux dispositifs effectuées auprès des comités de la Caisse régionale, les risques détectés et dysfonctionnements manifestes font l'objet d'une présentation à la Direction Générale, à l'occasion des Comités de Management de la Conformité.

2.3.6. Risques juridiques

Le Département Juridique assure les missions de gestion juridique, de veille réglementaire et de conseil auprès des différents réseaux et Directions Métiers. Il gère les contentieux en responsabilité de la Caisse Régionale et de ses filiales. Les risques juridiques en cours au 30 juin 2021 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par le Département Juridique sur la base des informations dont il dispose. À ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale, il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, de régulateurs ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Caisse régionale a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale.

II. COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2021

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole d'Ile-de-France en date du
29 Juillet 2021

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est une société coopérative à capital variable, créée le 22 décembre 1901, régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et par le livre V du Code Rural, inscrite sur la liste des « Etablissements de crédit agréés en qualité de banques mutualistes ou coopératives ». Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est également une société de courtage d'assurances.

Son siège social est situé au 26, Quai de la Rapée, 75012 Paris.

Son numéro d'immatriculation est 775 665 615 RCS Paris. Le code NAF est 651 D.

Le Certificat Coopératif d'Investissement du Crédit Agricole d'Ile-de-France est coté depuis 1988 au second marché de la Bourse de Paris (devenu Eurolist hors SRD) sous le code ISIN FR0000045528.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. COMPTE DE RESULTAT

| <i>(en milliers d'euros)</i> | <i>Notes</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 | 30/06/2020 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Intérêts et produits assimilés | 4.1 | 482 980 | 934 218 | 472 654 |
| Intérêts et charges assimilées | 4.1 | - 175 384 | - 351 238 | - 190 888 |
| Commissions (produits) | 4.2 | 255 019 | 477 449 | 246 187 |
| Commissions (charges) | 4.2 | - 74 610 | - 116 299 | - 52 858 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 4.3 | 16 522 | 18 938 | 6 890 |
| <i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i> | | - 2 906 | 8 295 | 7 924 |
| <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i> | | 19 428 | 10 643 | - 1 034 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres | 4.4 | 36 497 | 28 302 | 1 619 |
| <i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i> | | | | |
| <i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i> | | 36 497 | 28 302 | 1 619 |
| Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti | 4.5 | | - 1 299 | - 1 299 |
| Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat | | | | |
| Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat | | | | |
| Produits des autres activités | 4.6 | 5 218 | 9 821 | 3 307 |
| Charges des autres activités | 4.6 | - 5 105 | - 7 896 | - 3 236 |
| Produit net bancaire | | 541 137 | 991 996 | 482 376 |
| Charges générales d'exploitation | 4.7 | - 284 127 | - 518 461 | - 269 206 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | 4.8 | - 24 296 | - 56 270 | - 22 815 |
| Résultat brut d'exploitation | | 232 714 | 417 265 | 190 355 |
| Coût du risque | 4.9 | - 21 394 | - 101 681 | - 52 567 |
| Résultat d'exploitation | | 211 320 | 315 584 | 137 788 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | | | | |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 4.10 | 707 | - 783 | 1 229 |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | | | | |
| Résultat avant impôt | | 212 027 | 314 801 | 139 017 |
| Impôts sur les bénéfices | | - 52 926 | - 102 961 | - 56 968 |
| Résultat net d'impôts des activités abandonnées | | | | |
| Résultat net | | 159 101 | 211 840 | 82 049 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | | | |
| Résultat net part du Groupe | | 159 101 | 211 840 | 82 049 |

II. RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

| <i>(en milliers d'euros)</i> | <i>Notes</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 | 30/06/2020 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Résultat net | | 159 101 | 211 840 | 82 049 |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi | 4.12 | 2 131 | - 1 518 | |
| Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1) | | | | |
| Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1) | 4.12 | 202 365 | - 249 768 | - 199 468 |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence | 4.12 | 204 496 | - 251 286 | - 199 468 |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | | | | |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence | 4.12 | - 6 937 | 5 837 | 6 141 |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | | | | |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées | | | | |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | 4.12 | 197 559 | - 245 449 | - 193 327 |
| Gains et pertes sur écarts de conversion | 4.12 | | - 1 444 | |
| Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables | 4.12 | - 896 | 672 | - 2 633 |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture | 4.12 | 2 254 | 3 379 | 1 737 |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence | 4.12 | 1 358 | 2 607 | - 896 |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | | | | |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence | 4.12 | - 348 | - 1 048 | 229 |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | | | | |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées | | | | |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | 4.12 | 1 010 | 1 559 | - 667 |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres | 4.12 | 198 569 | - 243 890 | - 193 994 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | 357 670 | - 32 050 | - 111 945 |
| Dont part du Groupe | | 357 670 | - 32 050 | - 111 945 |
| Dont participations ne donnant pas le contrôle | | | | |
| (1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables | | | | |

III. BILAN ACTIF

| (en milliers d'euros) | Notes | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------|-------------------|
| Caisse, banques centrales | | 106 271 | 115 199 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 6.1 | 838 519 | 1 225 933 |
| <i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i> | | 86 361 | 105 846 |
| <i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i> | | 752 158 | 1 120 087 |
| Instruments dérivés de couverture | | 188 294 | 174 752 |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 6.2 | 3 072 165 | 2 849 189 |
| <i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i> | | 186 877 | 180 303 |
| <i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i> | | 2 885 288 | 2 668 886 |
| Actifs financiers au coût amorti | 6.3 | 62 719 793 | 57 055 547 |
| <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i> | | 11 140 045 | 6 019 311 |
| <i>Prêts et créances sur la clientèle</i> | | 48 522 169 | 47 876 178 |
| <i>Titres de dettes</i> | | 3 057 579 | 3 160 058 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | 343 680 | 572 333 |
| Actifs d'impôts courants et différés | | 227 663 | 60 942 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | | 1 025 206 | 1 322 140 |
| Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées | | | |
| Participation aux bénéfices différée | | | |
| Participation dans les entreprises mises en équivalence | | | |
| Immeubles de placement | 6.6 | 36 161 | 36 341 |
| Immobilisations corporelles | 6.7 | 293 170 | 305 456 |
| Immobilisations incorporelles | 6.7 | 1 179 | 1 516 |
| Ecarts d'acquisition | | | |
| Total de l'Actif | | 68 852 101 | 63 719 348 |

IV. BILAN PASSIF

| <i>(en milliers d'euros)</i> | <i>Notes</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------|-------------------|
| Banques centrales | | 1 | 1 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 6.1 | 85 325 | 104 722 |
| <i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i> | | 85 325 | 104 722 |
| <i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i> | | | |
| Instruments dérivés de couverture | | 590 227 | 804 779 |
| Passifs financiers au coût amorti | 6.5 | 60 101 360 | 55 008 188 |
| <i>Dettes envers les établissements de crédit</i> | | 34 370 334 | 30 735 154 |
| <i>Dettes envers la clientèle</i> | | 25 478 979 | 23 948 035 |
| <i>Dettes représentées par un titre</i> | | 252 047 | 324 999 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | 121 937 | 143 378 |
| Passifs d'impôts courants et différés | | 186 878 | 504 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | | 789 057 | 1 023 617 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées | | | |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | | | |
| Provisions | 6.8 | 174 084 | 167 243 |
| Dettes subordonnées | | 948 | |
| Total dettes | | 62 049 817 | 57 252 432 |

| | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--|-------------------|-------------------|
| Capitaux propres | | 6 802 284 | 6 466 916 |
| Capitaux propres part du Groupe | | 6 802 283 | 6 466 916 |
| Capital et réserves liées | | 347 140 | 328 408 |
| Réserves consolidées | | 5 729 451 | 5 558 646 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | 566 591 | 368 022 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées | | | |
| Résultat de l'exercice | | 159 101 | 211 840 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 1 | |
| Total du passif | | 68 852 101 | 63 719 348 |

v. **TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

| | Part du Groupe | | | | | | | | Participations ne donnant pas le contrôle | | | | | Capitaux propres consolidés | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------|
| | Capital et réserves liées | | | | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | Résultat net | Capitaux propres | Capital réserves liées et résultat | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | Capitaux propres | | |
| | Capital | Primes et réserves consolidées liées au capital (1) | Elimination des titres autodétenus | Autres instruments de capitaux propres | Total Capital et réserves consolidées | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | | | Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | |
| (en milliers d'euros) | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Capitaux propres au 1er janvier 2020 Publié | 104 616 | 5 836 450 | - 6 756 | | 5 934 310 | - 9 010 | 619 478 | 610 468 | | 6 544 778 | | | | | | | 6 544 778 |
| Impacts nouvelles normes (2) | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Capitaux propres au 1er janvier 2020 | 104 616 | 5 836 450 | - 6 756 | | 5 934 310 | - 9 010 | 619 478 | 610 468 | | 6 544 778 | | | | | | | 6 544 778 |
| Augmentation de capital | 1 948 | | | | 1 948 | | | | | 1 948 | | | | | | | 1 948 |
| Variation des titres autodétenus | | | - 17 836 | | - 17 836 | | | | | - 17 836 | | | | | | | - 17 836 |
| Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2020 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dividendes versés au 1er semestre 2020 | | - 35 187 | | | - 35 187 | | | | | - 35 187 | | | | | | | - 35 187 |
| Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mouvements liés aux paiements en actions | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires | 1 948 | - 35 187 | - 17 836 | | - 51 075 | | | | | - 51 075 | | | | | | | - 51 075 |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | | | - 667 | - 193 327 | - 193 994 | | - 193 994 | | | | | | | - 193 994 |
| <i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Résultat du 1er semestre 2020 | | | | | | | | | 82 049 | 82 049 | | | | | | | 82 049 |
| Autres variations | | - 52 | | | - 52 | | | | | - 52 | | | | | | | - 52 |
| Capitaux propres au 30 juin 2020 | 106 564 | 5 801 211 | - 24 592 | | 5 883 183 | - 9 677 | 426 151 | 416 474 | 82 049 | 6 381 706 | | | | | | | 6 381 706 |
| Augmentation de capital | 1 933 | - 333 | | | 1 600 | | | | | 1 600 | | | | | | | 1 600 |
| Variation des titres autodétenus | | | 6 215 | | 6 215 | | | | | 6 215 | | | | | | | 6 215 |
| Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2020 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dividendes versés au 2nd semestre 2020 | | - 1 | | | - 1 | | | | | - 1 | | | | | | | - 1 |
| Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle | | 1 455 | | | 1 455 | | | | | 1 455 | | | | | | | 1 455 |
| Mouvements liés aux paiements en actions | | 1 069 | | | 1 069 | | | | | 1 069 | | | | | | | 1 069 |
| Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires | 1 933 | 2 190 | 6 215 | | 10 338 | | | | | 10 338 | | | | | | | 10 338 |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | | | 3 670 | - 52 122 | - 48 452 | | - 48 452 | | | | | | | - 48 452 |
| <i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Résultat du 2nd semestre 2020 | | | | | | | | | 129 791 | 129 791 | | | | | | | 129 791 |
| Autres variations | | - 6 467 | | | - 6 467 | | | | | - 6 467 | | | | | | | - 6 467 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2020 | 108 497 | 5 796 934 | - 18 377 | | 5 887 054 | - 6 007 | 374 029 | 368 022 | 211 840 | 6 466 916 | | | | | | | 6 466 916 |
| Affectation du résultat 2020 | | 211 840 | | | 211 840 | | | | - 211 840 | | | | | | | | |
| Capitaux propres au 1er janvier 2021 | 108 497 | 6 008 774 | - 18 377 | | 6 098 894 | - 6 007 | 374 029 | 368 022 | | 6 466 916 | | | | | | | 6 466 916 |
| Impacts nouvelles normes (3) | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Capitaux propres au 1er janvier 2021 retraité | 108 497 | 6 008 774 | - 18 377 | | 6 098 894 | - 6 007 | 374 029 | 368 022 | | 6 466 916 | | | | | | | 6 466 916 |
| Augmentation de capital | 3 131 | - 1 051 | | | 2 080 | | | | | 2 080 | | | | | | | 2 080 |
| Variation des titres autodétenus | | | 16 652 | | 16 652 | | | | | 16 652 | | | | | | | 16 652 |
| Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2021 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dividendes versés au 1er semestre 2021 | | - 25 038 | | | - 25 038 | | | | | - 25 038 | | | | | | | - 25 038 |
| Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mouvements liés aux paiements en actions | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires | 3 131 | - 26 089 | 16 652 | | - 6 306 | | | | | - 6 306 | | | | | | | - 6 306 |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | | | 1 010 | 197 559 | 198 569 | | 198 569 | | | | | | | 198 569 |
| <i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------------|----------------|------------------|----------------|--|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|--|--|--|--|------------------|
| Résultat du 1er semestre 2021 | | | | | | | | | 159 101 | 159 101 | | | | | 159 101 |
| Autres variations | | - 15 996 | | | - 15 996 | | | | | - 15 996 | | | | | - 15 996 |
| Capitaux propres au 30 juin 2021 | 111 628 | 5 966 689 | - 1 725 | | 6 076 592 | - 4 997 | 571 588 | 566 591 | 159 101 | 6 802 284 | | | | | 6 802 284 |

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

(2) [Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective]

(3) [Impact capitaux propres des normes d'application prospective]

VI. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

| (en milliers d'euros) | Note | 30/06/2021 | 31/12/2020 | 30/06/2020 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------------------|------------------|------------------|
| Résultat avant impôt | | 212 027 | 314 801 | 139 017 |
| Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | | 24 294 | 50 816 | 22 816 |
| Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | | | | |
| Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions | | 23 689 | 111 834 | 59 674 |
| Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence | | | | |
| Résultat net des activités d'investissement | | - 707 | - 67 | - 1 229 |
| Résultat net des activités de financement | | 273 | 745 | 383 |
| Autres mouvements | | 16 205 | 24 493 | 10 882 |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements | | 63 754 | 187 821 | 92 526 |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | | 2 366 067 | 2 888 755 | 1 463 692 |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle | | 862 780 | - 343 895 | - 16 074 |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | | 315 581 | - 822 902 | - 381 117 |
| Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | | 107 615 | 1 171 | - 35 614 |
| Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence | | | | |
| Impôts versés | | - 35 164 | - 97 937 | - 46 020 |
| Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | | 3 616 879 | 1 625 192 | 984 867 |
| Flux provenant des activités abandonnées | | | | |
| Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A) | | 3 892 660 | 2 127 814 | 1 216 412 |
| Flux liés aux participations (1) | | - 10 266 | 35 786 | - 9 142 |
| Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | | 3 021 | - 12 016 | - 12 630 |
| Flux provenant des activités abandonnées | | | | |
| Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B) | | - 7 245 | 23 770 | - 21 772 |
| Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2) | | - 21 125 | - 31 195 | - 33 332 |
| Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | | - 19 149 | 72 223 | 102 597 |
| Flux provenant des activités abandonnées | | | | |
| Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C) | | - 40 274 | 41 028 | 69 265 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D) | | | | |
| AUGMENTATION(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D) | | 3 845 141 | 2 192 612 | 1 263 903 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | | 4 813 804 | 2 621 226 | 2 621 226 |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales * | | 115 199 | 176 392 | 176 392 |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ** | | 4 698 605 | 2 444 834 | 2 444 834 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | | 8 658 945 | 4 813 804 | 3 885 129 |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales * | | 106 271 | 115 199 | 100 672 |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ** | | 8 552 674 | 4 698 605 | 3 784 457 |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | | 3 845 141 | 2 192 578 | 1 263 903 |

* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus)

(1) Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours du premier semestre 2021, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du Crédit Agricole d'Ile-de-France s'élève à -10 266 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- achat de CCI pour destruction pour – 1 177 milliers d'euros,
- d'acquisition pour – 13 225 milliers d'euros (Sacam Fireca, Sacam Avenir),
- capital appelé non versé de Sacam Fireca et Fireca Expérimentation pour 10 105 milliers d'euros,
- dividendes Sacam Assurance pour -267 milliers d'euros et Sacam Immobilier pour – 110 milliers d'euros,
- des flux d'investissement par SOCADIF pour - 5 594 milliers d'euros (acquisition pour – 5 894 milliers d'euros sur Holding France Imagerie / Financière Médicale / Weecap / Socadif Gestion / Groupe Vegetal / CSUR / LG2, et une cession pour 300 milliers d'euros sur Innov Dev).

(2) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par Crédit Agricole d'Ile-de-France à ses actionnaires, à hauteur de 25 037 milliers d'euros pour le premier semestre 2021, et le paiement des intérêts aux parts sociales à ses sociétaires pour 1 110 milliers d'euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Crédit Agricole d'Ile-de-France au 30 juin 2021 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le Groupe Crédit Agricole pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2020 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2021 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2021.

Celles-ci portent sur :

| Normes, Amendements ou Interprétations | Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du | Applicable dans le Groupe |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 | 1 ^{er} janvier 2021 (1) | Oui |

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 dès le 1er janvier 2021.

Réformes des indices de référence

Les réformes des indices de référence sont entrées en 2021 dans une phase d'accélération cadencée par les jalons de place définis par les groupes de travail sur les taux alternatifs et par les autorités. L'annonce du 5 mars d'IBA – l'administrateur du LIBOR – a confirmé le jalon important de fin 2021 pour l'arrêt de la publication ou la non représentativité des LIBOR, sauf sur les tenors les plus utilisés du LIBOR USD. Ainsi, pour le flux de nouveaux contrats, selon les devises et les classes d'actifs, l'ensemble des acteurs doit progressivement arrêter d'utiliser les indices LIBOR dans le courant de l'année 2021 et au plus tard ne pourra plus les utiliser après fin 2021.

Le remplacement des LIBOR par des taux calculés sur la base de RFR est le scénario privilégié. Pour certaines activités, l'utilisation d'un RFR à terme prédéterminé dit « *forward looking* » en début de période d'intérêt sera la seule solution, mais dans de nombreux cas l'utilisation d'un taux post-déterminé sera privilégiée et fortement encouragée par les autorités. Les modalités de transition se précisant, les développements des systèmes d'information étant pour certains livrés, la liquidité des marchés RFR se développant progressivement, enfin les dates butoir de fin 2021 approchant rapidement, les renégociations proactives de contrats commencent et tendent à s'intensifier.

Le secteur privé reste en première ligne de ces transitions. Toutefois les annonces récentes au Royaume-Uni et aux Etats-Unis ainsi que la révision de la BMR en Europe – qui donne le pouvoir à la

Commission Européenne de désigner un taux de remplacement en cas de disparition d'un indice systémique – renforcent la perspective de possibles dispositions législatives pour accompagner les transitions des contrats impossibles à renégocier avant la disparition des LIBOR. Néanmoins, toujours en l'absence d'une définition ex-ante de périmètres de contrats qui pourraient bénéficier de tels supports, les plans de transition proactive sont déclenchés ou sont en voie d'être déclenchés sauf pour les contrats dont l'impossibilité à les renégocier est avérée. De surcroît, les transitions proactives par anticipation restent vivement encouragées par certaines autorités, telle que l'autorité britannique (FCA : *Financial Conduct Authority*).

Spécifiquement pour le périmètre des contrats dérivés et par extension aux contrats de Repo et prêts / emprunts de titres, le protocole ISDA – en vigueur depuis le 25/01/2021 – permet d'intégrer automatiquement aux contrats existants les nouvelles clauses de repli ou « *fallbacks* ». Ce protocole est de nature à simplifier la transition des contrats dérivés entre les parties qui y auront adhéré (plus de 14 200 au 30/06/2021).

Il est anticipé que ce protocole permette de basculer la majeure partie des encours de contrats dérivés vers les indices alternatifs. Pour les autres instruments non dérivés, un tel dispositif n'existe pas et de très nombreuses renégociations bilatérales ou multilatérales avec les parties aux contrats seront nécessaires.

Au travers du projet Benchmarks, le groupe Crédit Agricole continue à piloter les transitions des indices de référence en intégrant les préconisations des groupes de travail nationaux et les jalons définis par les autorités, en premier lieu par la FCA. Ainsi, le projet vise à s'inscrire dans les standards définis par les travaux de place. Le calendrier du projet de transition s'articule autour des phases d'adoption et d'offres de taux alternatifs et des dates d'arrêt formel de l'utilisation des indices dont la disparition est annoncée. Les plans de transition finalisés par entité du groupe Crédit Agricole, intégrant les dernières conclusions des groupes de travail et associations de marché et le cas échéant les précisions relatives aux possibles interventions des autorités, sont activés selon des calendriers spécifiques à chaque entité. S'agissant de la transition de l'EONIA vers l'€STR (au plus tard le 3 janvier 2022 lors de l'activation des clauses de *fallback* à la disparition de l'EONIA), les travaux sont toujours en cours. Les chambres de compensation ont déjà basculé la rémunération du collatéral de l'EONIA vers l'€STR. Les flux référençant l'€STR augmentent très progressivement. Par ailleurs, l'EURIBOR – comme tout indice de référence – est susceptible de voir sa méthodologie évoluer de nouveau ou d'être à terme remplacé. Toutefois, le scénario de remplacement de l'EURIBOR, n'est pas envisagé à ce stade.

En l'état, la liste des principaux indices de référence utilisés à l'échelle du groupe Crédit Agricole et/ou définis comme critiques par l'ESMA ou systémiques, qui sont concernés par une transition certaine ou potentielle est la suivante :

- (a) L'EONIA qui disparaîtra le 3 janvier 2022 ;
- (b) Les LIBOR EUR, CHF, JPY, GBP et USD dont la cessation de la publication interviendra ou la non représentativité sera prononcée fin 2021 ou fin juin 2023 pour la plupart des tenors du LIBOR USD ;
- (c) L'EURIBOR, WIBOR, STIBOR, dont la disparition est possible mais n'est pas anticipée à ce stade.

L'EURIBOR, les LIBOR (notamment USD) et l'EONIA représentent – par ordre décroissant – les expositions les plus importantes du Groupe aux indices de référence.

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence qui disparaissent ou deviennent non représentatifs et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet visent également à identifier et gérer les risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels et protection des clients.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent se poursuivre malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe appliquera ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture, principalement ceux liés à l'EONIA, l'EURIBOR et les taux LIBOR (USD, GBP, CHF, JPY), peuvent en bénéficier au 30 juin 2021.

Au 30 juin 2021, le recensement des instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels subsistent des incertitudes fait apparaître un montant nominal de 12 007 milliards d'euros. D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes.

Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas décomptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme.

Au 30 juin 2021, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

| (en milliers d'euros) | EONIA | EURIBOR | LIBOR USD | LIBOR GBP | LIBOR JPY | LIBOR CHF | LIBOR EUR | WIBOR | STIBOR |
|-------------------------------------------|---------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------|--------|
| Total des actifs financiers hors dérivés | 263 203 | 7 928 895 | 58 338 | | | | | | |
| Total des passifs financiers hors dérivés | | 16 061 210 | | 892 | 4 687 | 1 | | | |
| Total des notionnels des dérivés | 285 381 | 22 561 030 | | | | | | | |

S'agissant des expositions portant sur l'indice EONIA, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 3 janvier 2022, date de transition.

S'agissant des expositions portant sur le LIBOR EUR, CHF, JPY et GBP, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 31/12/2021.

S'agissant des expositions portant sur le LIBOR USD, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 30/06/2023, la très grande majorité des encours étant concentrée sur les tenors disparaissant le 30 juin 2023 (JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois).

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2021 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 10 Périmètre de consolidation au 30 juin 2021.

➤ Crise sanitaire liée à la COVID-19

Dans le contexte crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée au Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'État.

Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

Sur cette période supplémentaire, le prêt pourra avoir durant la phase d'amortissement, une nouvelle période d'un an au cours de laquelle seuls les intérêts et le coût de la garantie d'Etat seront payés. La durée totale du prêt ne pourra pas excéder 6 ans.

L'offre Groupe pour la première année se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro ; seul le coût de la garantie est refacturé (via une commission payée par le client) conformément aux conditions d'éligibilité définies par l'Etat pour bénéficier de la garantie.

Ces prêts peuvent atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée.

Ces prêts appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc enregistrés au coût amorti.

Au 30 juin 2021, le solde des encours de prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par le Crédit Agricole d'Ile-de-France s'élève à 1 586,5 millions d'euros.

Risque de crédit

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

➤ Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1^{er} mars 2021 15% complémentaires du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Pour la Caisse régionale du Crédit Agricole d'Ile-de-France cette opération s'est traduite par une baisse des engagements donnés de 54,3 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de 18,4 millions d'euros.

➤ **Dividendes SAS Rue La Boétie :**

En juin 2020, pour se conformer à la recommandation de la Banque Centrale Européenne en date du 27 mars, Crédit agricole SA a décidé, lors de son assemblée générale du 13 mai 2020, la mise en réserve de l'intégralité du résultat de l'exercice 2019. Suite à cette décision, la SAS Rue La Boétie, qui verse habituellement au cours du deuxième trimestre aux Caisses régionales un acompte sur dividende à partir du dividende payé par Crédit agricole SA, n'a pas procédé à ce versement. Ce dividende a néanmoins été versé au 31/12/2020 pour 46 463 milliers d'euros.

En juin 2021, la chronique habituelle a été reprise avec le versement d'un dividende de 36 264 milliers d'euros.

3. Risque de crédit

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit")

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

| | Actifs sains | | | | Actifs dépréciés (Bucket 3) | | Total | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
| | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | | Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute (a) | Correction de valeur pour pertes (b) | Valeur nette comptable (a) + (b) |
| | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour pertes | | | | | |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | 3 160 388 | - 330 | | | | | 3 160 388 | - 330 | 3 160 058 |
| Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre | | | | | | | | | |
| Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2 | | | | | | | | | |
| Retour de Bucket 2 vers Bucket 1 | | | | | | | | | |
| Transferts vers Bucket 3 (1) | | | | | | | | | |
| Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1 | | | | | | | | | |
| Total après transferts | 3 160 388 | - 330 | | | | | 3 160 388 | - 330 | 3 160 058 |
| Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes | - 93 336 | - 953 | | | | | - 93 336 | - 953 | |
| Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2) | 944 062 | - 1 280 | | | | | 944 062 | - 1 280 | |
| Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance... | - 1 037 398 | 327 | | | | | - 1 037 398 | 327 | |
| Passages à perte | | | | | | | | | |
| Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières | | | | | | | | | |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période | | | | | | | | | |
| Changements dans le modèle / méthodologie | | | | | | | | | |
| Variations de périmètre | | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | | |
| Total | 3 067 052 | - 1 283 | | | | | 3 067 052 | - 1 283 | 3 065 769 |
| Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3) | - 8 190 | | | | | | - 8 190 | | |
| Au 30 juin 2021 | 3 058 862 | - 1 283 | | | | | 3 058 862 | - 1 283 | 3 057 579 |
| Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution | | | | | | | | | |

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

| | Actifs sains | | | | Actifs dépréciés (Bucket 3) | | Total | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
| | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | | Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute (a) | Correction de valeur pour pertes (b) | Valeur nette comptable (a) + (b) |
| | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour pertes | | | | | |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | 296 467 | - 4 | | | | | 296 467 | - 4 | 296 463 |
| Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre | | | | | | | | | |
| Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2 | | | | | | | | | |
| Retour de Bucket 2 vers Bucket 1 | | | | | | | | | |
| Transferts vers Bucket 3 (1) | | | | | | | | | |
| Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1 | | | | | | | | | |
| Total après transferts | 296 467 | - 4 | | | | | 296 467 | - 4 | 296 463 |
| Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes | 666 104 | - 23 | 18 | | | | 666 122 | - 23 | |
| Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2) | 684 156 | - 353 | 19 | - 1 | | | 684 175 | - 354 | |
| Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance... | - 18 052 | | - 1 | 1 | | | - 18 053 | 1 | |
| Passages à perte | | | | | | | | | |
| Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières | | | | | | | | | |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période | | 330 | | | | | | 330 | |
| Changements dans le modèle / méthodologie | | | | | | | | | |
| Variations de périmètre | | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | | |
| Total | 962 571 | - 27 | 18 | | | | 962 589 | - 27 | 962 562 |
| Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3) | - 1 042 | | | | | | - 1 042 | | |
| Au 30 juin 2021 | 961 529 | - 27 | 18 | | | | 961 547 | - 27 | 961 520 |
| Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution | | | | | | | | | |

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

| | Actifs sains | | | | Actifs dépréciés (Bucket 3) | | Total | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
| | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | | Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute (a) | Correction de valeur pour pertes (b) | Valeur nette comptable (a) + (b) |
| | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour pertes | | | | | |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | 46 123 130 | - 108 447 | 1 718 432 | - 134 173 | 490 240 | - 213 004 | 48 331 802 | - 455 624 | 47 876 178 |
| Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre | - 553 915 | - 6 112 | 532 560 | 11 963 | 21 355 | - 4 801 | | 1 050 | |
| Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2 | - 1 294 691 | 8 007 | 1 294 691 | - 28 692 | | | | - 20 685 | |
| Retour de Bucket 2 vers Bucket 1 | 758 139 | - 14 185 | - 758 139 | 39 586 | | | | 25 401 | |
| Transferts vers Bucket 3 (1) | - 33 026 | 144 | - 17 810 | 1 500 | 50 836 | - 7 457 | | - 5 813 | |
| Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1 | 15 663 | - 78 | 13 818 | - 431 | - 29 481 | 2 656 | | 2 147 | |
| Total après transferts | 45 569 215 | - 114 559 | 2 250 992 | - 122 210 | 511 595 | - 217 805 | 48 331 802 | - 454 574 | 47 877 228 |
| Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes | 808 495 | 1 743 | - 81 619 | - 5 032 | - 59 938 | - 98 | 666 938 | - 3 387 | |
| Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2) | 6 445 463 | - 13 893 | 160 641 | - 12 980 | | | 6 606 104 | - 26 873 | |
| Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance... | - 5 635 343 | 16 567 | - 242 260 | 12 948 | - 49 569 | 5 752 | - 5 927 172 | 35 267 | |
| Passages à perte | | | | | - 10 124 | 8 575 | - 10 124 | 8 575 | |
| Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières | | | | | - 245 | 218 | - 245 | 218 | |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période | | - 931 | | - 5 000 | | - 15 590 | | - 21 521 | |
| Changements dans le modèle / méthodologie | | | | | | | | | |
| Variations de périmètre | | | | | | | | | |
| Autres | - 1 625 | | | | | 947 | - 1 625 | 947 | |
| Total | 46 377 710 | - 112 816 | 2 169 373 | - 127 242 | 451 657 | - 217 903 | 48 998 740 | - 457 961 | 48 540 779 |
| Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3) | - 17 611 | | - 1 484 | | 485 | | - 18 610 | | |
| Au 30 juin 2021 (4) | 46 360 099 | - 112 816 | 2 167 889 | - 127 242 | 452 142 | - 217 903 | 48 980 130 | - 457 961 | 48 522 169 |
| Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution | | | | | | | | | |

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

(4) Au 30 juin 2021, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par le Crédit Agricole d'Ile-de-France dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 1 586,5 millions d'euros.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

| | Actifs sains | | | | Actifs dépréciés (Bucket 3) | | Total | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|------------------|----------------------------------|
| | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | | Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | | Valeur comptable | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable | Correction de valeur pour pertes |
| | Valeur comptable | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable | Correction de valeur pour pertes | | | | |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | 180 283 | - 117 | | - 297 | 20 | - 19 608 | 180 303 | - 20 022 |
| Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre | - 2 968 | 1 | 2 967 | - 2 | | | - 1 | - 1 |
| Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2 | - 2 968 | 1 | 2 967 | - 2 | | | - 1 | - 1 |
| Retour de Bucket 2 vers Bucket 1 | | | | | | | | |
| Transferts vers Bucket 3 (1) | | | | | | | | |
| Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1 | | | | | | | | |
| Total après transferts | 177 315 | - 116 | 2 967 | - 299 | 20 | - 19 608 | 180 302 | - 20 023 |
| Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes | 6 504 | 11 | - 67 | 248 | | | 6 437 | 259 |
| Réévaluation de juste valeur sur la période | - 746 | | - 150 | | | | - 896 | |
| Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2) | 62 627 | - 378 | 2 610 | - 44 | | | 65 237 | - 422 |
| Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance... | - 55 377 | 389 | - 2 527 | 292 | | | - 57 904 | 681 |
| Passages à perte | | | | | | | | |
| Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières | | | | | | | | |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période | | | | | | | | |
| Changements dans le modèle / méthodologie | | | | | | | | |
| Variations de périmètre | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | |
| Total | 183 819 | - 105 | 2 900 | - 51 | 20 | - 19 608 | 186 739 | - 19 764 |
| Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3) | | | | | 138 | | 138 | |
| Au 30 juin 2021 | 183 819 | - 105 | 2 900 | - 51 | 158 | - 19 608 | 186 877 | - 19 764 |
| Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution | | | | | | | | |

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

| | Engagements sains | | | | Engagements provisionnés (Bucket 3) | | Total | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | | Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | | Montant de l'engagement | Correction de valeur pour pertes | Montant de l'engagement (a) | Correction de valeur pour pertes (b) | Montant net de l'engagement (a) + (b) |
| | Montant de l'engagement | Correction de valeur pour pertes | Montant de l'engagement | Correction de valeur pour pertes | | | | | |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | 7 955 510 | - 24 313 | 106 246 | - 13 496 | 24 931 | - 6 774 | 8 086 687 | - 44 583 | 8 042 104 |
| Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre | - 34 622 | 349 | 34 881 | - 788 | - 259 | | | - 439 | |
| Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2 | - 50 475 | 706 | 50 475 | - 1 606 | | | | - 900 | |
| Retour de Bucket 2 vers Bucket 1 | 15 619 | - 357 | - 15 619 | 818 | | | | 461 | |
| Transferts vers Bucket 3 (1) | - 316 | 2 | - 95 | 40 | 411 | - 240 | | - 198 | |
| Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1 | 550 | - 2 | 120 | - 40 | - 670 | 240 | | 198 | |
| Total après transferts | 7 920 888 | - 23 964 | 141 127 | - 14 284 | 24 672 | - 6 774 | 8 086 687 | - 45 022 | 8 041 665 |
| Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes | - 429 220 | - 13 731 | - 45 385 | 3 688 | - 13 517 | 269 | - 488 122 | - 9 774 | |
| Nouveaux engagements donnés (2) | 2 829 477 | - 16 405 | 24 312 | - 1 294 | | | 2 853 789 | - 17 699 | |
| Extinction des engagements | - 3 258 855 | 8 486 | - 69 539 | 558 | - 13 517 | 269 | - 3 341 911 | 9 313 | |
| Passages à perte | | | | | | | | | |
| Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières | | | | | | | | | |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période | | - 5 812 | | 4 424 | | | | - 1 388 | |
| Changements dans le modèle / méthodologie | | | | | | | | | |
| Variations de périmètre | | | | | | | | | |
| Autres | 158 | | - 158 | | | | | | |
| Au 30 juin 2021 | 7 491 668 | - 37 695 | 95 742 | - 10 596 | 11 155 | - 6 505 | 7 598 565 | - 54 796 | 7 543 769 |

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

| | Engagements sains | | | | Engagements provisionnés (Bucket 3) | | Total | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | | Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | | Montant de l'engagement | Correction de valeur pour pertes | Montant de l'engagement (a) | Correction de valeur pour pertes (b) | Montant net de l'engagement (a) + (b) |
| | Montant de l'engagement | Correction de valeur pour pertes | Montant de l'engagement | Correction de valeur pour pertes | | | | | |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | 1 406 506 | - 5 276 | 9 336 | - 679 | 16 630 | - 1 186 | 1 432 472 | - 7 141 | 1 425 331 |
| Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre | - 23 162 | 149 | 23 369 | - 176 | - 207 | | | - 27 | |
| Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2 | - 24 006 | 161 | 24 006 | - 192 | | | | - 31 | |
| Retour de Bucket 2 vers Bucket 1 | 669 | - 12 | - 669 | 16 | | | | 4 | |
| Transferts vers Bucket 3 (1) | - 825 | 2 | - 80 | 2 | 905 | - 200 | | - 196 | |
| Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1 | 1 000 | - 2 | 112 | - 2 | - 1 112 | 200 | | 196 | |
| Total après transferts | 1 383 344 | - 5 127 | 32 705 | - 855 | 16 423 | - 1 186 | 1 432 472 | - 7 168 | 1 425 304 |
| Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes | - 24 387 | - 118 | 2 474 | - 54 | - 162 | 233 | - 22 075 | 61 | |
| Nouveaux engagements donnés (2) | 231 947 | - 1 023 | 3 278 | - 33 | | | 235 225 | - 1 056 | |
| Extinction des engagements | - 254 484 | 958 | - 804 | 22 | - 457 | 233 | - 255 745 | 1 213 | |
| Passages à perte | | | | | | | | | |
| Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières | | | | | | | | | |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période | | - 53 | | - 43 | | | | - 96 | |
| Changements dans le modèle / méthodologie | | | | | | | | | |
| Variations de périmètre | | | | | | | | | |
| Autres | - 1 850 | | | | 295 | | - 1 555 | | |
| Au 30 juin 2021 | 1 358 957 | - 5 245 | 35 179 | - 909 | 16 261 | - 953 | 1 410 397 | - 7 107 | 1 403 290 |

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

3.2 Concentrations du risque de crédit

Concentrations du risque de crédit par agent économique
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option par agent économique

| | 30/06/2021 | | | 31/12/2020 | | |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| | Valeur comptable | Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit | | Valeur comptable | Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit | |
| | | Sur la période | En cumulé | | Sur la période | En cumulé |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | |
| Administration générale | | | | | | |
| Banques centrales | | | | | | |
| Etablissements de crédit | | | | | | |
| Grandes entreprises | 25 136 | | | 30 516 | | |
| Clientèle de détail | | | | | | |
| Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 25 136 | | | 30 516 | | |
| | | Montant des variations de juste valeur | | | Montant des variations de juste valeur | |
| | | Sur la période | En cumulé | | Sur la période | En cumulé |
| Dérivés de crédit et assimilés limitant l'exposition au risque | | | | | | |

Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

| | Au 30 juin 2021 | | | | Au 31 décembre 2020 | | | |
|------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------|
| | Valeur comptable | | | | Valeur comptable | | | |
| | Actifs sains | | Actifs dépréciés (Bucket 3) | Total | Actifs sains | | Actifs dépréciés (Bucket 3) | Total |
| | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | | | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | | |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | |
| Administration générale | 3 736 305 | 5 137 | | 3 741 442 | 3 842 067 | 19 314 | | 3 861 381 |
| Banques centrales | | | | | | | | |
| Etablissements de crédit | 2 426 920 | 18 | | 2 426 938 | 1 896 482 | | | 1 896 482 |
| Grandes entreprises | 10 878 452 | 640 484 | 281 534 | 11 800 470 | 11 142 420 | 436 139 | 265 385 | 11 843 944 |
| Clientèle de détail | 33 338 813 | 1 522 268 | 170 608 | 35 031 689 | 32 699 016 | 1 262 979 | 224 855 | 34 186 850 |
| Dépréciations | - 114 126 | - 127 242 | - 217 903 | - 459 271 | - 108 781 | - 134 173 | - 213 004 | - 455 958 |
| Total | 50 266 364 | 2 040 665 | 234 239 | 52 541 268 | 49 471 204 | 1 584 259 | 277 236 | 51 332 699 |

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Au 30 juin 2021 | | | | Au 31 décembre 2020 | | | |
|------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------|----------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------|-------|
| | Valeur comptable | | | | Valeur comptable | | | |
| | Actifs sains | | Actifs dépréciés (Bucket 3) | Total | Actifs sains | | Actifs dépréciés (Bucket 3) | Total |
| | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | | | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | | |
| Administration générale | | | | | | | | |
| Banques centrales | | | | | | | | |
| Etablissements de crédit | 18 091 | | | 18 091 | 14 729 | | 14 729 | |
| Grandes entreprises | 165 728 | 2 900 | 158 | 168 786 | 165 554 | 20 | 165 574 | |
| Clientèle de détail | | | | | | | | |
| Total | 183 819 | 2 900 | 158 | 186 877 | 180 283 | 20 | 180 303 | |

Dettes envers la clientèle par agent économique

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|-----------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Administration générale | 823 399 | 589 004 |
| Grandes entreprises | 11 909 837 | 11 512 587 |
| Clientèle de détail | 12 745 743 | 11 846 444 |
| Total Dettes envers la clientèle | 25 478 979 | 23 948 035 |

Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Au 30 juin 2021 | | | | Au 31 décembre 2020 | | | |
|------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------|
| | Montant de l'engagement | | | | Montant de l'engagement | | | |
| | Engagements sains | | Engagements provisionnés (Bucket 3) | Total | Engagements sains | | Engagements provisionnés (Bucket 3) | Total |
| | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | | | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | | |
| Administration générale | 437 957 | | | 437 957 | 551 314 | 861 | | 552 175 |
| Banques centrales | | | | | | | | |
| Etablissements de crédit | | | | | | | | |
| Grandes entreprises | 5 104 117 | 59 236 | 10 413 | 5 173 766 | 5 259 848 | 79 096 | 23 243 | 5 362 187 |
| Clientèle de détail | 1 949 594 | 36 506 | 742 | 1 986 842 | 2 144 348 | 26 289 | 1 688 | 2 172 325 |
| Provisions (1) | - 37 695 | - 10 596 | - 6 505 | - 54 796 | - 24 313 | - 13 496 | - 6 774 | - 44 583 |
| Total | 7 453 973 | 85 146 | 4 650 | 7 543 769 | 7 931 197 | 92 750 | 18 157 | 8 042 104 |

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

| | Au 30 juin 2021 | | | | Au 31 décembre 2020 | | | |
|------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------|
| | Montant de l'engagement | | | | Montant de l'engagement | | | |
| | Engagements sains | | Engagements provisionnés (Bucket 3) | Total | Engagements sains | | Engagements provisionnés (Bucket 3) | Total |
| | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | | | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | | |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | |
| Administration générale | 19 025 | | | 19 025 | 19 650 | | | 19 650 |
| Banques centrales | | | | | | | | |
| Etablissements de crédit | 16 960 | | | 16 960 | 7 789 | | | 7 789 |
| Grandes entreprises | 1 305 719 | 33 923 | 15 295 | 1 354 937 | 1 362 762 | 8 903 | 16 191 | 1 387 856 |
| Clientèle de détail | 17 253 | 1 256 | 966 | 19 475 | 16 305 | 433 | 439 | 17 177 |
| Provisions (1) | - 5 245 | - 909 | - 953 | - 7 107 | - 5 276 | - 679 | - 1 186 | - 7 141 |
| Total | 1 353 712 | 34 270 | 15 308 | 1 403 290 | 1 401 230 | 8 657 | 15 444 | 1 425 331 |

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentrations du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

| | Au 30 juin 2021 | | | | Au 31 décembre 2020 | | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------|
| | Valeur comptable | | | | Valeur comptable | | | |
| | Actifs sains | | Actifs dépréciés (Bucket 3) | Total | Actifs sains | | Actifs dépréciés (Bucket 3) | Total |
| | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | | | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | | |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | |
| France (y compris DOM-TOM) | 48 763 905 | 2 124 913 | 451 118 | 51 339 936 | 47 799 198 | 1 675 282 | 489 192 | 49 963 672 |
| Autres pays de l'Union européenne | 1 408 046 | 41 965 | 494 | 1 450 505 | 1 578 574 | 41 662 | 487 | 1 620 723 |
| Autres pays d'Europe | 32 044 | 150 | 4 | 32 198 | 31 768 | 117 | 21 | 31 906 |
| Amérique du Nord | 61 133 | 1 | 456 | 61 590 | 54 933 | 892 | 471 | 56 296 |
| Amériques centrale et du Sud | 5 428 | | 1 | 5 429 | 6 086 | | 1 | 6 087 |
| Afrique et Moyen-Orient | 47 496 | 126 | 69 | 47 691 | 46 477 | 150 | 67 | 46 694 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 57 522 | 752 | | 58 274 | 57 769 | 329 | 1 | 58 099 |
| Japon | 4 916 | | | 4 916 | 5 180 | | | 5 180 |
| Organismes supra-nationaux | | | | | | | | |
| Dépréciations | - 114 126 | - 127 242 | - 217 903 | - 459 271 | - 108 781 | - 134 173 | - 213 004 | - 455 958 |
| Total | 50 266 364 | 2 040 665 | 234 239 | 52 541 268 | 49 471 204 | 1 584 259 | 277 236 | 51 332 699 |

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

| | Au 30 juin 2021 | | | | Au 31 décembre 2020 | | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------|----------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------|----------------|
| | Valeur comptable | | | | Valeur comptable | | | |
| | Actifs sains | | Actifs dépréciés (Bucket 3) | Total | Actifs sains | | Actifs dépréciés (Bucket 3) | Total |
| | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | | | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | | |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | |
| France (y compris DOM-TOM) | 70 224 | | 158 | 70 382 | 70 611 | | 20 | 70 631 |
| Autres pays de l'Union européenne | 97 428 | 2 900 | | 100 328 | 96 467 | | | 96 467 |
| Autres pays d'Europe | 3 912 | | | 3 912 | 3 908 | | | 3 908 |
| Amérique du Nord | 12 255 | | | 12 255 | 9 297 | | | 9 297 |
| Amériques centrale et du Sud | | | | | | | | |
| Afrique et Moyen-Orient | | | | | | | | |
| Asie et Océanie (hors Japon) | | | | | | | | |
| Japon | | | | | | | | |
| Organismes supra-nationaux | | | | | | | | |
| Total | 183 819 | 2 900 | 158 | 186 877 | 180 283 | | 20 | 180 303 |

Dettes envers la clientèle par zone géographique

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|-----------------------------------------|-------------------|-------------------|
| France (y compris DOM-TOM) | 24 068 466 | 22 529 657 |
| Autres pays de l'Union européenne | 1 224 319 | 1 246 194 |
| Autres pays d'Europe | 45 691 | 46 339 |
| Amérique du Nord | 40 066 | 35 505 |
| Amériques centrale et du Sud | 5 521 | 4 650 |
| Afrique et Moyen-Orient | 64 479 | 61 838 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 27 824 | 21 025 |
| Japon | 2 613 | 2 827 |
| Organismes supra-nationaux | | |
| Total Dettes envers la clientèle | 25 478 979 | 23 948 035 |

Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

| | Au 30 juin 2021 | | | | Au 31 décembre 2020 | | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------|
| | Montant de l'engagement | | | | Montant de l'engagement | | | |
| | Engagements sains | | Engagements provisionnés (Bucket 3) | Total | Engagements sains | | Engagements provisionnés (Bucket 3) | Total |
| | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | | | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | | |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | |
| France (y compris DOM-TOM) | 7 399 449 | 95 674 | 11 155 | 7 506 278 | 7 855 432 | 105 842 | 24 928 | 7 986 202 |
| Autres pays de l'Union européenne | 83 493 | 60 | | 83 553 | 91 497 | 386 | 2 | 91 885 |
| Autres pays d'Europe | 1 791 | 3 | | 1 794 | 1 531 | 3 | | 1 534 |
| Amérique du Nord | 3 087 | 4 | | 3 091 | 2 638 | 4 | | 2 642 |
| Amériques centrale et du Sud | 83 | | | 83 | 200 | | | 200 |
| Afrique et Moyen-Orient | 2 142 | | | 2 142 | 1 902 | 4 | 1 | 1 907 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 1 560 | 1 | | 1 561 | 2 243 | 7 | | 2 250 |
| Japon | 63 | | | 63 | 67 | | | 67 |
| Organismes supra-nationaux | | | | | | | | |
| Provisions (1) | - 37 695 | - 10 596 | - 6 505 | - 54 796 | - 24 313 | - 13 496 | - 6 774 | - 44 583 |
| Total | 7 453 973 | 85 146 | 4 650 | 7 543 769 | 7 931 197 | 92 750 | 18 157 | 8 042 104 |

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

| | Au 30 juin 2021 | | | | Au 31 décembre 2020 | | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------|
| | Montant de l'engagement | | | | Montant de l'engagement | | | |
| | Engagements sains | | Engagements provisionnés (Bucket 3) | Total | Engagements sains | | Engagements provisionnés (Bucket 3) | Total |
| | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | | | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) | Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2) | | |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | |
| France (y compris DOM-TOM) | 1 355 433 | 35 176 | 16 261 | 1 406 870 | 1 403 122 | 9 333 | 16 621 | 1 429 076 |
| Autres pays de l'Union européenne | 3 251 | 3 | | 3 254 | 3 251 | 3 | | 3 254 |
| Autres pays d'Europe | 172 | | | 172 | 32 | | | 32 |
| Amérique du Nord | 101 | | | 101 | 101 | | | 101 |
| Amériques centrale et du Sud | | | | | | | | |
| Afrique et Moyen-Orient | | | | | | | 9 | 9 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | | | | | | | | |
| Japon | | | | | | | | |
| Organismes supra-nationaux | | | | | | | | |
| Provisions (1) | - 5 245 | - 909 | - 953 | - 7 107 | - 5 276 | - 679 | - 1 186 | - 7 141 |
| Total | 1 353 712 | 34 270 | 15 308 | 1 403 290 | 1 401 230 | 8 657 | 15 444 | 1 425 331 |

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 | 30/06/2020 |
|------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Sur les actifs financiers au coût amorti | 453 415 | 858 185 | 426 940 |
| Opérations avec les établissements de crédit | 3 296 | 7 459 | 4 514 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | 70 332 | 96 173 | 39 377 |
| Opérations avec la clientèle | 366 737 | 737 044 | 374 709 |
| Opérations de location-financement | | | |
| Titres de dettes | 13 050 | 17 509 | 8 340 |
| Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 1 048 | 903 | 390 |
| Opérations avec les établissements de crédit | | | |
| Opérations avec la clientèle | | | |
| Titres de dettes | 1 048 | 903 | 390 |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture | 28 517 | 75 128 | 45 324 |
| Autres intérêts et produits assimilés | | 2 | |
| Produits d'intérêts (1) (2) | 482 980 | 934 218 | 472 654 |
| Sur les passifs financiers au coût amorti | - 102 395 | - 205 448 | - 116 312 |
| Opérations avec les établissements de crédit | - 5 139 | - 7 569 | - 2 457 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | - 90 153 | - 179 045 | - 92 840 |
| Opérations avec la clientèle | - 7 409 | - 20 044 | - 21 775 |
| Opérations de location-financement | | | |
| Dettes représentées par un titre | 306 | 1 210 | 760 |
| Dettes subordonnées | | | |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture | - 72 822 | - 145 090 | - 74 071 |
| Autres intérêts et charges assimilées | - 167 | - 700 | - 505 |
| Charges d'intérêts | - 175 384 | - 351 238 | - 190 888 |

(1) dont 2 876 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 30 juin 2021 contre 13 231 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et 5 086 milliers d'euros au 30 juin 2020

(2) dont 269 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2021 contre 610 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et 316 milliers d'euros au 30 juin 2020.

Comme indiqué dans les états financiers du 31 décembre 2020 du Crédit Agricole d'Ile-de-France, une troisième série d'opérations ciblées de refinancement de long terme (TLTRO III) a été décidée en mars 2019 par la BCE, dont les modalités ont été revues à plusieurs reprises entre septembre 2019 et avril 2021. Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, le Crédit Agricole d'Ile-de-France se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

Dans l'attente de la décision définitive de l'IFRS IC sur le traitement comptable de ces opérations, le Crédit Agricole d'Ile-de-France maintient le traitement tel que présenté dans les états financiers du 31 décembre 2020.

Le Groupe a évalué leurs intérêts courus au taux de la Facilité des Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente au premier semestre 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 30 juin 2021 pour la période afférente au premier semestre 2021), le taux d'intérêt retenu est le minimum entre le taux de Facilité des Dépôts et le MRO - 50 bps compte tenu de l'incertitude quant à l'atteinte des critères de variation de crédits éligibles pendant la période spéciale de référence additionnelle (dont l'échéance n'est pas intervenue).

4.2 Produits et charges de commissions

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | | | 31/12/2020 | | | 30/06/2020 | | |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|------------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 1 600 | - 2 192 | - 592 | 1 546 | - 3 532 | - 1 986 | 967 | - 1 230 | - 263 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | 14 005 | - 47 697 | - 33 692 | 27 859 | - 68 040 | - 40 181 | 14 429 | - 29 865 | - 15 436 |
| Sur opérations avec la clientèle | 21 107 | - 1 493 | 19 614 | 33 687 | - 2 721 | 30 966 | 15 586 | - 1 819 | 13 767 |
| Sur opérations sur titres | | - 457 | - 457 | | - 190 | - 190 | | - 173 | - 173 |
| Sur opérations de change | 206 | | 206 | 379 | | 379 | 184 | | 184 |
| Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan | | | | | | | | | |
| Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers | 213 849 | - 22 771 | 191 078 | 405 246 | - 41 816 | 363 430 | 210 723 | - 19 771 | 190 952 |
| Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues | 4 252 | | 4 252 | 8 732 | | 8 732 | 4 298 | | 4 298 |
| Total Produits et charges de commissions | 255 019 | - 74 610 | 180 409 | 477 449 | - 116 299 | 361 150 | 246 187 | - 52 858 | 193 329 |

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 | 30/06/2020 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Dividendes reçus | | 168 | 12 |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction | - 4 110 | 2 781 | 6 033 |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat | 4 394 | 4 889 | 1 522 |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI | 11 444 | 1 967 | - 6 353 |
| Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte | | | |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1) | 1 165 | 5 060 | 1 759 |
| Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger) | 1 986 | 4 044 | 2 013 |
| Résultat de la comptabilité de couverture | 1 643 | 29 | 1 904 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 16 522 | 18 938 | 6 890 |

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | | | 31/12/2020 | | | 30/06/2020 | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------|--------------|------------------|--------------------|-----------|------------------|--------------------|--------------|
| | Profits | Pertes | Net | Profits | Pertes | Net | Profits | Pertes | Net |
| Couverture de juste valeur | 196 828 | - 196 743 | 85 | 226 518 | - 226 505 | 13 | 232 624 | - 232 210 | 414 |
| Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts | 74 712 | - 95 733 | - 21 021 | 89 768 | - 105 898 | - 16 130 | 95 821 | - 100 365 | - 4 544 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture) | 122 116 | - 101 010 | 21 106 | 136 750 | - 120 607 | 16 143 | 136 803 | - 131 845 | 4 958 |
| Couverture de flux de trésorerie | | - 3 | - 3 | 8 | - 6 | 2 | 7 | - 1 | 6 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | | - 3 | - 3 | 8 | - 6 | 2 | 7 | - 1 | 6 |
| Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger | | | | | | | | | |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | | - 3 | - 3 | 8 | - 6 | 2 | 7 | - 1 | 6 |
| Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers | 1 287 427 | - 1 285 866 | 1 561 | 1 372 924 | - 1 372 910 | 14 | 1 397 312 | - 1 395 828 | 1 484 |
| Variations de juste valeur des éléments couverts | 541 135 | - 746 297 | - 205 162 | 808 119 | - 564 750 | 243 369 | 813 975 | - 581 819 | 232 156 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture | 746 292 | - 539 569 | 206 723 | 564 805 | - 808 160 | - 243 355 | 583 337 | - 814 009 | - 230 672 |
| Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt | | | | | | | | | |
| Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace | | | | | | | | | |
| Total Résultat de la comptabilité de couverture | 1 484 255 | - 1 482 612 | 1 643 | 1 599 450 | - 1 599 421 | 29 | 1 629 943 | - 1 628 039 | 1 904 |

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 | 30/06/2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1) | | | |
| Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) | 36 497 | 28 302 | 1 619 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres | 36 497 | 28 302 | 1 619 |

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 | 30/06/2020 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------|----------------|
| Titres de dettes | | | |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | | | |
| Prêts et créances sur la clientèle | | | |
| Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti | | | |
| Titres de dettes | | - 1 299 | - 1 299 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | | | |
| Prêts et créances sur la clientèle | | | |
| Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti | | - 1 299 | - 1 299 |
| Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1) | | - 1 299 | - 1 299 |

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 | 30/06/2020 |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------|------------|
| Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation | | | |
| Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance | | | |
| Autres produits nets de l'activité d'assurance | | | |
| Variation des provisions techniques des contrats d'assurance | | | |
| Produits nets des immeubles de placement | 3 082 | 4 515 | 1 138 |
| Autres produits (charges) nets | - 2 969 | - 2 590 | - 1 067 |
| Produits (charges) des autres activités | 113 | 1 925 | 71 |

4.7 Charges générales d'exploitation

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 | 30/06/2020 |
|----------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Charges de personnel | - 168 957 | - 308 417 | - 151 301 |
| Impôts, taxes et contributions réglementaires (1) | - 27 964 | - 36 589 | - 27 827 |
| Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation | - 87 206 | - 173 455 | - 90 078 |
| Charges générales d'exploitation | - 284 127 | - 518 461 | - 269 206 |

(1) Dont 14 160 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2021 contre 12 167 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et 12 167 milliers d'euros au 30 juin 2020

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 | 30/06/2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Dotations aux amortissements | - 24 471 | - 57 189 | - 22 884 |
| Immobilisations corporelles (1) | - 24 106 | - 56 370 | - 22 462 |
| Immobilisations incorporelles | - 365 | - 819 | - 422 |
| Dotations (reprises) aux dépréciations | 175 | 919 | 69 |
| Immobilisations corporelles (2) | 175 | 919 | 69 |
| Immobilisations incorporelles | | | |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | - 24 296 | - 56 270 | - 22 815 |

(1) Dont -7 750 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2021 contre -22 814 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et -5 887 milliers d'euros au 30 juin 2020

(2) Dont 175 milliers d'euros comptabilisés au titre des dotations (reprises) aux dépréciations du droit d'utilisation au 30 juin 2021 contre 919 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et 69 milliers d'euros au 30 juin 2020

4.9 Coût du risque

| (en milliers d'euros) | 30/06/2021 | 31/12/2020 | 30/06/2020 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|
| Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2) (A) | - 8 839 | - 51 821 | - 27 682 |
| Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | - 18 686 | - 5 337 | - 20 553 |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | 11 | - 76 | - 80 |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti | - 5 346 | - 6 869 | - 22 910 |
| Engagements par signature | - 13 351 | 1 608 | 2 437 |
| Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie | 9 847 | - 46 484 | - 7 129 |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | 246 | 696 | 993 |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti | 6 931 | - 37 953 | - 2 446 |
| Engagements par signature | 2 670 | - 9 227 | - 5 676 |
| Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3) (B) | - 13 633 | - 48 486 | - 22 815 |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | | - 4 965 | - 1 398 |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti | - 14 135 | - 42 015 | - 21 407 |
| Engagements par signature | 502 | - 1 506 | - 10 |
| Autres actifs (C) | 1 | 179 | 158 |
| Risques et charges (D) | 1 673 | - 153 | 1 076 |
| Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D) | - 20 798 | - 100 281 | - 49 263 |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés | | | |
| Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés | | | |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés | - 1 546 | - 3 041 | - 1 666 |
| Récupérations sur prêts et créances | 1 195 | 1 892 | 1 106 |
| comptabilisés au coût amorti | 1 195 | 1 892 | 1 106 |
| comptabilisés en capitaux propres recyclables | | | |
| Décotes sur crédits restructurés | - 245 | - 246 | - 162 |
| Pertes sur engagements par signature | | | |
| Autres pertes (1) | | - 1 488 | - 2 582 |
| Autres produits (1) | | 1 483 | |
| Coût du risque | - 21 394 | - 101 681 | - 52 567 |

(1) Dont 2 582 milliers d'euros relatifs à l'appel de la garantie Switch Assurance au 30/06/2020, versés à Crédit Agricole S.A. pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. En septembre 2020, cet appel a fait l'objet d'une perte de 1 483 milliers d'euros. Enfin, en décembre 2020, suite à un retour à meilleure fortune, la perte a été annulée.

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 | 30/06/2020 |
|--------------------------------------------------------------------|------------|--------------|--------------|
| Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation | 707 | - 783 | 1 229 |
| Plus-values de cession | 707 | 1 233 | 1 229 |
| Moins-values de cession | | - 2 016 | |
| Titres de capitaux propres consolidés | | | |
| Plus-values de cession | | | |
| Moins-values de cession | | | |
| Produits (charges) nets sur opérations de regroupement | | | |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 707 | - 783 | 1 229 |

4.11 Impôts

Charge d'impôt

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 | 30/06/2020 |
|------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|
| Charge d'impôt courant | - 48 894 | - 93 983 | - 51 445 |
| Charge d'impôt différé | - 4 032 | - 8 978 | - 5 523 |
| Total Charge d'impôt | - 52 926 | - 102 961 | - 56 968 |

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2021

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Base | Taux d'impôt | Impôt |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------------|-----------------|
| Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence | 212 027 | 28,41% | - 60 237 |
| Effet des différences permanentes | | - 3,60% | 7 627 |
| Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères | | | |
| Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires | | | |
| Effet de l'imposition à taux réduit | | 0,21% | - 452 |
| Changement de taux | | | |
| Effet des autres éléments | | - 0,06% | 136 |
| Taux et charge effectifs d'impôt | | 24,96% | - 52 926 |

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéficiaires taxables en France au 30 juin 2021.

Au 31 décembre 2020

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Base | Taux d'impôt | Impôt |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------|------------------|
| Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence | 314 801 | 32,02% | - 100 799 |
| Effet des différences permanentes | | - 0,97% | 3 053 |
| Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères | | | |
| Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires | | | |
| Effet de l'imposition à taux réduit | | 0,18% | - 572 |
| Changement de taux | | | |
| Effet des autres éléments | | 1,48% | - 4 643 |
| Taux et charge effectifs d'impôt | | 32,71% | - 102 961 |

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2020.

Au 30 juin 2020

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Base | Taux d'impôt | Impôt |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------|-----------------|
| Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence | 139 017 | 32,02% | - 44 513 |
| Effet des différences permanentes | | 0,32% | - 443 |
| Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères | | | |
| Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires | | | |
| Effet de l'imposition à taux réduit | | 0,38% | - 526 |
| Changement de taux | | | |
| Effet des autres éléments | | 8,26% | - 11 486 |
| Taux et charge effectifs d'impôt | | 40,98% | - 56 968 |

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2020.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 | 30/06/2020 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------|------------------|
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | | | |
| Gains et pertes sur écarts de conversion | | | |
| Ecart de réévaluation de la période | | | |
| Transferts en résultat | | | |
| Autres variations | | | |
| Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables | - 896 | 672 | - 2 633 |
| Ecart de réévaluation de la période | - 638 | - 3 673 | - 3 118 |
| Transferts en résultat | | | |
| Autres variations | - 258 | 4 345 | 485 |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture | 2 254 | 3 379 | 1 737 |
| Ecart de réévaluation de la période | 2 254 | 3 379 | 1 737 |
| Transferts en résultat | | | |
| Autres variations | | | |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | | | |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence | - 348 | - 1 048 | 229 |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | | | |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées | | | |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | 1 010 | 3 003 | - 667 |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | | | |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi | 2 131 | - 1 518 | |
| Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre | | | |
| Ecart de réévaluation de la période | | | |
| Transferts en réserves | | | |
| Autres variations | | | |
| Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables | 202 365 | - 249 768 | - 199 468 |
| Ecart de réévaluation de la période | 202 365 | - 156 034 | - 199 468 |
| Transferts en réserves | | | |
| Autres variations | | - 93 734 | |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | | | |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence | - 6 937 | 5 837 | 6 141 |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | | | |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées | | | |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | 197 559 | - 245 449 | - 193 327 |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres | 198 569 | - 242 446 | - 193 994 |
| Dont part du Groupe | 198 569 | - 242 446 | - 193 994 |
| Dont participations ne donnant pas le contrôle | | | |

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

| | 31/12/2020 | | | | Variations | | | | 30/06/2021 | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|----------------|----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------------|----------------|-----------------|----------------|----------------------|
| | Brut | Impôt | Net d'impôt | Net dont part Groupe | Brut | Impôt | Net d'impôt | Net dont part Groupe | Brut | Impôt | Net d'impôt | Net dont part Groupe |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes sur écarts de conversion | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables | 3 756 | - 973 | 2 783 | 2 783 | - 896 | 234 | - 662 | - 662 | 2 860 | - 739 | 2 121 | 2 121 |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture | - 11 850 | 3 060 | - 8 790 | - 8 790 | 2 254 | - 582 | 1 672 | 1 672 | - 9 596 | 2 478 | - 7 118 | - 7 118 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence | - 8 094 | 2 087 | - 6 007 | - 6 007 | 1 358 | - 348 | 1 010 | 1 010 | - 6 736 | 1 739 | - 4 997 | - 4 997 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | - 8 094 | 2 087 | - 6 007 | - 6 007 | 1 358 | - 348 | 1 010 | 1 010 | - 6 736 | 1 739 | - 4 997 | - 4 997 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi | - 11 416 | 2 948 | - 8 468 | - 8 468 | 2 131 | - 551 | 1 580 | 1 580 | - 9 285 | 2 397 | - 6 888 | - 6 888 |
| Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables | 436 476 | - 53 979 | 382 497 | 382 497 | 202 365 | - 6 386 | 195 979 | 195 979 | 638 841 | - 60 365 | 578 476 | 578 476 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence | 425 060 | - 51 031 | 374 029 | 374 029 | 204 496 | - 6 937 | 197 559 | 197 559 | 629 556 | - 57 968 | 571 588 | 571 588 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | 425 060 | - 51 031 | 374 029 | 374 029 | 204 496 | - 6 937 | 197 559 | 197 559 | 629 556 | - 57 968 | 571 588 | 571 588 |
| GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | 416 966 | - 48 944 | 368 022 | 368 022 | 205 854 | - 7 285 | 198 569 | 198 569 | 622 820 | - 56 229 | 566 591 | 566 591 |

| | 31/12/2019 | | | | Variations | | | | 31/12/2020 | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------------|------------------|----------------|------------------|----------------------|----------------|-----------------|----------------|----------------------|
| | Brut | Impôt | Net d'impôt | Net dont part Groupe | Brut | Impôt | Net d'impôt | Net dont part Groupe | Brut | Impôt | Net d'impôt | Net dont part Groupe |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes sur écarts de conversion | | | 1 | | | | | | | | | |
| Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables | 3 084 | - 799 | 2 285 | 2 285 | 672 | - 174 | 498 | 498 | 3 756 | - 973 | 2 783 | 2 783 |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture | - 15 229 | 3 934 | - 11 295 | - 11 295 | 3 379 | - 874 | 2 505 | 2 505 | - 11 850 | 3 060 | - 8 790 | - 8 790 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence | - 12 145 | 3 135 | - 9 009 | - 9 010 | 4 051 | - 1 048 | 3 003 | 1 559 | - 8 094 | 2 087 | - 6 007 | - 6 007 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | - 12 145 | 3 135 | - 9 009 | - 9 010 | 4 051 | - 1 048 | 3 003 | 1 559 | - 8 094 | 2 087 | - 6 007 | - 6 007 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi | - 9 898 | 2 556 | - 7 342 | - 7 342 | - 1 518 | 392 | - 1 126 | - 1 126 | - 11 416 | 2 948 | - 8 468 | - 8 468 |
| Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables | 686 244 | - 59 424 | 626 820 | 626 820 | - 249 768 | 5 445 | - 244 323 | - 244 323 | 436 476 | - 53 979 | 382 497 | 382 497 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence | 676 346 | - 56 868 | 619 478 | 619 478 | - 251 286 | 5 837 | - 245 449 | - 245 449 | 425 060 | - 51 031 | 374 029 | 374 029 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | 676 346 | - 56 868 | 619 478 | 619 478 | - 251 286 | 5 837 | - 245 449 | - 245 449 | 425 060 | - 51 031 | 374 029 | 374 029 |
| GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | 664 201 | - 53 733 | 610 469 | 610 468 | - 247 235 | 4 789 | - 242 446 | - 243 890 | 416 966 | - 48 944 | 368 022 | 368 022 |

5. Informations sectorielles

Le secteur d'activité du Crédit Agricole d'Ile-de-France est celui de la banque de proximité en France.

La clientèle du Crédit Agricole d'Ile-de-France comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance-vie.

6. Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|-------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 86 361 | 105 846 |
| Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat | 752 158 | 1 120 087 |
| Instruments de capitaux propres | 104 649 | 84 143 |
| Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI | 622 373 | 1 005 428 |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 25 136 | 30 516 |
| Valeur au bilan | 838 519 | 1 225 933 |
| | Dont Titres prêtés | |

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------|---------------|----------------|
| Instruments de capitaux propres | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | | |
| Titres de dettes | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | |
| OPCVM | | |
| Prêts et créances | | |
| Créances sur les établissements de crédit | | |
| Créances sur la clientèle | | |
| Titres reçus en pension livrée | | |
| Valeurs reçues en pension | | |
| Instruments dérivés | 86 361 | 105 846 |
| Valeur au bilan | 86 361 | 105 846 |

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que le Crédit Agricole d'Île-de-France est autorisé à redonner en garantie.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|
| Actions et autres titres à revenu variable | 70 830 | 57 962 |
| Titres de participation non consolidés | 33 819 | 26 181 |
| Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat | 104 649 | 84 143 |

Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------|
| Titres de dettes | 622 295 | 1 005 350 |
| Effets publics et valeurs assimilées | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 6 862 | 6 797 |
| OPCVM | 615 433 | 998 553 |
| Prêts et créances | 78 | 78 |
| Créances sur les établissements de crédit | | |
| Créances sur la clientèle | 78 | 78 |
| Titres reçus en pension livrée | | |
| Valeurs reçues en pension | | |
| Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat | 622 373 | 1 005 428 |

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Prêts et créances | | |
| Créances sur les établissements de crédit | | |
| Créances sur la clientèle | | |
| Titres de dettes | 25 136 | 30 516 |
| Effets publics et valeurs assimilées | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 25 136 | 30 516 |
| Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 25 136 | 30 516 |

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------------------------|---------------|----------------|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 85 325 | 104 722 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | |
| Valeur au bilan | 85 325 | 104 722 |

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------|---------------|----------------|
| Titres vendus à découvert | | |
| Titres donnés en pension livrée | | |
| Dettes représentées par un titre | | |
| Dettes envers la clientèle | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | | |
| Instruments dérivés | 85 325 | 104 722 |
| Valeur au bilan | 85 325 | 104 722 |

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | | | 31/12/2020 | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------|-----------------|------------------|----------------|-----------------|
| | Valeur au bilan | Gains latents | Pertes latentes | Valeur au bilan | Gains latents | Pertes latentes |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | 186 877 | 3 061 | - 201 | 180 303 | 4 052 | - 296 |
| Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | 2 885 288 | 659 765 | - 20 924 | 2 668 886 | 456 743 | - 20 267 |
| Total | 3 072 165 | 662 826 | - 21 125 | 2 849 189 | 460 795 | - 20 563 |

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | | | 31/12/2020 | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|-----------------|-----------------|---------------|-----------------|
| | Valeur au bilan | Gains latents | Pertes latentes | Valeur au bilan | Gains latents | Pertes latentes |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 186 877 | 3 061 | - 201 | 180 303 | 4 052 | - 296 |
| Total des titres de dettes | 186 877 | 3 061 | - 201 | 180 303 | 4 052 | - 296 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | | | | | | |
| Prêts et créances sur la clientèle | | | | | | |
| Total des prêts et créances | | | | | | |
| Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | 186 877 | 3 061 | - 201 | 180 303 | 4 052 | - 296 |
| Impôts sur les bénéfices | | - 793 | 52 | | - 1 050 | 76 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt) | | 2 268 | - 149 | | 3 002 | - 220 |

***Instrument*s de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables**

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

| | 30/06/2021 | | | 31/12/2020 | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------|-----------------|------------------|----------------|-----------------|
| | Valeur au bilan | Gains latents | Pertes latentes | Valeur au bilan | Gains latents | Pertes latentes |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 13 415 | | | 13 415 | | |
| Titres de participation non consolidés | 2 871 873 | 659 765 | - 20 924 | 2 655 471 | 456 743 | - 20 267 |
| Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | 2 885 288 | 659 765 | - 20 924 | 2 668 886 | 456 743 | - 20 267 |
| Impôts sur les bénéfices | | - 60 365 | | | - 53 980 | 1 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt) | | 599 400 | - 20 924 | | 402 763 | - 20 266 |

6.3 Actifs financiers au coût amorti

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|----------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 11 140 045 | 6 019 311 |
| Prêts et créances sur la clientèle (1) | 48 522 169 | 47 876 178 |
| Titres de dettes | 3 057 579 | 3 160 058 |
| Valeur au bilan | 62 719 793 | 57 055 547 |

(1) Au 30 juin 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a accordé des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour 1586,5 millions d'euros et des reports d'échéances sur l'encours de crédit à la clientèle pour 1 151,1 millions d'euros.

Prêts et créances sur les établissements de crédit

| (en milliers d'euros) | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| Etablissements de crédit | | |
| Comptes et prêts | 71 081 | 63 214 |
| <i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i> | 14 646 | 15 690 |
| <i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i> | | |
| Valeurs reçues en pension | | |
| Titres reçus en pension livrée | 855 269 | 198 167 |
| Prêts subordonnés | 35 197 | 35 086 |
| Autres prêts et créances | | |
| Valeur brute | 961 547 | 296 467 |
| Dépréciations | - 27 | - 4 |
| Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit | 961 520 | 296 463 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | | |
| Comptes ordinaires | 8 705 286 | 4 810 204 |
| Titres reçus en pension livrée | | 105 436 |
| Comptes et avances à terme | 1 473 239 | 807 208 |
| Prêts subordonnés | | |
| Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole | 10 178 525 | 5 722 848 |
| Valeur au bilan | 11 140 045 | 6 019 311 |

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Prêts et créances sur la clientèle

| (en milliers d'euros) | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Opérations avec la clientèle | | |
| Créances commerciales | 25 894 | 21 755 |
| Autres concours à la clientèle | 48 386 774 | 47 782 022 |
| Valeurs reçues en pension | | |
| Titres reçus en pension livrée | | |
| Prêts subordonnés | 2 805 | |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe | | |
| Créances nées d'opérations de réassurance | | |
| Avances en comptes courants d'associés | 134 795 | 102 294 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 429 862 | 425 731 |
| Valeur brute | 48 980 130 | 48 331 802 |
| Dépréciations | - 457 961 | - 455 624 |
| Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle | 48 522 169 | 47 876 178 |
| Opérations de location-financement | | |
| Location-financement immobilier | | |
| Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées | | |
| Valeur brute | | |
| Dépréciations | | |
| Valeur nette des opérations de location-financement | | |
| Valeur au bilan | 48 522 169 | 47 876 178 |

Titres de dettes

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Effets publics et valeurs assimilées | 1 041 466 | 1 049 239 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 2 017 396 | 2 111 149 |
| Total | 3 058 862 | 3 160 388 |
| Dépréciations | - 1 283 | - 330 |
| Valeur au bilan | 3 057 579 | 3 160 058 |

6.4 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du Crédit Agricole d'Île-de-France au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

| 30/06/2021 <i>(en milliers d'euros)</i> | Expositions nettes de dépréciations | | | | | | |
|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------|-------------|------------------------------------------|
| | Actifs financiers à la juste valeur par résultat | | Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables | Actifs financiers au coût amorti | Total activité banque brut de couvertures | Couvertures | Total activité banque net de couvertures |
| | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat | | | | | |
| Allemagne | | | | 17 977 | 17 977 | | 17 977 |
| Arabie Saoudite | | | | | | | |
| Argentine | | | | | | | |
| Autriche | | | | | | | |
| Belgique | | | | 15 439 | 15 439 | | 15 439 |
| Brésil | | | | | | | |
| Chine | | | | | | | |
| Egypte | | | | | | | |
| Espagne | | | | 90 672 | 90 672 | | 90 672 |
| Etats-Unis | | | | | | | |
| France | | | | 877 440 | 877 440 | | 877 440 |
| Grèce | | | | | | | |
| Hong Kong | | | | | | | |
| Iran | | | | | | | |
| Irlande | | | | | | | |
| Italie | | | | 21 977 | 21 977 | | 21 977 |
| Japon | | | | | | | |
| Liban | | | | | | | |
| Lituanie | | | | | | | |
| Maroc | | | | | | | |
| Pologne | | | | | | | |
| Portugal | | | | 17 560 | 17 560 | | 17 560 |
| Royaume-Uni | | | | | | | |
| Russie | | | | | | | |
| Syrie | | | | | | | |
| Turquie | | | | | | | |
| Ukraine | | | | | | | |
| Venezuela | | | | | | | |
| Yémen | | | | | | | |
| Autres pays souverains | | | | | | | |
| Total | | | | 1 041 065 | 1 041 065 | | 1 041 065 |

| 31/12/2020 (en milliers d'euros) | Expositions nettes de dépréciations | | | | | | |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------|-------------|------------------------------------------|
| | Actifs financiers à la juste valeur par résultat | | Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables | Actifs financiers au coût amorti | Total activité banque brut de couvertures | Couvertures | Total activité banque net de couvertures |
| | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat | | | | | |
| Allemagne | | | | 17 993 | 17 993 | | 17 993 |
| Argentine | | | | | | | |
| Autriche | | | | | | | |
| Belgique | | | | 15 493 | 15 493 | | 15 493 |
| Brésil | | | | | | | |
| Chine | | | | | | | |
| Egypte | | | | | | | |
| Espagne | | | | 91 656 | 91 656 | | 91 656 |
| Etats-Unis | | | | | | | |
| France | | | | 883 193 | 883 193 | | 883 193 |
| Grèce | | | | | | | |
| Hong Kong | | | | | | | |
| Iran | | | | | | | |
| Irlande | | | | | | | |
| Italie | | | | 22 388 | 22 388 | | 22 388 |
| Japon | | | | | | | |
| Liban | | | | | | | |
| Lituanie | | | | | | | |
| Maroc | | | | | | | |
| Portugal | | | | 18 411 | 18 411 | | 18 411 |
| Pologne | | | | | | | |
| Royaume-Uni | | | | | | | |
| Russie | | | | | | | |
| Syrie | | | | | | | |
| Turquie | | | | | | | |
| Ukraine | | | | | | | |
| Venezuela | | | | | | | |
| Yémen | | | | | | | |
| Autres pays souverains | | | | | | | |
| Total | | | | 1 049 134 | 1 049 134 | | 1 049 134 |

6.5 Passifs financiers au coût amorti

| (en milliers d'euros) | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Dettes envers les établissements de crédit | 34 370 334 | 30 735 154 |
| Dettes envers la clientèle | 25 478 979 | 23 948 035 |
| Dettes représentées par un titre | 252 047 | 324 999 |
| Valeur au bilan | 60 101 360 | 55 008 188 |

Dettes envers les établissements de crédit

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|-----------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Etablissements de crédit | | |
| Comptes et emprunts | 632 293 | 130 146 |
| <i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i> | 167 027 | 95 061 |
| <i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i> | | |
| Valeurs données en pension | | |
| Titres donnés en pension livrée | 657 822 | 603 |
| Total | 1 290 115 | 130 749 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | | |
| Comptes ordinaires créditeurs | 2 274 | 32 838 |
| Titres donnés en pension livrée | | 105 630 |
| Comptes et avances à terme | 33 077 945 | 30 465 937 |
| Total | 33 080 219 | 30 604 405 |
| Valeur au bilan | 34 370 334 | 30 735 154 |

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Dettes envers la clientèle

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 21 427 605 | 19 676 081 |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 365 195 | 344 866 |
| Autres dettes envers la clientèle | 3 686 179 | 3 927 088 |
| Titres donnés en pension livrée | | |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | | |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | | |
| Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques | | |
| Valeur au bilan | 25 478 979 | 23 948 035 |

Dettes représentées par un titre

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|-----------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Bons de caisse | | |
| Titres du marché interbancaire | | |
| Titres de créances négociables | 58 000 | 128 000 |
| Emprunts obligataires | 194 047 | 196 999 |
| Autres dettes représentées par un titre | | |
| Valeur au bilan | 252 047 | 324 999 |

6.6 Immeubles de placement

| | 31/12/2020 | Variations de périmètre | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cessions) | Ecart de conversion | Autres mouvements | 30/06/2021 |
|---------------------------------|---------------|-------------------------|------------------------------|------------------------|---------------------|-------------------|---------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | |
| Valeur brute | 84 981 | | 1 358 | | | | 86 339 |
| Amortissements et dépréciations | - 48 640 | | - 1 538 | | | | - 50 178 |
| Valeur au bilan (1) | 36 341 | | - 180 | | | | 36 161 |

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

| | 31/12/2019 | Variations de périmètre | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cessions) | Ecart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2020 |
|---------------------------------|---------------|-------------------------|------------------------------|------------------------|---------------------|-------------------|---------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | |
| Valeur brute | 38 879 | 43 403 | 2 699 | | | | 84 981 |
| Amortissements et dépréciations | - 19 750 | - 25 830 | - 3 060 | | | | - 48 640 |
| Valeur au bilan (1) | 19 129 | 17 573 | - 361 | | | | 36 341 |

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

6.7 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

| | 31/12/2020 | Variations de périmètre | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cessions) | Ecart de conversion | Autres mouvements | 30/06/2021 |
|---------------------------------------------------|----------------|-------------------------|------------------------------|------------------------|---------------------|-------------------|------------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | |
| Immobilisations corporelles d'exploitation | | | | | | | |
| Valeur brute | 735 224 | | 22 444 | - 18 450 | | | 739 218 |
| Amortissements et dépréciations | - 429 768 | | - 24 104 | 7 824 | | | - 446 048 |
| Valeur au bilan | 305 456 | | - 1 660 | - 10 626 | | | 293 170 |
| Immobilisations incorporelles | | | | | | | |
| Valeur brute | 17 923 | | 28 | - 19 | | | 17 932 |
| Amortissements et dépréciations | - 16 407 | | - 365 | 19 | | | - 16 753 |
| Valeur au bilan | 1 516 | | - 337 | | | | 1 179 |

| | 31/12/2019 | Variations de périmètre | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cessions) | Ecarts de conversion | Autres mouvements (1) | 31/12/2020 |
|---------------------------------------------------|----------------|-------------------------|------------------------------|------------------------|----------------------|-----------------------|----------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | |
| Immobilisations corporelles d'exploitation | | | | | | | |
| Valeur brute | 703 289 | | 45 045 | - 34 125 | | 21 015 | 735 224 |
| Amortissements et dépréciations | - 384 429 | | - 50 916 | 11 031 | | - 5 454 | - 429 768 |
| Valeur au bilan | 318 860 | | - 5 871 | - 23 094 | | 15 561 | 305 456 |
| Immobilisations incorporelles | | | | | | | |
| Valeur brute | 17 381 | | 552 | - 10 | | | 17 923 |
| Amortissements et dépréciations | - 15 588 | | - 819 | | | | - 16 407 |
| Valeur au bilan | 1 793 | | - 267 | - 10 | | | 1 516 |

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 334 421 milliers d'euros au 31/12/2019 (contre 318 860 milliers d'euros avant application de la décision IFRS IC)

6.8 Provisions

| | 31/12/2020 | Variations de périmètre | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Ecarts de conversion | Autres mouvements | 30/06/2021 |
|---------------------------------------------------|----------------|-------------------------|---------------|--------------------|------------------------|----------------------|-------------------|----------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | |
| Risques sur les produits épargne-logement | 54 823 | | 1 745 | | - 982 | | | 55 586 |
| Risques d'exécution des engagements par signature | 51 724 | | 87 305 | | - 77 126 | | | 61 903 |
| Risques opérationnels | 31 512 | | 1 181 | - 198 | - 1 375 | | | 31 120 |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés | 4 512 | | | | | | - 2 131 | 2 381 |
| Litiges divers | 2 720 | | 397 | | - 541 | | | 2 576 |
| Participations | 14 | | | | | | | 14 |
| Restructurations | | | | | | | | |
| Autres risques | 21 938 | | 3 522 | - 1 698 | - 3 258 | | | 20 504 |
| TOTAL | 167 243 | | 94 150 | - 1 896 | - 83 282 | | - 2 131 | 174 084 |

| | 31/12/2019 | Variations de périmètre | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Ecarts de conversion | Autres mouvements | 31/12/2020 |
|---------------------------------------------------|----------------|-------------------------|----------------|--------------------|------------------------|----------------------|-------------------|----------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | |
| Risques sur les produits épargne-logement | 49 655 | | 8 004 | | - 2 836 | | | 54 823 |
| Risques d'exécution des engagements par signature | 42 598 | | 131 124 | | - 121 998 | | | 51 724 |
| Risques opérationnels | 33 398 | | 4 815 | - 1 638 | - 5 063 | | | 31 512 |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés | 6 161 | | 65 | | - 2 657 | | 943 | 4 512 |
| Litiges divers | 3 246 | | 318 | | - 844 | | | 2 720 |
| Participations | 14 | | | | | | | 14 |
| Restructurations | 93 | | | | - 93 | | | |
| Autres risques | 22 120 | | 7 449 | - 3 218 | - 4 413 | | | 21 938 |
| TOTAL | 157 285 | | 151 775 | - 4 856 | - 137 904 | | 943 | 167 243 |

6.9 Dettes subordonnées

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|------------------------------------------|------------|------------|
| Dettes subordonnées à durée déterminée | | |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | 948 | |
| Dépôts de garantie à caractère mutuel | | |
| Titres et emprunts participatifs | | |
| Valeur au bilan | 948 | |

6.10 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2021

Au 30 juin 2021, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

| | Nombre de titres au 30/06/2021 | % du capital | % des droits de vote |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------|-------------------------|
| Répartition du capital de la Caisse Régionale | | | |
| Certificats Coopératifs d'investissements (CCI) | 8 289 603 | 29,58% | 0,00% |
| Dont part du Public | 2 027 771 | 7,24% | |
| Dont part Sacam Mutualisation | 6 239 539 | 22,26% | |
| Dont part autodétenue | 22 293 | 0,08% | |
| Certificats Coopératifs d'associés (CCA) | 926 565 | 3,31% | 0,00% |
| Dont part du Public | | | |
| Dont part Crédit Agricole S.A. | | | |
| Dont part Sacam Mutualisation | 926 565 | 3,31% | |
| Parts sociales | 18 810 476 | 67,12% | 100,00% |
| Dont 52 Caisses Locales | 18 810 139 | 67,12% | 92,20% |
| Dont 15 administrateurs de la Caisse régionale | 144 | 0,00% | 5,32% |
| Dont Crédit Agricole S.A. | | | |
| Dont Sacam Mutualisation | 1 | 0,00% | 0,35% |
| Dont Autres | 192 | 0,00% | 2,13% |
| Total | 28 026 644 | 100,00% | 100,00% |

La valeur nominale des titres est de 4,00 euros et le montant total du capital est de 112 107 milliers d'euros.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'administration de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'Ile-de-France a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 31 mars 2021 le paiement d'un dividende net par action de 2,60 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

| Année de rattachement du dividende | Par CCI | Par CCA | Par part sociale |
|-------------------------------------------|----------------|----------------|-------------------------|
| | Montant Net | Montant Net | Montant Net |
| 2017 | 3,70 | 3,70 | 0,02 |
| 2018 | 3,70 | 3,70 | 0,02 |
| 2019 | 3,70 | 3,70 | 0,03 |
| 2020 | 2,60 | 2,60 | 0,02 |

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 26 330 milliers d'euros en 2021. Ce montant comprend le versement des dividendes sur CCI /CCA pour 25 037 milliers d'euros et le paiement des intérêts aux parts sociales pour 1 110 milliers d'euros.

7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

Engagements donnés et reçus

| (en milliers d'euros) | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Engagements donnés | 9 234 497 | 9 792 632 |
| Engagements de financement | 7 603 410 | 8 086 687 |
| Engagements en faveur des établissements de crédit | 4 845 | |
| Engagements en faveur de la clientèle | 7 598 565 | 8 086 687 |
| Ouverture de crédits confirmés | 5 850 915 | 6 211 838 |
| <i>Ouverture de crédits documentaires</i> | 75 687 | 75 014 |
| <i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i> | 5 775 228 | 6 136 824 |
| Autres engagements en faveur de la clientèle | 1 747 650 | 1 874 849 |
| Engagements de garantie | 1 631 087 | 1 705 945 |
| Engagements d'ordre des établissements de crédit | 237 650 | 281 262 |
| Confirmations d'ouverture de crédits documentaires | 16 960 | 7 789 |
| Autres garanties (1) | 220 690 | 273 473 |
| Engagements d'ordre de la clientèle | 1 393 437 | 1 424 683 |
| Cautions immobilières | 334 338 | 370 776 |
| Autres garanties d'ordre de la clientèle | 1 059 099 | 1 053 907 |
| Engagements sur titres | | |
| Titres à livrer | | |
| Engagements reçus | 26 281 768 | 25 744 240 |
| Engagements de financement | 52 050 | 91 775 |
| Engagements reçus des établissements de crédit | 52 050 | 91 775 |
| Engagements reçus de la clientèle | | |
| Engagements de garantie | 26 229 718 | 25 652 465 |
| Engagements reçus des établissements de crédit | 12 613 090 | 12 313 521 |
| Engagements reçus de la clientèle | 13 616 628 | 13 338 944 |
| Garanties reçues des administrations publiques et assimilées (2) | 1 599 697 | 1 701 116 |
| Autres garanties reçues | 12 016 931 | 11 637 828 |
| Engagements sur titres | | |
| Titres à recevoir | | |

(1) Dont 180 888 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance suite à la résiliation anticipée partielle du 1er mars 2021.

(2) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des garanties de l'Etat français (PGE). Au 30 juin 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 1 600 millions d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (1) | | |
| Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...) | 27 485 530 | 26 455 392 |
| Titres prêtés | | |
| Dépôts de garantie sur opérations de marché | | |
| Autres dépôts de garantie | | |
| Titres et valeurs donnés en pension | 657 822 | 106 233 |
| Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie | 28 143 352 | 26 561 625 |
| Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie | | |
| Autres dépôts de garantie | | |
| Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés (2) | | |
| Titres empruntés | | |
| Titres et valeurs reçus en pension | 656 000 | 305 358 |
| Titres vendus à découvert | | |
| Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés | 656 000 | 305 358 |

(1) L'opération de simplification capitalistique qui s'est traduite par la cession des parts CCI/CCA le 3 août 2016 s'est accompagnée de deux avenants au dispositif switch qui ont pris effet le 21 juillet 2016. Dans ce contexte, l'assiette de la garantie globale (switch) et le dépôt de gage espèces ont été en partie réduits. Ainsi, le montant plafond de la garantie a baissé à concurrence de la composante liées aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et la partie correspondante du dépôt de gage espèces a été remboursée. A l'issue de l'opération, le Crédit Agricole d'Ile-de-France conserve un dépôt de 61 213 milliers d'euros relatif aux exigences prudentielles liées à la mise en équivalence des participations dans Crédit Agricole Assurance détenues par Crédit Agricole S.A.

(2) Au 30 juin 2021, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat comme dispositif de refinancement en titres et valeurs reçus en pension

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2021, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a apporté 27 485 530 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 26 455 392 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Le Crédit d'Ile-de-France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit d'Ile-de-France a apporté :

- 22 674 887 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 21 229 868 milliers d'euros au 31 décembre 2020 ;

- 1 029 752 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 100 810 milliers d'euros au 31 décembre ;

- 3 780 891 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 4 124 714 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

8. Juste valeur des instruments financiers

8.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

| | Valeur au bilan au 30/06/2021 | Juste valeur au 30/06/2021 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | |
| Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan | | | | | |
| Prêts et créances | 59 662 214 | 61 635 326 | | 12 437 491 | 49 197 835 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 11 140 045 | 10 951 978 | | 10 962 702 | - 10 724 |
| Comptes ordinaires et prêts JJ | 8 719 932 | 8 719 924 | | 8 730 648 | - 10 724 |
| Comptes et prêts à terme | 1 529 674 | 1 537 644 | | 1 537 644 | |
| Valeurs reçues en pension | | | | | |
| Titres reçus en pension livrée | 855 269 | 656 000 | | 656 000 | |
| Prêts subordonnés | 35 197 | 38 410 | | 38 410 | |
| Autres prêts et créances | - 27 | | | | |
| Prêts et créances sur la clientèle | 48 522 169 | 50 683 348 | | 1 474 789 | 49 208 559 |
| Créances commerciales | 25 894 | 25 894 | | | 25 894 |
| Autres concours à la clientèle | 47 945 477 | 50 406 803 | | 1 235 516 | 49 171 287 |
| Valeurs reçues en pension | | | | | |
| Titres reçus en pension livrée | | | | | |
| Prêts subordonnés | 2 805 | 2 813 | | 2 813 | |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe | | | | | |
| Créances nées d'opérations de réassurance | | | | | |
| Avances en comptes courants d'associés | 134 795 | 134 595 | | 123 217 | 11 378 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 413 198 | 113 243 | | 113 243 | |
| Titres de dettes | 3 057 579 | 3 120 258 | 3 116 553 | | 3 705 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 1 041 065 | 1 074 791 | 1 074 791 | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 2 016 514 | 2 045 467 | 2 041 762 | | 3 705 |
| Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée | 62 719 793 | 64 755 584 | 3 116 553 | 12 437 491 | 49 201 540 |

| | Valeur au bilan au 31/12/2020 | Juste valeur au 31/12/2020 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | |
| Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan | | | | | |
| Prêts et créances | 53 895 489 | 55 458 847 | | 7 495 071 | 47 963 776 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 6 019 311 | 6 043 312 | | 6 043 312 | |
| Comptes ordinaires et prêts JJ | 4 825 894 | 4 825 865 | | 4 825 865 | |
| Comptes et prêts à terme | 854 732 | 873 377 | | 873 377 | |
| Valeurs reçues en pension | | | | | |
| Titres reçus en pension livrée | 303 603 | 305 358 | | 305 358 | |
| Prêts subordonnés | 35 086 | 38 712 | | 38 712 | |
| Autres prêts et créances | - 4 | | | | |
| Prêts et créances sur la clientèle | 47 876 178 | 49 415 535 | | 1 451 759 | 47 963 776 |
| Créances commerciales | 21 755 | 21 635 | | | 21 635 |
| Autres concours à la clientèle | 47 342 277 | 49 164 220 | | 1 222 079 | 47 942 141 |
| Valeurs reçues en pension | | | | | |
| Titres reçus en pension livrée | | | | | |
| Prêts subordonnés | | | | | |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe | | | | | |
| Créances nées d'opérations de réassurance | | | | | |
| Avances en comptes courants d'associés | 102 294 | 101 823 | | 101 823 | |
| Comptes ordinaires débiteurs | 409 852 | 127 857 | | 127 857 | |
| Titres de dettes | 3 160 058 | 3 267 989 | 3 264 283 | 3 706 | |
| Effets publics et valeurs assimilées | 1 049 134 | 1 100 938 | 1 100 938 | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 2 110 924 | 2 167 051 | 2 163 345 | 3 706 | |
| Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée | 57 055 547 | 58 726 836 | 3 264 283 | 7 498 777 | 47 963 776 |

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

| | Valeur au bilan au 30/06/2021 | Juste valeur au 30/06/2021 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | |
| Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 34 370 334 | 36 027 156 | | 36 027 156 | |
| Comptes ordinaires et emprunts JJ | 169 301 | 167 059 | | 167 059 | |
| Comptes et emprunts à terme | 33 543 211 | 35 217 488 | | 35 217 488 | |
| Valeurs données en pension | | | | | |
| Titres donnés en pension livrée | 657 822 | 642 609 | | 642 609 | |
| Dettes envers la clientèle | 25 478 979 | 25 400 214 | | 25 035 019 | 365 195 |
| Comptes ordinaires créditeurs | 21 427 605 | 21 427 232 | | 21 427 232 | |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 365 195 | 365 195 | | | 365 195 |
| Autres dettes envers la clientèle | 3 686 179 | 3 607 787 | | 3 607 787 | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | | |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | | | | | |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | | | | | |
| Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques | | | | | |
| Dettes représentées par un titre | 252 047 | 316 724 | 261 310 | 55 414 | |
| Dettes subordonnées | 948 | 948 | | 948 | |
| Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée | 60 102 308 | 61 745 042 | 261 310 | 61 118 537 | 365 195 |

| | Valeur au bilan au 31/12/2020 | Juste valeur au 31/12/2020 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | |
| Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 30 735 154 | 32 579 547 | | 32 579 547 | |
| Comptes ordinaires et emprunts JJ | 127 899 | 127 165 | | 127 165 | |
| Comptes et emprunts à terme | 30 501 022 | 32 341 073 | | 32 341 073 | |
| Valeurs données en pension | | | | | |
| Titres donnés en pension livrée | 106 233 | 111 309 | | 111 309 | |
| Dettes envers la clientèle | 23 948 035 | 23 868 016 | | 23 523 150 | 344 866 |
| Comptes ordinaires créditeurs | 19 676 081 | 19 675 600 | | 19 675 600 | |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 344 866 | 344 866 | | | 344 866 |
| Autres dettes envers la clientèle | 3 927 088 | 3 847 550 | | 3 847 550 | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | | |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | | | | | |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | | | | | |
| Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques | | | | | |
| Dettes représentées par un titre | 324 999 | 390 185 | 264 560 | 125 625 | |
| Dettes subordonnées | | | | | |
| Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée | 55 008 188 | 56 837 748 | 264 560 | 56 228 322 | 344 866 |

8.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

| | 30/06/2021 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 86 361 | | 86 361 | |
| Créances sur les établissements de crédit | | | | |
| Créances sur la clientèle | | | | |
| Titres reçus en pension livrée | | | | |
| Valeurs reçues en pension | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | | | |
| OPCVM | | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | | | | |
| Instruments dérivés | 86 361 | | 86 361 | |
| Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat | 752 158 | 421 642 | 1 491 | 329 025 |
| Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat | 104 649 | | 1 484 | 103 165 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 70 830 | | | 70 830 |
| Titres de participation non consolidés | 33 819 | | 1 484 | 32 335 |
| Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI | 622 373 | 421 642 | 7 | 200 724 |
| Créances sur les établissements de crédit | | | | |
| Créances sur la clientèle | 78 | | 7 | 71 |
| Titres de dettes | 622 295 | 421 642 | | 200 653 |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 6 862 | 14 | | 6 848 |
| OPCVM | 615 433 | 421 628 | | 193 805 |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | | | | |
| OPCVM | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 25 136 | | | 25 136 |
| Créances sur les établissements de crédit | | | | |
| Créances sur la clientèle | | | | |
| Titres à la juste valeur par résultat sur option | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 3 072 165 | 186 719 | 2 772 305 | 113 141 |
| Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables | 2 885 288 | | 2 772 305 | 112 983 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 13 415 | | | 13 415 |
| Titres de participation non consolidés | 2 871 873 | | 2 772 305 | 99 568 |
| Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables | 186 877 | 186 719 | | 158 |
| Créances sur les établissements de crédit | | | | |
| Créances sur la clientèle | | | | |
| Titres de dettes | 186 877 | 186 719 | | 158 |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 186 877 | 186 719 | | 158 |
| Instruments dérivés de couverture | 188 294 | | 188 294 | |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR | 4 098 978 | 608 361 | 3 048 451 | 442 166 |
| Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | | 616 |
| Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | | | 17 741 |
| Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | | | |
| TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX | | | | 18 357 |

| | 31/12/2020 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 105 846 | | 105 846 | |
| Créances sur les établissements de crédit | | | | |
| Créances sur la clientèle | | | | |
| Titres reçus en pension livrée | | | | |
| Valeurs reçues en pension | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | | | |
| OPCVM | | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | | | | |
| Instruments dérivés | 105 846 | | 105 846 | |
| Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat | 1 120 087 | 825 051 | 8 510 | 286 526 |
| Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat | 84 143 | 2 365 | 6 382 | 75 396 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 57 962 | 2 365 | 45 | 55 552 |
| Titres de participation non consolidés | 26 181 | | 6 337 | 19 844 |
| Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI | 1 005 428 | 822 686 | 2 128 | 180 614 |
| Créances sur les établissements de crédit | | | | |
| Créances sur la clientèle | 78 | | 78 | |
| Titres de dettes | 1 005 350 | 822 686 | 2 050 | 180 614 |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 6 797 | 616 | 665 | 5 516 |
| OPCVM | 998 553 | 822 070 | 1 385 | 175 098 |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | | | | |
| OPCVM | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 30 516 | | | 30 516 |
| Créances sur les établissements de crédit | | | | |
| Créances sur la clientèle | | | | |
| Titres à la juste valeur par résultat sur option | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 2 849 189 | 180 283 | 2 668 906 | |
| Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables | 2 668 886 | | 2 668 886 | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 13 415 | | 13 415 | |
| Titres de participation non consolidés | 2 655 471 | | 2 655 471 | |
| Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables | 180 303 | 180 283 | 20 | |
| Créances sur les établissements de crédit | | | | |
| Créances sur la clientèle | | | | |
| Titres de dettes | 180 303 | 180 283 | 20 | |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 180 303 | 180 283 | 20 | |
| Instruments dérivés de couverture | 174 752 | | 174 752 | |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR | 4 249 874 | 1 005 334 | 2 958 014 | 286 526 |
| Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | | |
| Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | | | 175 546 |
| Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | | | |
| TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX | | | | 175 546 |

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

| | 30/06/2021 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 85 325 | | 85 325 | |
| Titres vendus à découvert | | | | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | |
| Dettes représentées par un titre | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | | | | |
| Dettes envers la clientèle | | | | |
| Instruments dérivés | 85 325 | | 85 325 | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | | | |
| Instruments dérivés de couverture | 590 227 | | 590 227 | |
| Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur | 675 552 | | 675 552 | |
| Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | | |
| Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | | | |
| Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | | | |
| Total des transferts vers chacun des niveaux | | | | |

| | 31/12/2020 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 104 722 | | 104 722 | |
| Titres vendus à découvert | | | | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | |
| Dettes représentées par un titre | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | | | | |
| Dettes envers la clientèle | | | | |
| Instruments dérivés | 104 722 | | 104 722 | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | | | |
| Instruments dérivés de couverture | 804 779 | | 804 779 | |
| Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur | 909 501 | | 909 501 | |
| Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | | |
| Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | | | |
| Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | | | |
| Total des transferts vers chacun des niveaux | | | | |

Changements de modèles de valorisation

Au 1^{er} semestre 2021, le crédit agricole Ile-de-France, dans le cadre d'une révision initiée par le groupe, a revu les niveaux de valorisation de ses instruments financiers évalués à la juste valeur.

Cette revue a amené le classement en niveau 3 de 26 titres pour 17 741 milliers d'euros auparavant classés en niveau 2 et 1 titre pour 616 milliers d'euros classés auparavant en niveau 1.

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Le classement en niveau 3 se fait selon le respect des normes émises par le groupe

Au 30 juin 2021, 442 166 milliers d'euros d'actifs financiers sont valorisés en niveau 3 sur un total de 4 098 978 milliers d'euros.

Ces actifs financiers représentent :

- Un montant total de 73 380 milliers d'euros des gains ou pertes (effectifs et latents) comptabilisés en résultat sur des instruments
- Un montant de 66 655 milliers d'euros d'achats, et 7 947 milliers d'euros de ventes,
- Un montant de 18 357 milliers d'euros de transfert au 1^{er} semestre 2021 des niveaux 1 et 2 (voir ci-dessus)

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

| Tableau 1 sur 3 (en milliers d'euros) | Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3 | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | | | | | | | | Instruments dérivés | |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|---------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------|-------|--------------------------------------------|---------------------|------------------------------------------|
| | | Créances sur les établissements de crédit | Créances sur la clientèle | Titres reçus en pension livrée | Valeurs reçues en pension | Titres détenus à des fins de transaction | | | | | |
| | | | | | | Effets publics et valeurs assimilées | Obligations et autres titres à revenu fixe | OPCVM | Actions et autres titres à revenu variable | | Titres détenus à des fins de transaction |
| Solde de clôture (31/12/2020) | 286 526 | | | | | | | | | | |
| Gains /pertes de la période (1) | 73 380 | | | | | | | | | | |
| Comptabilisés en résultat | 968 | | | | | | | | | | |
| Comptabilisés en capitaux propres | 72 412 | | | | | | | | | | |
| Achats de la période | 66 655 | | | | | | | | | | |
| Ventes de la période | - 7 947 | | | | | | | | | | |
| Emissions de la période | | | | | | | | | | | |
| Dénouements de la période | | | | | | | | | | | |
| Reclassements de la période | 5 195 | | | | | | | | | | |
| Variations liées au périmètre de la période | | | | | | | | | | | |
| Transferts | 18 357 | | | | | | | | | | |
| Transferts vers niveau 3 | 18 357 | | | | | | | | | | |
| Transferts hors niveau 3 | | | | | | | | | | | |
| Solde de clôture (30/06/2021) | 442 166 | | | | | | | | | | |

| Tableau 2 sur 3 | Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------|------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------|
| | Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat | | Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI | | | | | | Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | | | | Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | | | | |
| | Actions et autres titres à revenu variable | Titres de participation non consolidés | Créances sur les établissements de crédit | Créances sur la clientèle | Titres reçus en pension livrée | Valeurs reçues en pension | Titres de dettes | | | Effets publics et valeurs assimilées | Obligations et autres titres à revenu fixe | Actions et autres titres à revenu variable | OPCVM | Créances sur les établissements de crédit | Créances sur la clientèle | Titres de dettes | | |
| | | | | | | | Effets publics et valeurs assimilées | Obligations et autres titres à revenu fixe | OPCVM | | | | | | | Titres de dettes | Effets publics et valeurs assimilées | Obligations et autres titres à revenu fixe |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Solde de clôture (31/12/2020) | 55 552 | 19 844 | | | | | 5 516 | 175 098 | 180 614 | | | | | | | 30 516 | 30 516 | |
| Gains /pertes de la période (1) | - 113 | 674 | | | | | 55 | 352 | 407 | | | | | | | | | |
| Comptabilisés en résultat | - 113 | 674 | | | | | 55 | 352 | 407 | | | | | | | | | |
| Comptabilisés en capitaux propres | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Achats de la période | 5 036 | 8 929 | | | | | | 23 154 | 23 154 | | | | | | | 3 122 | 3 122 | |
| Ventes de la période | - 1 464 | - 300 | | | | | | - 6 183 | - 6 183 | | | | | | | | | |
| Emissions de la période | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dénouements de la période | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Reclassements de la période | 3 264 | 1 923 | | | | | | | | | | | | | | 8 | 8 | |
| Variations liées au périmètre de la période | 8 510 | | | | | | | | | | | | | | | - 8 510 | - 8 510 | |
| Transferts | 45 | 1 265 | | 71 | | | 1 277 | 1 384 | 2 661 | | | | | | | | | |
| Transferts vers niveau 3 | 45 | 1 265 | | 71 | | | 1 277 | 1 384 | 2 661 | | | | | | | | | |
| Transferts hors niveau 3 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Solde de clôture (30/06/2021) | 70 830 | 32 335 | | 71 | | | 6 848 | 193 805 | 200 653 | | | | | | | 25 136 | 25 136 | |

| Tableau 3 sur 3 (en milliers d'euros) | Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | | | | | | | Instruments dérivés de couverture |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------|------------------|-----------------------------------|
| | Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | | Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables | | | | | |
| | | | Créances sur les établissements de crédit | Créances sur la clientèle | Titres de dettes | | | |
| | Actions et autres titres à revenu variable | Titres de participation non consolidés | | | Effets publics et valeurs assimilées | Obligations et autres titres à revenu fixe | Titres de dettes | |
| Solde de clôture (31/12/2020) | | | | | | | | |
| Gains /pertes de la période (1) | | 72 254 | | | | 158 | | 158 |
| Comptabilisés en résultat | | | | | | | | |
| Comptabilisés en capitaux propres | | 72 254 | | | | 158 | | 158 |
| Achats de la période | | 26 414 | | | | | | |
| Ventes de la période | | | | | | | | |
| Emissions de la période | | | | | | | | |
| Dénouements de la période | | | | | | | | |
| Reclassements de la période | | | | | | | | |
| Variations liées au périmètre de la période | | | | | | | | |
| Transferts | 13 415 | 900 | | | | | | |
| Transferts vers niveau 3 | 13 415 | 900 | | | | | | |
| Transferts hors niveau 3 | | | | | | | | |
| Solde de clôture (30/06/2021) | 13 415 | 99 568 | | | | | | |

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

| Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Comptabilisés en résultat | 913 |
| Comptabilisés en capitaux propres | 72 254 |

9. Parties liées

- **Participation du Crédit Agricole d'Ile-de-France aux émissions de Crédit Agricole Home Loan SFH (anciennement Crédit Agricole Covered Bonds).**

Afin de trouver de nouvelles sources de financement, le groupe Crédit Agricole a créé l'établissement CA Covered Bonds (CA CB) dont le rôle est d'emprunter sur les marchés financiers. CA CB a émis des emprunts garantis par les meilleurs crédits habitats des Caisses régionales. Depuis 2011, CA CB est devenu Crédit Agricole Home Loan SFH (Société de Financement de l'Habitat). La totalité des ressources empruntées par Crédit Agricole Home Loan SFH sur les marchés financiers est transférée aux CR sous forme d'avances spécifiques.

La quote-part reçue par le Crédit Agricole d'Ile-de-France sur les émissions de Crédit Agricole Home Loan SFH s'élève à 2 116,6 millions d'euros au 30 juin 2021 et en contrepartie, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a apporté à Crédit Agricole Home Loan SFH 3 082,2 millions d'euros de créances en garantie.

- **Distribution d'avances spécifiques CRH (Caisse de refinancement hypothécaire) par Crédit Agricole S.A..**

Crédit Agricole S.A souscrit des emprunts auprès de la CRH, garantis par des crédits à l'habitat des Caisses régionales. Ces emprunts bénéficient entièrement aux Caisses régionales sous forme d'avances spécifiques.

Au 30 juin 2021, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 708,1 millions d'euros d'avances spécifiques CRH et il a apporté à la CRH un collatéral de 1 029,8 millions d'euros.

- **Distribution d'avances spécifiques BEI (Banque Européenne d'Investissement) par Crédit Agricole S.A..**

En mars 2010, une convention cadre intra-groupe de garantie financière a été signée entre Crédit Agricole S.A. et le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

La BEI met à disposition de Crédit Agricole S.A. des prêts. Le produit des prêts BEI est rétrocédé par Crédit Agricole S.A. au Crédit Agricole d'Ile-de-France sous forme d'avances, pour lui permettre de financer des investissements éligibles aux financements BEI et notamment des investissements réalisés par certaines collectivités publiques françaises et par des petites et moyennes entreprises françaises.

En garantie de ces avances, le Crédit Agricole d'Ile-de-France remet en pleine propriété des créances éligibles au profit de Crédit Agricole S.A.. Ces créances font l'objet par la suite de cessions Dailly au profit de la BEI.

Au 30 juin 2021, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 58,7 millions d'euros d'avances spécifiques BEI et il a apporté à Crédit Agricole S.A. au titre de la BEI un collatéral de 79,7 millions d'euros.

- **Distribution d'avances spécifiques CDC (Caisse des dépôts et consignations) par Crédit Agricole S.A.**

En juin 2011, une convention cadre intra-groupe de garantie financière a été signée entre Crédit Agricole S.A. et le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

La CDC met à disposition de Crédit Agricole S.A.. des prêts. Le produit des prêts CDC est rétrocédé par Crédit Agricole S.A. au Crédit Agricole d'Ile-de-France sous forme d'avances, pour lui permettre de financer des investissements éligibles aux financements CDC et notamment des investissements réalisés par certaines collectivités publiques françaises ou associations.

En garantie de ces avances, le Crédit Agricole d'Ile-de-France remet en pleine propriété des créances éligibles au profit de Crédit Agricole S.A.. Ces créances font l'objet par la suite de cessions Dailly au profit de la CDC.

Au 30 juin 2021, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 879,4 millions d'euros d'avances spécifiques CDC et il a apporté à Crédit Agricole S.A. au titre de la CDC un collatéral de 617,9 millions d'euros.

- **Distribution d'avances spécifiques BDCE (Banque de Développement du Conseil de l'Europe) par Crédit Agricole S.A..**

CASA a développé un partenariat avec la Banque du Développement du Conseil de l'Europe (BDCE) en matière de financement qui se traduit par la signature d'une enveloppe de 100 millions d'euros. Cette ligne sera garantie par un apport de collatéral à due concurrence des prêts accordés.

Au 30 juin 2021, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 0,52 million d'euros d'avances spécifiques BDCE et il a apporté à Crédit Agricole S.A. au titre de la BDCE un collatéral de 1,2 millions d'euros.

10. Périmètre de consolidation au 30 Juin 2021

Composition du périmètre

| Périmètre de consolidation du Crédit Agricole d'Ile-de-France | Méthode de consolidation | Modification de périmètre (1) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | Type d'entité et nature du contrôle (2) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------|--------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | | | | 30/06/2021 | 31/12/2020 | 30/06/2021 | 31/12/2020 |
| Banque de proximité en France | | | | | | | | | |
| 52 CAISSES LOCALES | Intégration globale | | France | | Filiale | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Caisse Régionale Paris et Ile-de-France | Intégration globale | | France | | Filiale | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Société d'Investissement | | | | | | | | | |
| SOCADIF | Intégration globale | | France | | Filiale | 99,99% | 99,99% | 99,99% | 99,99% |
| BERCY PARTICIPATION | Intégration globale | | France | | Filiale | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Développement touristique-immobilier | | | | | | | | | |
| BERCY VILLIOT | Intégration globale | | France | | Filiale | 100% | 100% | 100% | 100% |
| BERCY CHAMP DE MARS | Intégration globale | | France | | Filiale | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Divers | | | | | | | | | |
| FCT CAH2017 COMPARTIMENT CR882 ILE-DE-France | Intégration globale | | France | | Entité structurée | 100% | 100% | 100% | 100% |
| FCT CAH2018 COMPARTIMENT CR882 ILE-DE-France | Intégration globale | | France | | Entité structurée | 100% | 100% | 100% | 100% |
| FCT CAH2019 COMPARTIMENT CR882 ILE-DE-France | Intégration globale | | France | | Entité structurée | 100% | 100% | 100% | 100% |
| FCT CAH2020 COMPARTIMENT CR882 ILE-DE-France | Intégration globale | | France | | Entité structurée | 100% | 100% | 100% | 100% |

Au 30 juin 2021, Crédit Agricole d'Ile-de-France ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

11. Événements postérieurs au 30 juin 2021

Il n'y a pas eu d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

**III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE
SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2021**



Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.
Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.
Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.

Erreur ! Nom de propriété de document in
Erreur ! Nom de propriété de document



Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Île-de-France

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2021

Période du 1er janvier au 30 juin 2021
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Île-de-France
26, Quai de la Rapée - 75012 Paris - France
Ce rapport contient 81 pages

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Île-de-France

Siège social : 26, Quai de la Rapée - 75012 Paris - France
Capital social : K€.112 107

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2021

Période du 1er janvier au 30 juin 2021

A l'attention des Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Île-de-France relatifs à la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.



Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.
Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.
Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.

Erreur ! Nom de propriété de document in
Erreur ! Nom de propriété de document



II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Paris La Défense, le 2 août 2021

KPMG Audit FS I

Ulrich Sarfati
Associé

Neuilly-sur-Seine , le 2 août 2021

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Clavié
Associé

IV. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2021

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Responsable de l'information relative à la Caisse Régionale

- M. Olivier Gavalda, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France,

Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris,

Le 29 juillet 2021

Le Directeur Général